EPC GROUPE

Rapport annuel 2016

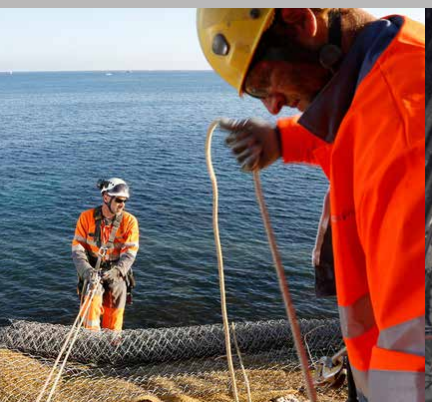

www.epc-groupe.com

EPC GROUPE

Rapport annuel 2016

Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2017

SOCIÉTÉ ANONYME
D'EXPLOSIFS & PRODUITS CHIMIQUES
Société Anonyme au capital de 5 220 400 Euros
61, rue Galilée, 75008 Paris
Tél. : 01 40 69 80 00
Fax : 01 40 69 80 50
www.epc-groupe.com

RCS Paris B 542037 361 - Siret 542 037 361 00012 - Code APE 7010Z

Conseil d'Administration et Présidence-Direction générale

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR
M. Olivier OBST

ADMINISTRATEURS
M. Paul de BRANCION
M. Patrick JARRIER
M. Aurélien KREJBICH
Mme Elisabeth LABROILLE
Mme Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE
M. Laurent LERICHE
Mme Patrizia MARRAGHINI

COMMISSAIRES AUX COMPTES
Titulaires
PRICEWATERHOUSECOOPERS
EXCO Paris - ACE

Suppléants
M. Yves NICOLAS
AFIGEC

ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL
Société E.J.Barbier 67,46 %
Société CANDEL & PARTNERS 10.09 % (au 17 mai 2017)

SERVICE DES TITRES
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Sommaire

RAPPORT DE GESTION 2016 6

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE) 2016 DU GROUPE EPC 35

COMPTES ANNUELS 70

COMPTES CONSOLIDÉS 2016 DU GROUPE EPC 94

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 153

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 155

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS 157

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES 161

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION 163

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 166

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 169

RAPPORT 2016 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EPC 171

PROJET DE RÉSOLUTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2017 180

Rapport de gestion

1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 2016 8

2 - EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES – COMPTES SOCIAUX 9

3 - COMPTES CONSOLIDÉS 9

4 - SITUATION FINANCIÈRE 10

4-1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles 10

4-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement 11

4-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement 11

4-4 Variation de trésorerie 11

4-5 Financement 12

4-6 Information sur les délais de paiement (comptes sociaux) 12

5 - FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES 12

5-1 Risques techniques liés à la dangerosité des métiers exercés par le Groupe. 12

5-2 Risque d'augmentation du prix des matières premières, notamment le nitrate d'ammonium. 13

5-3 Risques réglementaires avec une évolution continue du renforcement des réglementations appliquées. 14

5-4 Risque juridique 14

5-5 Risque de liquidité 15

5-6 Risque politique 15

5-7 Risque environnemental 15

5-8 Plan de Continuité d'Activité 16

6 - FAITS MARQUANTS EN 2016 16

6-1 Placement obligataire privé 16

6-2 Contrat minier en Côte d'Ivoire 16

6-3 Vente de technologie au Vietnam 17

6-4 Renouvellement du contrat CBG 17

6-5 Acquisition de la société Nordex au Canada 17

6-6 Implantation au Pérou 18
7- ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE 18
7-1 Zone Europe-Amérique 18
7-2 Zone Afrique Moyen Orient 19
8 - ÉVOLUTION DES PRINCIPALES FILIALES 19
8-1 EPC FRANCE 19
8-2 OCCAMAT 20
8-3 ATD 20
8-4 EPC SVERIGE 20
8-5 EPC-UK 20
8-6 EPC ITALIA 21
9 - ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 21
9-1 Mise en place d'un nouvel accord de financement avec les banques du Groupe. 21
9-2 Port de Nador 21
9-3 Somaïr 21
10 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 22
11 - PERSPECTIVES 2017 22
12 - ACTIONNARIAT ET FRANCHISSEMENT DE SEUIL 23
13 - TRANSACTIONS SUR TITRES 23
14 - PRISES DE PARTICIPATION 24
15 - ADMINISTRATEURS 24
16 - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX 26
17 - RÉSULTAT SOCIAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 31
18 - PROJET DE RÉSOLUTIONS POUR L'AGO DU 29 JUIN 2017 32
ADDENDUM 33

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis pour vous exposer, d'une part, l'activité de notre Société et des sociétés du Groupe pendant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et, d'autre part, vous présenter et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes consolidés du Groupe et ceux de notre Société, afférents au cent vingt deuxième exercice social clos le 31 décembre 2016.

1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 2016

L'activité

2016 est une année où ont été remportés et concrétisés de très nombreux succès commerciaux. Ces succès commerciaux ont permis de développer à la fois le volume des ventes dans les explosifs et le forage-minage, et la rentabilité du Groupe.

Dans le secteur des carrières, de très nombreux clients nous ont renouvelé leur confiance, dans un contexte d'appel d'offre ouvert. Cela a été le cas chez Lafarge-Holcim, chez Tarmac, chez CRH notamment. Ceci s'est traduit par un nombre plus important de sites à fournir, donc par des volumes supplémentaires. À noter également dans ce secteur le partenariat de long terme signé avec le Groupe CB, nouveau client et acteur majeur du secteur des carrières en France.

Dans le secteur des travaux publics, les prises de commande ont aussi été très nombreuses avec le chantier LTF (Lyon-Turin) en France, plusieurs marchés en Italie, en Suède et au Royaume-Uni, et une excellente performance au Maroc notamment dans les barrages et sur la ligne TGV.

Dans le secteur minier, le Contrat Vale en Nouvelle Calédonie (Nickel) se déroule à la satisfaction du client, le contrat avec SMB en Guinée (Bauxite) a apporté des volumes conséquents tant à EPC Guinée qu'à EPC France, le renouvellement pour 7 ans du contrat avec la CBG (Bauxite en Guinée également) donne une excellente visibilité aux filiales concernées, les contrats Newcrest (Or) et Endeavour (Or) en Côte d'Ivoire permettent de charger l'unité de fabrication récemment installée dans le pays, enfin le contrat Maaden (Phosphate) en Arabie, malgré un démarrage retardé assure des perspectives solides à MCS.

Les performances

Grâce à ces nombreux succès, le Groupe EPC a confirmé en 2016 sa bonne santé financière retrouvée.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 1,8 % malgré un fort impact négatif du change sur la Livre sterling et une baisse marquée dans les additifs diesels.

Le résultat opérationnel courant progresse de 60 % à 19,7 M€.

Le résultat net dépasse cette année les 10 M€, concrétisant une quatrième année consécutive de progression des résultats.

La souscription d'un emprunt obligataire (Euro PP) à hauteur de 15 M€ a permis de nettement allonger la maturité moyenne de l'endettement du Groupe. Tout en tenant compte de l'acquisition de la société Nordex au Canada, le ratio d'endettement (Dette nette sur EbitdA retraité) est à nouveau en baisse à 1,52.

Les nouveaux développements

Afin de préparer l'avenir, l'année 2016 a été également mise à profit pour accélérer le développement international du Groupe. Trois étapes importantes ont été franchies :

La vente d'une usine de fabrication d'explosifs au Vietnam. Cette vente de technologie permet au Groupe d'assurer un meilleur financement de ses activités R&D tout en créant un partenariat technologique de long terme avec un acteur d'un marché asiatique à fort potentiel.
L'acquisition de la société Nordex au Canada. Après la création réussie de KEMEK US il y a quatre ans, cela confirme l'implantation du Groupe EPC sur le marché Nord Américain.

La présence sur ce marché principalement minier dans un pays de l'OCDE permet de diversifier le risque sur une nouvelle zone géographique.

La création d'EPC Servicios Peru. C'est la voie de l'association qui a été une nouvelle fois privilégiée pour aborder cette première implantation en Amérique Latine. Le savoir faire reconnu du groupe dans les chantiers de tunnel lui a permis de prendre pied grâce à sa technologie dans un marché à très fort potentiel.

Le développement du chiffre d'affaires et le développement international vont nécessiter de disposer de capitaux pour financer la croissance. La mise en place en mars 2017 du crédit RCF avec les banquiers du groupe (BNP Paribas, Société Générale, et LCL), constitue à cet égard, une étape importante.

2 - EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES – COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant de 7,2 M€ légèrement en progression par rapport aux 6,1 M€ de 2015. Il s'agit essentiellement d'une refacturation des services rendus au titre des frais de siège.
Le résultat d'exploitation se dégrade légèrement passant d'une perte de -1,3 M€ en 2015 à une perte de -1,8 M€ en 2016. Cette dégradation s'explique par l'augmentation des charges de personnel non refacturées aux filiales.

Le résultat financier s'établit à 6,7 M€ en nette amélioration par rapport aux 5 M€ de 2015 grâce à l'augmentation des dividendes versés par les filiales. Le résultat exceptionnel tient compte d'une plus-value réalisée sur la vente de titres non consolidés.
Après prise en compte d'un produit d'impôt de 0,5 M€ lié à l'intégration fiscale, le résultat net s'améliore avec un profit pour 2016 de 6,7 M€ contre un profit de 4,4 M€ en 2015.

3 - COMPTES CONSOLIDÉS

Pour mémoire, et conformément aux normes comptables IFRS 10 et 11 appliquées pour la première fois chez EPC en 2014, les entreprises associées Kemek, Kemek US, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée et Société de Minage en Guinée sont consolidées par **mise en équivalence.**

Le chiffre d'affaires du Groupe, à fin 2016, s'élève à 310 M€ en hausse de 1.8 % par rapport aux 304.5 M€ de l'exercice 2015. À taux de change et périmètre constants, on constate une hausse de 4.8 %.

			Variation	
en milliers d'euros	à fin décembre 2016	à fin décembre 2015	Réelle	à taux de change et périmètre constants (*)
Europe Amérique	265 302	270 675	(2,0 %)	0,9 %
Afrique Moyen-Orient	75 018	61 424	22,1 %	24,5 %
Activité Consolidée (yc JV)	**340 320**	**332 099**	**2,5 %**	**5,3 %**
Europe Amérique	254 100	260 549	(2,5 %)	0,6 %
Afrique Moyen-Orient	55 912	43 984	27,1 %	29,7 %
Chiffre d'Affaires (Hors JV)	**310 012**	**304 533**	**1,8 %**	**4,8 %**

*La variation à taux de change et périmètre constants est calculée en convertissant les chiffres 2014 au taux de change moyen mensuel 2016 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2015 les entrées (ou sorties) de périmètre.

Le résultat opérationnel courant avant mises en équivalence s'établit à 14.5 M€, soit 4.7 % du chiffre d'affaires en nette progression par rapport à 2015 (8,2 M€ et 2,7 % du chiffre d'affaires).

La quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence qui concerne nos activités en co-entreprises progresse également nettement. La contribution qui était de 4,1 M€ en 2015 s'établit à 5,2 M€ en 2016.

Le résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence s'établit à 19.7 M€ contre 12,4 M€ en 2015 soit une progression de +60 %.

Après prise en compte des éléments non récurrents 2016 (frais d'acquisition (0,5 M€) et frais de restructuration (0.4 M€)), **le résultat opérationnel** s'élève à 19 M€ contre 12,3 M€ en 2015 soit une progression de +54 %.

Le coût de l'endettement financier s'établit à -2,7 M€ contre -2,8 M€.

Les autres produits et charges financiers se creusent, passant de -0,9 M€ en 2015 à -2,6 M€ en 2016 sous l'effet principalement de la baisse des taux d'actualisations sur les provisions environnementales et des pertes de change sur la Livre Sterling.

Enfin, **l'impôt** (y compris la CVAE) progresse du fait de l'amélioration du résultat et s'établit à 3,3 M€ contre 2,8 M€.

Le **résultat net** consolidé 2016 continue donc sa nette progression à +10,4 M€, à comparer à un résultat de +5.8 M€ en 2015 et de +2.3 M€ en 2014.

4 - SITUATION FINANCIÈRE

4-1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net consolidé	**10 358**	**5 756**
Elim. du résultat des mises en équivalence	(5 236)	(4 140)
Elim. des amortissements et provisions	10 240	7 422
Elim. des autres produits et charges sans influence sur la trésorerie	1 070	(16)
Dividendes reçus des co-entreprises	4 372	3 028
Marge brute d'autofinancement	**20 804**	**12 049**
Variation de BFR	(9 175)	1 254
Elim. du coût de l'endettement financier	2 741	2 803
Elim. de la charge d'impôts	3 270	2 822
Impôts payés	(2 772)	(1 968)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**14 868**	**16 960**

Le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles baisse légèrement en 2016 à 14,9 M€ contre 17,0 M€ en 2015.

La Marge Brute d'Autofinancement progresse fortement, essentiellement sous l'effet d'une amélioration du résultat, mais aussi du fait de la hausse des éléments du compte de résultat sans impact sur la trésorerie (amortissement, dotation aux provisions, effet d'actualisation). Elle dépasse les 20 M€.

Le BFR progresse fortement sur l'exercice sous l'effet :

- d'une activité extrêmement élevée sur le mois de décembre en hausse de 16 % par rapport à 2015.
- d'une hausse des stocks liée aux contrats miniers signés notamment en Guinée et en Côte d'Ivoire
- par les difficultés de mise en place des procédures de paiement sur le chantier du Grand Paris qui génère un retard de paiement important dans certaines filiales de la démolition.

4-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Incidences des variations de périmètre	(8 155)	119
Acquisition d'immobilisations	(8 839)	(9 266)
Variation des prêts et avances consenties	922	(646)
Cessions d'immobilisations et actifs financiers	2 066	1 126
Autres	12	12
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(14 034)**	**(8 655)**

Les variations de périmètre comprennent essentiellement l'acquisition de NORDEX et d'AMOVEO. Les investissements de renouvellement sont stables cette année en l'absence de grand projet. Si l'on rajoute les investissements réalisés en crédit-bail, les investissements 2016 se sont élevés à 10,8 M€ contre 11,9 M€ en 2015.

Les variations des prêts et avances consentis correspondent essentiellement aux transferts vers ou depuis les co-entreprises, ces montants ont été positifs cette année (remboursement partiel du prêt accordé à MCS).

4-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Émission d'emprunts	22 407	9 703
Remboursement d'emprunts	(15 677)	(15 588)
Intérêts financiers versés	(2 501)	(3 020)
Transactions entre actionnaires	(681)	(725)
Dividendes payés	(1 610)	(983)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(2 038)**	**(10 613)**

Le Groupe a procédé à un important placement privé en 2016 (15 M€). Cette opération a permis de financer l'acquisition de Nordex.

Le remboursement du crédit senior souscrit au niveau du Groupe s'est poursuivi sur l'exercice.

4-4 Variation de Trésorerie

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**14 868**	**16 960**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(14 034)**	**(8 655)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**2 038**	**(10 613)**
Incidence des écarts de change	(394)	452
Variation de la Trésorerie	**2 478**	**(1 856)**
Trésorerie d'ouverture	10 399	12 255
Trésorerie de clôture	12 875	10 399

La trésorerie active progresse sur l'exercice essentiellement en Suède et au Royaume-Uni.

4-5 Financement

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
Dettes financières non courantes	38 516	31 154	35 755
Dettes financières courantes (hors découverts bancaires)	21 773	19 349	17 641
Découvert	1 192	1 158	1 981
Total dettes financières	**61 481**	**51 661**	**55 377**

La souscription de l'obligation en placement privé de 15 M€ a permis d'allonger significativement la maturité de l'endettement du Groupe. L'endettement progresse d'environ 10 M€ essentiellement pour financer les opérations de croissance externe.

L'amélioration rapide de la rentabilité permet une nouvelle baisse significative du ratio bancaire.

4-6 Information sur les délais de paiement (comptes sociaux)

Décomposition des dettes fournisseurs

	TOTAL	ÉCHÉANCE EN NOMBRE DE JOURS				
		Échu	- de 30	De 30 à 60	De 60 à 90	Plus de 90 (1)
Au 31/12/2016	2 545	2	1 413	62		1 068
Au 31/12/2015	2 195	1 184	670	22		319

(1) Dont Fournisseurs, factures non parvenues : 1 068 K€ 31/12/ 2015 : 319 K€
Fournisseurs, retenues de garantie : 0 K€ 31/12/2015 : 0 K€

5 - FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Le Groupe est confronté aux principaux risques suivants :

5-1 Risques techniques liés à la dangerosité des métiers exercés par le Groupe

L'un des métiers principaux du Groupe est la production et la distribution d'explosifs. Ce métier se caractérise par des accidents de fréquence faible mais d'intensité très élevée. Les accidents les plus graves pouvant se traduire par le décès d'employés voire de personnes tierces, exposées au risque pyrotechnique. Le Groupe lui-même a connu un accident dramatique sur une de ses lignes de production en 2004 dans son usine de Billy-Berclau dans le Nord. Cet accident avait causé la mort de 4 personnes.

Outre le caractère dramatique sur un plan humain, ce type d'accident peut avoir un impact commercial important à travers le risque de réputation qui en découle sur le marché. Il conduit généralement à une suspension voire à une suppression des autorisations d'exploiter du site ce qui peut mettre en grande difficulté le schéma industriel avec des pertes d'exploitation importantes. Il donne potentiellement lieu à des réclamations importantes de la part de tiers. Enfin les destructions peuvent causer des dommages importants aux actifs de l'entreprise.

Afin de minimiser au maximum ce risque, qui constitue un aléa financier mais aussi et surtout éthique le Groupe s'appuie sur plusieurs éléments :

- Des réglementations et des régimes d'autorisations particulièrement strictes qui encadrent sévèrement l'exercice des activités pyrotechniques. L'ensemble des employés du groupe sont appelés individuellement et collectivement à respecter scrupuleusement ces différentes réglementations.

- Une politique Santé Sécurité Environnement au cœur de la stratégie de l'entreprise. Le directeur SSE est rattaché directement au président du Groupe, il dispose de correspondants dans toutes les filiales du Groupe qui mettent en œuvre une méthode qui s'impose à tous. Un reporting mensuel étendu est dédié à ce sujet.

- La participation au programme SAFEX. Le programme SAFEX est un programme qui regroupe tous les producteurs d'explosifs au niveau mondial. Tous les accidents sont répertoriés et analysés de manière totalement transparente par les acteurs pour que l'industrie dans son ensemble bénéficie le plus rapidement possible des effets d'expérience.

- Un programme d'assurance dimensionné pour faire face à un sinistre majeur avec des garanties étendues tant en dommage, qu'en perte d'exploitation et en responsabilité civile. Le programme est mis en œuvre au niveau du Groupe pour mutualiser les coûts mais aussi pour s'assurer de l'homogénéité et de la qualité des couvertures souscrites. Il est souscrit auprès d'assureurs de premier rang.

Malgré la mise en œuvre de tous ces moyens le risque zéro n'existe pas et un accident majeur aurait nécessairement un impact important sur la performance du Groupe.

5-2 Risque d'augmentation du prix des matières premières, notamment le Nitrate d'Ammonium.

Le Groupe EPC dans son activité de production d'explosifs utilise le Nitrate d'Ammonium, qu'on va retrouver sous forme solide ou liquide dans ses principaux produits notamment le Nitrate Fuel, l'Emulsion Vrac et l'Emulsion Encartouchée.

Cette matière première est produite par un nombre limité de fournisseurs, le plus souvent des producteurs d'engrais, le Nitrate d'Ammonium (ou nitrate technique) étant un sous-produit des engrais. Le prix de cette matière première est d'ailleurs partiellement corrélé avec l'indice FERTECON. Cet indice connaît des fluctuations relativement importantes.

Afin de minimiser ce risque pour le Groupe plusieurs actions sont menées :

- Les approvisionnements en nitrate sont sécurisés à travers des contrats cadre signés avec les principaux acteurs du secteur permettant de garantir un approvisionnement quelles que soient les conditions du marché.

- Les contrats pluriannuels signés avec nos clients contiennent des clauses de révision de prix annuel qui permettent d'amortir les augmentations de prix.

- Les variations de prix du nitrate sont systématiquement prises en compte dans le cadre des renégociations des contrats annuels pour justifier l'évolution du prix de nos produits d'une année sur l'autre.

Aucune de ces actions ne permettant une couverture parfaite, l'augmentation du prix du nitrate influe négativement sur la rentabilité du Groupe.

Le Groupe est également exposé au prix du fuel qui constitue à la fois une matière première pour la production d'explosifs et un carburant pour les engins de chantier utilisés dans l'activité forage minage et démolition.

5-3 Risques réglementaires avec une évolution continue du renforcement des réglementations appliquées.

En Europe, les réglementations relatives aux explosifs sont régies par des directives européennes. Dans le cadre de ces directives chaque pays est libre de prendre des réglementations spécifiques plus contraignantes afin de garantir la sécurité de ses citoyens. En pratique, les réglementations sont très différentes d'un pays à l'autre.

Dans les autres pays, les réglementations sont nationales et échappent à tout arbitrage international (OMC ou autre).

L'adoption de réglementations particulières qui vont généralement dans un sens de renforcement des moyens de contrôle et des interdictions peuvent ponctuellement avoir un impact significatif sur la structure de coût voire le mode d'organisation du Groupe. La réglementation européenne sur la traçabilité des explosifs instaurée en 2008 et mise en vigueur en 2015 en est un exemple particulièrement significatif.

Afin de minimiser ce risque, le Groupe participe aux instances nationales et internationales qui sont les interlocuteurs naturels des autorités. Au niveau européen, il s'agit de la FEEM (Federation of European Explosive Manufacturers) dont nous avons exercé la présidence tournante en 2014 et 2015.

D'un point de vue réglementaire, il faut aussi noter que nos produits font généralement partie des premiers à être frappés d'embargo en cas d'instabilité politique ou de menace de guerre.

5-4 Risque juridique

Le Groupe a eu à subir en 2008 la faillite d'une de ses filiales, la société STIPS TI, et de deux filiales de celles-ci, U2C et Hydrau Meca services.

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports financiers, le 26 octobre 2013, EPC SA et sa filiale Demokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective, le Groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Demokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Demokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du Groupe. Au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux, un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles. Cette information suit son cours.

L'ensemble des parties a demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire résultant de l'ouverture de l'information judiciaire. Le sursis a été reconduit depuis lors à plusieurs reprises, en dernier lieu le 5 septembre 2016 pour une durée d'un an.

L'ouverture de cette information judiciaire et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et Demokrite.

5-5 Risque de liquidité

Comme toute entreprise en situation d'endettement net, EPC peut potentiellement être soumis à un risque de liquidité.

Afin de prévenir ce risque le Groupe dispose

- Des lignes de crédit court terme suffisantes pour faire face à une augmentation du BFR. Un contrat d'affacturage groupe d'un montant maximum de 15 M€ a été mis en place avec CGA dès 2012 pour couvrir ce besoin. Au 31 décembre 2016 le montant disponible et non utilisé s'élevait à 8,9 M€.
- D'un reporting de trésorerie mensuel,
- D'une centralisation de trésorerie sur le périmètre France permettant d'utiliser les excédents de certaines filiales pour couvrir le besoin des autres.

La société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5-6 Risque politique

Le Groupe EPC est implanté dans de nombreux pays dans le monde. Certains de ces pays peuvent connaître des situations politiques instables. Ces situations, en fonction du degré d'instabilité, peuvent engendrer pour le Groupe différents types d'impact.

Cela peut causer une baisse momentanée du chiffre d'affaires liée au ralentissement global de l'activité dans le pays ou aux restrictions demandées par les autorités au transport des produits. En cas d'évènement plus sérieux, cela peut conduire à une impossibilité d'exploiter les installations du Groupe soit du fait du retrait du personnel expatrié, soit de l'impossibilité pour nos agents d'avoir accès aux sites de production, et de distribution. Les difficultés peuvent également découler de l'impossibilité temporaire d'importer les matières premières ou les produits de négoce. Enfin en cas extrême, (terrorisme, guerre civile ou extérieure) cela peut se traduire par une destruction ou une confiscation définitive des installations.

Afin de se prémunir de ces risques, le Groupe s'organise sur plusieurs axes :

- Diversification de son implantation géographique afin d'équilibrer ses sources de revenus.
- Analyse au cas par cas des situations politiques et des enjeux financiers pour éventuellement mettre en place une couverture « risque politique Investissement ».
- Mise en place à compter de 2017 d'une police d'assurance spécifique visant à couvrir les risques liés au terrorisme dans les principaux pays d'implantation du Groupe.

5-7 Risque environnemental

Le Groupe EPC exploite de nombreuses installations classées SEVESO seuil haut. Il s'agit de ses unités de production mais également de ses lieux de stockage.

Notre mode de production d'explosif par Batch génère en particulier des déchets de matrice qui doivent faire l'objet d'un recyclage régulier à travers le système Spoutnik (procédé mis au point par le département R&D). Ce sujet fait l'objet d'un reporting spécifique au niveau de la Direction générale.

Les activités de fabrication et de distribution exercées par le Groupe sont peu polluantes. En revanche, certaines activités anciennes ont pu avoir un impact sur l'environnement. Ces pollutions font l'objet d'un suivi très précis dont le résultat est reflété dans la provision dépollution figurant au bilan. Des campagnes sont régulièrement menées pour surveiller leur évolution.

Les environnements parfois écologiquement sensibles dans lesquels évolue le Groupe,

comme sur la presqu'île de Bramble Island au Royaume-Uni, nous imposent une vigilance particulière. Une police d'assurance spécifique a été mise en place pour couvrir toute atteinte accidentelle à l'environnement.

Enfin dans le métier très spécifique du désamiantage, une erreur de manipulation ou un accident pourrait avoir un impact important sur l'environnement du chantier. Le respect scrupuleux des procédures mises en place pour l'obtention de nos certifications ainsi qu'une implication constante du management sont nécessaires pour correctement maîtriser ce risque. Les franchises spécifiques à l'amiante figurant classiquement dans les polices d'assurance environnement ont été rachetées afin de couvrir les conséquences d'un éventuel accident dans cette activité particulière.

5-8 Plan de Continuité d'Activité

Le Groupe EPC a entamé en 2016 une démarche structurée visant à mettre en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Le PCA a pour objectif d'assurer aux différentes parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, actionnaires...) qui sont en relation avec les filiales du Groupe EPC, un impact minimum dans le cas où l'un de ces risques venait à se matérialiser.

Le Groupe vise l'obtention d'une certification ISO 22301 en 2017/2018.

6 - FAITS MARQUANTS EN 2016

6-1 Placement obligataire privé

EPC a signé, conformément à l'autorisation renouvelée lors de l'AG du 24 juin 2015, le contrat visant à procéder au placement au format Euro PP d'un emprunt obligataire de 8 millions d'euros (format Euro PP) qui a été intégralement souscrit le 26 février par le Fond de prêt à l'économie Novo 1, conseillé par BNP Paribas Investment Partners et géré par France Titrisation.

Les obligations portent intérêt à taux fixe et sont remboursables in fine le 28 février 2023.

Cette émission qui permet au Groupe de diversifier ses sources de financement, constitue également une étape importante dans la reconnaissance, par les investisseurs institutionnels, de la qualité de la signature du Groupe EPC.

Le produit de cette émission est destiné à soutenir les investissements à l'international du Groupe EPC sur les marchés en développement.

EPC a en outre émis le 13 juillet 2016, suite à l'autorisation reçue lors de l'Assemblée générale du 9 juin 2016, des obligations assimilables pour un montant complémentaire de 7 M€, portant ainsi le montant total des deux tranches à 15 millions d'euros.

6-2 Contrat minier en Côte d'Ivoire

Le Groupe EPC, à travers sa filiale EPC Côte d'Ivoire, a signé un contrat d'une valeur estimée à 4,7 M€ pour la fourniture d'explosifs et les prestations de minage associées sur la mine d'or de Bonikro, située à 250 km au nord-ouest d'Abidjan.

Cette mine d'or à ciel ouvert qui appartient à LGL Mines SA (contrôlée par le groupe Australien Newcrest) est en production depuis 2008. Elle connaît un nouveau développement important depuis quelques mois grâce à l'exploitation du nouveau gisement de Hiré situé à une dizaine de kilomètres du puits d'origine. Le contrat d'une durée de 18 mois a pour but d'assurer la montée en production de ce nouveau site dans les meilleures conditions.

EPC Côte d'Ivoire a mis en service début 2015 sa nouvelle unité de production de matrice

d'Oko située à 80 km de la mine de Bonikro. Cette unité de production entièrement neuve met en œuvre les dernières technologies du Groupe EPC. Elle donne ainsi accès aux clients aux produits les plus performants utilisés en fabrication sur site.

Cette commande constitue une étape importante dans le développement d'EPC Côte d'Ivoire, filiale créée en 2012 par EPC en association avec son partenaire la Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI). Après avoir connu un fort développement sur le marché des carrières, EPC Côte d'Ivoire confirme ainsi son potentiel sur le marché minier.

6-3 Vente de technologie au Vietnam

Le Groupe EPC à travers sa filiale EPC Innovation a signé un contrat de cession de technologie d'une valeur de plus de 6 millions et demi d'euros avec une société de production d'explosifs vietnamienne.

Ce contrat comprend la vente des équipements clefs, des prestations de supervision ainsi qu'une cession de technologie en vue de permettre à la société cliente de construire et d'exploiter une usine de production d'émulsion vrac et encartouchée.

Ce client était à la recherche d'une technologie présentant les meilleures garanties en termes de sécurité et de qualité. Ce contrat marque ainsi la reconnaissance par un acteur asiatique de premier plan de l'excellence des technologies proposées par le Groupe.

Cela permet aussi au Groupe EPC de nouer un partenariat technologique structurant avec l'acteur majeur du marché vietnamien, aujourd'hui fermé aux producteurs étrangers. Il permet par ailleurs de fournir une nouvelle source de financement pour les activités de R&D du Groupe.

Enfin ce contrat est la deuxième étape, après l'implantation en Nouvelle-Calédonie en 2015, dans la stratégie du Groupe EPC de se développer dans la zone Asie du Sud-est / Océanie.

6-4 Renouvellement du contrat CBG

Après une longue négociation, un nouveau contrat de fourniture d'explosifs et de forage minage pour la mine de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) à Sangarédi a été signé par Nitrokémine et Nitrokemfor Guinée filiales du Groupe EPC. Ce nouveau contrat d'une durée de 7 ans représente un chiffre d'affaires cumulé de 120 millions d'USD.

EPC, à travers ses filiales, est présent chez CBG (filiale d'ALCOA) depuis plus de 15 ans. La signature de ce contrat traduit la confiance renouvelée d'un des principaux opérateurs miniers en Afrique.

EPC confirme en 2016 son positionnement comme un acteur majeur dans le secteur minier, le contrat de la CBG fait suite aux contrats remportés ces derniers mois dans ce secteur en Nouvelle-Calédonie, en Arabie Saoudite et en Côte d'Ivoire.

6-5 Acquisition de la société Nordex au Canada

Nordex Explosives est une société canadienne qui fabrique et distribue des explosifs civils dans la province de l'Ontario. Nordex a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 16,5 millions de dollars canadiens. Elle distribue et met en œuvre ses produits dans le secteur minier, sur les carrières et les chantiers de travaux publics.

Le Groupe EPC a procédé à l'acquisition des titres de cette société qui était cotée à la bourse de Toronto et dont il détient désormais 100 % du capital. Des efforts importants sont maintenant en cours pour mettre en œuvre les synergies industrielles et commerciales qui permettront à Nordex de dégager la rentabilité attendue par le Groupe.

6-6 Implantation au Pérou

EPC a pris une participation à 50 % dans EPC Servicios Peru, joint-venture qui a pour but de mettre en œuvre les équipements et technologies de minage d'EPC sur le marché péruvien, en particulier dans le domaine des galeries souterraines.

Le Groupe EPC s'implante dans ce pays en s'associant avec la société IESA, acteur de référence sur le marché des travaux publics.

EPC apporte à EPC Servicios Peru son expérience dans le domaine minier, le minage et plus généralement les dernières technologies de mises en œuvre des explosifs. IESA fera bénéficier EPC Servicios Peru de son excellent positionnement sur le marché.

Le marché péruvien offre un potentiel important tant dans les mines que dans la construction d'infrastructures.

7- ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

7-1 Zone Europe Amérique

en milliers d'euros	2016	2015
Activités (yc co-entreprises)	265 302	270 676
Résultat Opérationnel Courant	10 191	5 993

L'activité « Explosifs » en France a été bien orientée avec une croissance de plus de 4 % sur l'année. Cette bonne performance est due pour partie au contrat Vale en Nouvelle-Calédonie et pour partie à une bonne tenue du marché export. Avec une croissance de près de 20 %, la Belgique réalise une de ses meilleures performances historiques grâce à la conquête de nouveaux clients. Malgré un léger ralentissement en fin d'année, l'Italie affiche une croissance solide sur l'exercice avec près de 10 % d'activité en plus par rapport à 2015.

La baisse de la Livre Sterling contre Euro consécutive au Brexit a pesé fortement sur la contribution du Royaume-Uni. L'impact de change sur le chiffre d'affaires est de plus de 10 M€ sur l'exercice. Le chiffre d'affaires des additifs diesels recule (hors effet de change) de 9,5 M€. L'Irlande finit pour sa part très bien l'année 2016 avec une croissance supérieure à 10 %.

La Norvège a vu son activité fortement décliner, traduisant le choix fait par le Groupe de réduire sa présence sur ce marché extrêmement concurrentiel. Le marché suédois est resté stable en 2016 par rapport à l'année dernière. EPC Sverige conforte sa position d'acteur de référence notamment dans le domaine des carrières et des infrastructures.

En Amérique du Nord, KEMEK US maintient une croissance supérieure à 10 %. EPC Nordex au Canada est pris en compte à partir de septembre 2016.

Enfin la démolition réalise finalement une année satisfaisante en termes d'activité. Le chiffre d'affaires termine en progression de plus de 6 % en 2016 par rapport à 2015.

Malgré la baisse globale du chiffre d'affaires sur la zone, le résultat opérationnel courant a quasiment doublé, (+5,1 M€).

Dans le domaine des explosifs et du forage minage, tous les pays voient leur résultat progresser sur la période. Les progressions les plus importantes ont eu lieu en France et en Belgique. Le redressement est également marqué en Scandinavie après une année 2015 difficile. Les restructurations menées depuis plusieurs années sont à l'origine des bons résultats 2016. La baisse du prix des matières premières est venue amplifier cet effet dans les pays disposant de lignes de production.

L'année a, en revanche, été difficile dans le secteur de la démolition. Le résultat opérationnel affiche un net recul malgré une relativement bonne tenue de l'activité. Les prix dans le désamiantage restent orientés à la

baisse et la démolition a souffert de l'absence de grand chantier. Élément positif dans ce contexte compliqué pour le secteur, les marges ont été tenues voire améliorées, chez EPC Démolition. Cela traduit le bon niveau de maîtrise atteint par les équipes opérationnelles tant dans le chiffrage que dans l'exécution des contrats. Dans le contexte plus tendu que nous connaissons actuellement, ces qualités se révèlent déterminantes.

7-2 Zone Afrique Moyen-Orient

en milliers d'euros	2016	2015
Activité (yc co-entreprises)	75 018	61 425
Résultat Opérationnel Courant	10 957	6 775

La zone Afrique Moyen-Orient confirme à nouveau son importante contribution à la croissance du Groupe en 2016.
Le Maroc a progressé de près de 10 % sur l'exercice. Les perspectives restent prometteuses avec plusieurs marchés d'infrastructure en cours de négociation.
La Côte d'Ivoire et la Guinée, portés par leurs marchés miniers respectifs, progressent de près de 60 %. C'est également le cas du Cameroun qui a connu une reprise solide après plusieurs années difficiles. Seul le Gabon est en repli du fait des évènements politiques qui ont perturbé le pays cette année.
La situation de MCS a été décevante en Arabie Saoudite. Les contrats miniers signés tardent à rentrer en production alors que l'activité se ralentit dans les travaux publics. En revanche, AREX aux Émirats réalise un excellent exercice 2016 dans un contexte de forte activité.
Dans ce contexte très porteur, le résultat opérationnel 2016 progresse de 3,2 M€ après une progression de 3,3 M€ en 2015. Ce sont la Guinée, et surtout le Maroc, qui contribuent le plus fortement à cette amélioration. Tous les pays d'Afrique sub-saharienne à l'exception du Gabon voient leur résultat progresser, démontrant leur capacité à générer de la croissance rentable.

8 - ÉVOLUTION DES PRINCIPALES FILIALES

→ EN FRANCE

8-1 EPC FRANCE

L'exercice 2016 a été marqué par une hausse de 10 % du chiffre d'affaires à 67,5 M€. Cette croissance remarquable après plusieurs années de baisse traduit les succès remportés par EPC France à l'export. Le marché domestique s'est lui stabilisé à un niveau bas. Cette amélioration de l'activité et les efforts très importants accomplis en matière d'organisation ont permis de dégager un bénéfice significatif en 2016. À noter que le contexte favorable du prix des matières premières a amplifié cette amélioration dans une société ayant une composante production importante. Le résultat d'exploitation s'établit à 2,3 M€.

Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel et de l'impôt, le résultat net ressort en bénéfice de 2,4 M€, contre un bénéfice de 0,4 M€ en 2015. EPC France a confirmé sa capacité à générer de la croissance rentable et peut envisager avec confiance son futur développement.

8-2 OCCAMAT

L'activité est à nouveau en retrait chez OCCAMAT en 2016 avec une baisse de 5,5 M€ du chiffre d'affaires qui s'établit à 24,5 M€ contre 30 M€ en 2015. Le contexte du marché de la construction reste peu porteur.

Malgré une bonne maîtrise des marges sur affaire, cette nouvelle baisse d'activité a lourdement pesé sur le résultat d'exploitation qui passe de 1,9 M€ à 0,2 M€ en 2016. L'exercice 2015 avait profité du débouclage favorable de certaines affaires importantes.

Après prise en compte de l'intéressement, de la participation et de l'impôt, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 0.2M€, à comparer au 1.2 M€ de l'année précédente.

8-3 ATD

ATD a en revanche connu une nette amélioration de son activité en 2016 avec un chiffre d'affaires à 21,5 M€ à comparer à 15,9 M€ en 2015. ATD bénéficie de son excellent positionnement sur le secteur industriel qui s'est maintenu à un niveau élevé tant en démolition qu'en désamiantage.

Le résultat d'exploitation diminue nettement pour atteindre 0,8 M€ contre 1,7 M€ en 2015. Cette évolution traduit la baisse des marges à l'enregistrement dans un contexte de forte concurrence sur les prix.

Après prise en compte de l'intéressement, de la participation et de l'impôt, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 0,7 M€ contre 1 M€ en 2015.

→ FILIALES ÉTRANGÈRES

8-4 EPC SVERIGE

Le chiffre d'affaires d'EPC SVERIGE a très légèrement diminué en 2016 à 171,3 MSEK (18,1 M€), contre 173,7 MSEK (18,6 M€) en 2015. Le marché des carrières et des travaux publics est resté bien orienté. EPC SVERIGE a également consolidé son implantation dans certaines mines souterraines.

La rentabilité de 2016 s'est nettement redressée. Les prix ont pu être ajustés pour compenser la baisse de la couronne suédoise intervenue en 2015. Le résultat d'exploitation revient à ses meilleurs niveaux à 18,9 MSEK (2 M€) contre 4,5 MSEK (0,5 M€) en 2015.

Après prise en compte du résultat financier (qui inclut une nouvelle provision sur les titres de la filiale norvégienne), du résultat exceptionnel et de l'impôt, le résultat net ressort nettement positif à 7,4 MSEK (0,8 M€) contre une perte de -18,6 M SEK (-1,9 M€) en 2015.

8-5 EPC-UK

Le chiffre d'affaires diminue nettement au Royaume-Uni pour s'établir à 61,1 M£ (74,5 M€), contre 67,5 M£ (92.9 M€) en 2015.

La baisse du chiffre d'affaires de l'activité Additifs Diesel (du fait de la baisse des matières premières) est partiellement compensée par une très bonne tenue de l'activité dans le secteur des explosifs.

Le secteur du bâtiment s'est montré particulièrement dynamique cette année, générant une forte progression de l'activité en carrière tant pour la vente d'explosifs que pour le forage minage.

L'amélioration de l'activité explosif dans un contexte de maîtrise des coûts a permis de poursuivre l'amélioration du résultat d'exploitation qui passe de 1,8 M£ (2,5 M€) à 3,6 M£ (4,4 M€) en 2016. Ce résultat intègre une amélioration du crédit d'impôt recherche pour un peu plus de 0.9 M£.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt, le résultat net ressort à 2,4 M£ (2,9 M€), contre 0,9 M£ (1,2 M€), en 2015.

L'augmentation du calcul du déficit du fond de pension d'EPC-UK, résultant mécaniquement de la baisse des taux d'intérêts enregistrés suite au Brexit, a conduit à diminuer les capitaux propres de la filiale à hauteur de 5,7 M£. Après prise en compte du résultat 2016, les capitaux propres restent néanmoins positifs de 2,3 M£.

8-6 EPC ITALIA

EPC ITALIA a poursuivi son redressement en 2016, le chiffre d'affaires est reparti à la hausse à 19,4 M€, contre 18,1 M€ en 2015, soit une progression de 7,5 %. Le secteur des travaux publics repart progressivement.

Cette reprise de l'activité associée à une bonne maîtrise des coûts a permis de consolider le résultat d'exploitation à 0,9 M€ contre 0,1 M€ en 2015.

Après prise en compte des frais financiers de 0.4 M€, du résultat exceptionnel et de l'impôt, le résultat net redevient positif à 0,2 M€ contre une perte de -0,5 M€ en 2015.

9 - ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

9-1 Mise en place d'un nouvel accord de financement avec les banques du Groupe

EPC a signé le 29 mars 2017 un accord de financement important avec ses partenaires banquiers BNP Paribas, Société générale et LCL.

BNP Paribas a été nommée Arrangeur et Société Générale et LCL Co-Arrangeurs. Cet accord prévoit :

- D'une part la mise en place d'un prêt amortissable de 16 M€ d'une maturité de 5 ans. Cette ligne permet de refinancer les dernières échéances du crédit senior de février 2013 ainsi que certaines facilités de paiement octroyées dans le cadre de l'opération de rachat du GIE Nitro-Bickford en 2010.
- D'autre part, la mise à disposition d'un Crédit Renouvelable Confirmé d'une durée de 5 ans. Le montant de cette ligne de crédit a été dimensionné afin de permettre au Groupe de saisir des opportunités de croissance organique ou de croissance externe.

9-2 Port de Nador

Le Groupe EPC à travers sa filiale Marodyn a signé un contrat d'une valeur estimée à 60 Millions de Dirham Marocains avec SGTM et STFA pour la réalisation d'une prestation complète de forage minage sur les carrières ouvertes dans le cadre du projet d'agrandissement du port de Nador au Maroc.

Ce contrat d'une durée de 3 ans fait suite aux contrats remportés par le Groupe EPC dans le cadre des agrandissements des ports de Tanger et de Safi. Les explosifs et les accessoires de tir nécessaires à cette exploitation seront fournis par EPC Maroc.

9-3 Somaïr

La mine de la Somaïr filiale du groupe Areva au Niger a confié une commande stratégique au Groupe EPC. Cette commande vise à augmenter la part de fabrication sur site réalisée par la mine en substitution des explosifs traditionnels, avec pour objectif une réduction des coûts d'exploitation et une amélioration de la qualité des tirs.

Cette commande comprend une part ponctuelle de fourniture d'équipements technologiques avec la formation et la maintenance associées, et un contrat de trois ans pour la fourniture de la matrice nécessaire à la fabrication sur site.

10 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La structure EPC Innovation a continué son activité en 2016.

Un certain nombre de nouveaux équipements et procédés sont actuellement en cours de développement dans le domaine des mines souterraines. Ces dispositifs font actuellement l'objet de tests dans les opérations du Groupe en Scandinavie. Le rachat d'EPC Nordex au Canada et le développement de la JV au Pérou vont permettre de mettre rapidement en œuvre ces nouveaux procédés.

Le Groupe travaille également à divers moyens de mettre à disposition de ses clients les données issues de ses programmes métiers (traçabilité, logiciels de tir, exploitation des prises de vue en carrière par drônes). Un accord a été signé avec la société américaine Airware et sa filiale française Redbird afin d'enrichir la plateforme Cardinal développée par cette société.

Enfin le Groupe poursuit un programme de recherche important sur les composants chimiques de ses formulations avec pour objectif d'améliorer la performance des recettes tout en réduisant les coûts.

11 - PERSPECTIVES 2017

Le Groupe EPC entend consolider en 2017 sa rentabilité retrouvée tout en poursuivant son développement.

L'orientation à la hausse du prix des matières premières, va conduire la zone **Europe Amérique** à être particulièrement vigilante sur la consolidation de ses marges dans un contexte concurrentiel agressif. Des investissements significatifs permettant de se démarquer par rapport à la concurrence seront réalisés notamment au Royaume-Uni et au Canada.

Les efforts de maîtrise des risques sur les contrats ont porté leurs fruits dans la **démolition et le désamiantage**. Néanmoins la baisse des marges constatée en 2016 dans ce secteur, et qui semble aujourd'hui toucher tous les acteurs, nous oblige à travailler sur les frais de structure. Ce chantier sera conduit activement en 2017.

La croissance rentable de l'activité sur la zone **Afrique Moyen-Orient** a été au rendez-vous en 2016. Les différentes entités du Groupe concernées doivent aujourd'hui se structurer pour bien gérer la croissance. Un important chantier a été lancé en 2017 avec la création d'une nouvelle usine au Maroc. Ce projet sera le principal projet d'investissement du Groupe cette année.

Deux points vont nécessiter une attention particulière en 2017 :

Le Groupe restera attentif aux éventuelles conséquences résultant des élections passées ou à venir dans ses pays d'implantation. Le Brexit a eu un impact sur les comptes du Groupe en 2016 via la dépréciation de la livre Sterling et la baisse des taux obligataires. Les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne seront suivies avec attention afin d'adapter la stratégie du Groupe à cette nouvelle donne.

On assiste à un début de remontée du cours de certaines matières premières. Cette évolution devrait relancer certains projets miniers. Le Groupe EPC veillera à se positionner sur les dossiers les plus prometteurs dans ses zones d'implantation.

12 - ACTIONNARIAT ET FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Identité des actionnaires détenant plus de 5 % du capital de la Société en 2016

Société E.J. BARBIER (1)	
% actions (à la connaissance de la société)	67,46 %
% droits de vote lors de l'AGO du 09/06/16	82,98 %
Société CANDEL & PARTNERS	
% actions (à la connaissance de la société) :	9,91 %
% droits de vote lors de l'AGO du 09/06/16	6,55 %

(1) E.J. BARBIER est une Société Anonyme au capital de 108.343 €, immatriculée 572 040 186 R.C.S Paris. Son objet social est l'acquisition et gestion de valeurs mobilières. Aucun actionnaire d'E.J. BARBIER ne détient plus de 20 % du capital.

13 - TRANSACTIONS SUR TITRES

En 2016, selon les chiffres cumulés publiés en fin d'exercice par EURONEXT, le volume des transactions sur les actions de la Société a concerné, sur l'ensemble de l'année 1 649 titres, soit 0,98 % des actions pour un montant en capitaux de 924 770 €, ce qui représente une valeur moyenne de 560,81 € par titre.

Ces chiffres sont à comparer aux 10 226 titres échangés en 2015 pour un montant en capitaux de 4 762 361,26 €.

À fin décembre 2016 le cours de l'action s'élevait à 690 €, contre 505 € l'année précédente.

Le 31 décembre 2016, notre Société détenait 16 102 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 31 € chacune, représentant 9,56 % du capital, qu'elle avait achetées au prix moyen de 153,97 €, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

État récapitulatif des opérations objet de l'art L.621-18-2 du Code monétaire et financier (information nominative pour chaque dirigeant)

	Actions			Parts de fondateurs		
	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Montant des capitaux	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Montant des capitaux
Société E.J. Barbier Acquisitions Cessions	2	8	4 280	2	53	21 742
O. Obst Acquisitions Cessions	6	75	44 129			

14 - PRISES DE PARTICIPATION

Le Groupe EPC à travers sa filiale 2B Recyclage a procédé en juillet 2016 au rachat de 100 % des titres de la société AMOVEO. Cette société est titulaire d'un arrêté préfectoral ICPE. Cet arrêté l'autorise à exploiter un centre d'enfouissement de déchets d'amiante en Corrèze à quelques kilomètres de Tulle.

Le Groupe EPC a procédé en août 2016 à l'acquisition de 100 % des titres de la société Nordex (devenue EPC Nordex). Cette société canadienne produit et distribue des explosifs pour le marché des mines et des carrières en Ontario.

15 - ADMINISTRATEURS

M. Olivier OBST Président-Directeur général

Président de :

* DEMOSTEN
* DIOGEN
* EPC MINETECH
* SMA
* SONOUVEX

Président et administrateur de :

* EPC ESPANA (Espagne)
* EPCapRé (Luxembourg)
* GALILEO (Espagne)
* SERAFINA LABORDA (Espagne)
* SILEX SEGURIDAD (Espagne)

Gérant de :

* SICIEX

Vice-président et Administrateur de :

* MCS (Arabie Saoudite)

Directeur général de :

* DEMOKRITE

Administrateur délégué et membre du Conseil d'Administration de :

* EPC ITALIA (Italie)

Administrateur de :

* EPC NORDEX (Canada)
* EPC NORGE (Norvège)
* EPC SVERIGE (Suède)
* EPC-UK (Grande Bretagne)
* ESMAC (Italie)
* INTEREM (Italie)
* IIE (Irlande)
* KEMEK PLC (Irlande)
* KEMEK US (Irlande)
* UIE (Irlande du nord)

Représentant permanent d'EPC au Conseil d'Administration de :

* EPC GUINÉE (Guinée)
* SMG

Représentant d'EPC, Administrateur de :

* EPC BELGIQUE
* EPC MAROC et MARODYN (Maroc)

Représentant de Nitrates et Innovation, Président de :

* EPC FRANCE

Représentant permanent d'EPC FRANCE au Conseil d'Administration de :

* Corse Expansif

M. Paul de BRANCION (1)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur de :

* EPC-UK (Grande Bretagne)
* SEI EPC ITALIA, INTEREM et ESMAC (Italie)

Président de la société DEMOKRITE

Directeur général et Administrateur de la société E.J. BARBIER

Mme Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE (1)

Président et Administrateur de la société EJ. BARBIER

M. Patrick JARRIER

Administrateur de l'Association Simon de Cyrène Rungis, 2 place Marcel Thiroin, 94150 Rungis

Président de la Fondation Simon de Cyrène 5, place du Clos Montholon 92240 MALAKOFF

M. Aurélien KREJBICH (1)

Pas d'autres mandats

Mme Elisabeth LABROILLE (1)

Directeur Général Délégué et Administrateur de la société EJ. BARBIER

M. Laurent LERICHE

Pas d'autres mandats

Mme Patrizia MARRAGHINI

Pas d'autres mandats

(1) Descendants du fondateur du Groupe EPC, Monsieur Eugène-Jean Barbier.

16 - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le présent chapitre rassemble les informations requises par (i) le Code de commerce et (ii) la Position-recommandation AMF n°2014-14 - Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – DOC 2014-14 et son Annexe 2.

Les chiffres figurant dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous correspondent aux montants bruts (c'est-à-dire avant charges sociales et impôts) dus ou versés aux dirigeants mandataires sociaux concernés par l'ensemble des sociétés contrôlées, au sens des paragraphes II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce par E.J. Barbier SA, qui consolide les comptes d'EPC SA.

Tableau 1
Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	2015	2016
Olivier OBST	Président-Directeur général	Président-Directeur général
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	534 683	657 372
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement	N/A	N/A

Tableau 2
Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2015		2016	
Olivier OBST	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	462 923	462 923	470 343	470 343
Rémunération variable annuelle (2)	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle (2)	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle (3)	N/A	N/A	120 000	120 000
Jetons de présence (4)	51 091	51 091	50 409	50 409
Avantages en nature (5)	16 620	16 620	16 620	16 620
Autres (6)	4 049	4 049	N/A	N/A
TOTAL	**534 683**	**534 683**	**657 372**	**657 372**

(1) Les montants indiqués pour 2015 incluent 33 076 € de salaires versés par ADEX au titre du contrat de travail de M. Olivier OBST, suspendu à effet du 1er février 2015 (cf. notes sous le Tableau 11).

(2) M. Olivier OBST n'avait droit et n'a perçu aucune rémunération variable, annuelle ou pluriannuelle.

(3) Le 21 novembre 2016, le Conseil d'Administration a attribué à M. Olivier OBST une prime exceptionnelle d'un montant brut de 120 000 € à raison de la réussite de l'opération d'acquisition de la société canadienne Nordex Explosives en août 2016.

(4) Montant brut total des jetons de présence perçus par M. Olivier OBST au titre de ses mandats d'administrateur dans EPC SA et ses filiales. M. OBST n'est administrateur dans aucune autre société contrôlée, au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce, par E.J. Barbier.

(5) M. Olivier OBST dispose d'un véhicule de fonction et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC).

(6) Les montants indiqués ici correspondent à l'intéressement brut et à l'abondement brut sur le plan d'épargne entreprise mis en place par ADEX en vertu d'un accord collectif d'intéressement. M. OBST n'est plus éligible à cet accord collectif depuis la suspension de son contrat de travail.

Les chiffres figurant dans le tableau 3 ci-dessous correspondent aux montants bruts (c'est-à-dire avant charges sociales et impôts) dus ou versés aux dirigeants mandataires sociaux concernés par l'ensemble des sociétés contrôlées au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce par EPC SA

Tableau 3
Jetons de présence et autres rémunérations versés par EPC SA et ses filiales aux mandataires sociaux non dirigeants

	2015		2016	
Membres du Conseil d'administration d'EPC SA	Jetons de présence (ou assimilés)	Autres Rémunérations	Jetons de présence (ou assimilés)	Autres Rémunérations
Patrick JARRIER, Administrateur, Président du comité d'audit et du comité des rémunérations, membre du comité stratégique	13 500	N/A	14 000	N/A
Pierre LAVERGNE, Administrateur et membre du comité d'audit jusqu'au 9 juin 2016	9 500	N/A	5 000	N/A
Aurélien KREJBICH, Administrateur, membre du comité stratégique, membre du comité des rémunérations depuis le 15 décembre 2016	9 500	N/A	11 000	N/A
Elisabeth LABROILLE, Administrateur	9 500	44 195 (1)	9 500	N/A
Henri LORAIN, Administrateur et membre du comité d'audit jusqu'au 9 juin 2016	10 500	N/A	11 000	N/A
Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE, Administrateur, membre du comité des rémunérations jusqu'au 15 décembre 2016	9 500	N/A	9 500	N/A
Patrizia MARRAGHINI Administrateur depuis le 9 juin 2016, membre du comité d'audit depuis le 26 septembre 2016, membre du comité des rémunérations depuis le 15 décembre 2016	N/A	N/A	N/A	N/A
Laurent LERICHE, Administrateur, membre du comité d'audit	N/A	N/A	8 000	N/A
Paul de BRANCION, Administrateur et Président du comité stratégique	91 026 (2)	61 605 (3)	107 713 (2)	14 383 (3)
TOTAL	**153 026**	**105 800**	**175 713**	**14 383**

(1)Montant brut correspondant à la rémunération versée à Mme Elisabeth LABROILLE par ADEX Services Ltd au titre d'un contrat de consultant, qui a pris fin le 30 octobre 2015 (32.434 £ ; taux de change £ / € : 1,3626 €). La rémunération versée par EPC-UK à ADEX Services Ltd au titre de la convention de services liant ces deux sociétés inclut la refacturation de la rémunération de consultant de Mme LABROILLE (Cf. Comptes Consolidés – Annexes – Section 7.4 Transactions avec des parties liées).

(2)Dont 12.500 € au titre des jetons de présence versés par EPC SA ; le solde correspond aux jetons de présence versés par EPC-UK et SEI EPC Italia au titre de ses mandats d'administrateurs et de président du Conseil d'Administration de SEI EPC Italia (en Italie, la rémunération du président n'est pas d'une nature disctincte de celle des administrateurs).

(3)Montants bruts des sommes versées à M. Paul de BRANCION au titre des missions particulières qu'il a exercées en sus de son mandat de Chairman d'EPC UK jusqu'au 31 mars 2016. Pour 2015, le montant indiqué inclut, en outre, la rémunération versée à M. de BRANCION au titre d'un contrat de consultant (11.469 £ ; taux de change £ / € : 1,3626 €) qui a pris fin le 31 mars 2015. La rémunération versée par EPC-UK à ADEX Services Ltd au titre de la convention de services liant ces deux sociétés inclut la refacturation de la rémunération de consultant de M. de BRANCION.

Les Tableaux 4 (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe) **et 5** (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social) ne sont pas applicables, aucun plan de souscription n'ayant été autorisé par l'assemblée générale ni décidé par le Conseil d'Administration en 2015 et 2016.

Les Tableaux 6 (Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social) **et 7** (Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social) ne sont pas applicables, aucune attribution gratuite d'actions n'ayant été décidée par le Conseil d'Administration en 2015 et 2016.

Il est rappelé qu'aux termes de sa 14e résolution, l'assemblée générale du 9 juin 2016 a autorisé le conseil d'administration, pour une période de 38 mois, à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société au profit de salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés qui lui sont liées. Le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,9502 % du capital de la Société à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration, sous réserve des éventuels ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations sur le capital de la Société.

Le Tableau 8 (Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions) n'est pas applicable car il n'existe plus de plan d'options d'achat d'actions dans la Société.

Le dernier plan d'options d'achat d'actions a été autorisé par le Conseil d'Administration du 24 octobre 2006, les options, portant sur 3 500 actions, étant consenties pour une durée de 4 ans, et devant être exercées au plus tard le 23 octobre 2010. Aucune option n'a été levée.

Le Tableau 9 (Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers) n'est pas applicable, aucun plan de souscription n'ayant été autorisé par l'assemblée générale ni décidé par le Conseil d'Administration.

Le Tableau 10 (Historique des attributions gratuites d'actions) n'est pas applicable, le Conseil d'Administration n'ayant décidé aucune attribution gratuite d'actions.

Tableau 11				
Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Olivier OBST Président-Directeur général	Oui (1)	Oui (2)(3)	Non (4)	Oui (5)

(1)M. Olivier OBST a été embauché par ADEX, pour une durée indéterminée à compter du 1er octobre 1998, par contrat écrit du 19 mai 1998. Il a été successivement Directeur des filiales du Groupe EPC en Italie puis en Europe du Sud et ensuite Directeur des participations industrielles de l'activité Explosifs et Forage Minage du Groupe EPC. Il a conservé son contrat de travail avec ADEX après sa nomination en qualité de Directeur général d'EPC SA le 24 juin 2009. À la suite de sa désignation en qualité de Président-Directeur général d'EPC SA le 1er juillet 2014, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir son contrat de travail mais de le suspendre à compter du 1er février 2015 et pour toute la durée de ses fonctions de Président-Directeur général d'EPC SA.

Le maintien de son contrat de travail est justifié par l'ancienneté acquise avant sa désignation en qualité de Directeur général d'EPC (plus de 10 ans).

(2)M. Olivier OBST bénéficie depuis 2008 d'un régime de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et d'un régime de retraite par capitalisation à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Par une décision du 16 décembre 2015, le Conseil d'Administration a autorisé, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, la conclusion avec effet immédiat d'un avenant à chacun de ces contrats ayant principalement pour objet de plafonner ces prestations et cotisations. Ces avenants ont été approuvés par l'assemblée générale du 9 juin 2016, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même Code.

Conformément au décret n°2016-182 du 23 février 2016 pris en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, les tableaux ci-dessous présentent les modalités précises de détermination de ces engagements ainsi que l'estimation du montant qui serait potentiellement versé au titre de chaque engagement et les charges afférentes pour la Société.

Régime de retraite à prestations définies (article 39 du CGI)	
Conditions d'entrée	Condition de présence ; - Avoir au moins 60 ans ; - 24 mois ancienneté au moment du départ en retraite ; et - avoir liquidé ses droits à pension auprès des régimes obligatoires
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Moyenne des trois plus importantes rémunérations perçues au cours des dix dernières années
Rythme d'acquisition des droits	1,5 % de la rémunération de base/année d'ancienneté au-delà des 12 premiers mois
Plafond éventuel	20 % de la rémunération de base
Modalités de financement des droits	Aucun versement en 2016
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	10,5 % de la rémunération de référence : 35 638 € au titre d'EPC SA
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	- Cotisations déductibles du résultat imposable et non soumises à CSG/CRDS - Contribution sociale employeur versée sur les primes (24 %)

Régime de retraite à cotisations définies (article 83 du CGI)	
Conditions d'entrée	Début du mandat
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Salaire brut annuel
Rythme d'acquisition des droits	8 % des tranches A, B et C
Plafond éventuel	8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale
Modalités de financement des droits	24 714,25 € versés en 2016
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	5 123 €
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	Les cotisations sont : -Déductibles du résultat imposable ; -Soumises à la CSG et à la CRDS ; et -Soumises à un forfait social de 20 %

(3) Par une décision du 16 décembre 2015, le Conseil d'Administration a autorisé, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, la mise en place à compter du 1er janvier 2016 d'un contrat de retraite supplémentaire individuel relevant de l'article 82 du Code général des impôts. Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 9 juin 2016, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même Code.

Conformément au décret n°2016-182 du 23 février 2016 pris en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, le tableau ci-dessous présente les modalités précises de détermination de cet engagement ainsi que les charges afférentes pour la Société.

Régime de retraite à cotisations définies (article 82 du CGI)	
Conditions d'entrée	
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Salaire brut annuel
Rythme d'acquisition des droits	10 % de la rémunération de référence
Plafond éventuel	
Modalités de financement des droits	59 954,35 € versés en 2016
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	N/A. Ce contrat n'est pas automatiquement débouclé sous forme de rente. Et le capital versé ou la rente servie dépendra également des cotisations versées par l'intéressé
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	Les cotisations versées par l'entreprise sont : -Déductibles du résultat imposable ; -Soumises à la CSG et à la CRDS

(4) M. Olivier OBST ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au sens de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Il aurait droit, le cas échéant, à une indemnité légale ou conventionnelle au titre de la rupture de son contrat de travail.

(5) M. Olivier OBST est lié à EPC par une convention de non concurrence lui interdisant d'exercer, directement ou indirectement ou par personne interposée, en sa qualité de mandataire social, salarié ou prestataire de service, une quelconque activité dans le secteur de la production et la vente d'explosifs à usage industriel civil ou du

forage minage, dans tout pays où le Groupe EPC exercera directement une telle activité à la date d'entrée en vigueur de son obligation de non concurrence, ainsi que dans l'activité de la déconstruction de bâtiments en France métropolitaine tant que le Groupe EPC y exerce cette activité, pendant une durée de 3 ans à compter de la plus tardive des dates de cessation de ses mandats sociaux dans le Groupe EPC ou de son contrat de travail.

En contrepartie de cette obligation de non concurrence, M. Olivier OBST percevra une indemnité d'un montant égal à 24 mois de rémunération brute fixe et variable, calculée sur la base des rémunérations perçues au cours des 12 mois précédant la cessation de ses mandats de Président et Directeur Général d'EPC SA au titre de l'ensemble de ses mandats sociaux dans le Groupe EPC et payable en trois annuités d'égal montant.

Ladite convention de non concurrence ne pourra être modifiée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

Ladite convention a été autorisée conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce par le Conseil d'Administration le 26 mars 2015. Elle a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même Code.

17 - RÉSULTAT SOCIAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé, soumis à votre approbation,
se traduisent par un bénéfice de : ..... 6 685 584,93 €

Montant auquel il faudra ajouter le report à nouveau antérieur de : ..... 6 643 384,98 €

Formant un total disponible de : ..... **13 328 969,91 €**

Nous vous proposons l'affectation suivante et de distribuer au titre de l'exercice :

→ Aux actions à titre de dividende (168 400 titres) ..... 1 768 200,00 €
→ Aux parts de fondateur (29 473 parts) ..... 589 400,00 €
Soit un total de ..... **2 357 600,00 €**

Il reviendra alors :

→ Pour l'action ..... 10,50 €
→ Pour la part de fondateur ..... 20,00 €

Laissant un montant reportable à nouveau de : ..... 10 971 369,91 €

À titre de comparaison les dividendes versés
au cours des trois derniers exercices s'élevaient à

	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
Pour l'action	7,00 €	4,50 €	2,50 €
Pour la part de fondateur	13,33 €	8,58 €	4,76 €

18 - PROJET DE RÉSOLUTIONS POUR L'AGO DU 29 JUIN 2017

En résumé, nous vous proposons :

- Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux Comptes.

- Examen du bilan, des comptes sociaux et des comptes consolidés, du compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Approbation desdits comptes et quitus de leur gestion aux administrateurs en fonction.

- Affectation des résultats de l'exercice.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 225-38 du Code de commerce et approbation en tant que de besoins lesdites opérations non encore approuvées (une résolution par convention), et renouvellement aux Administrateurs en fonction des autorisations prévues par ledit article,

- Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux, en raison de leur mandat, conformément aux dispositions de la loi Sapin 2.

- Renouvellement des mandats d'administrateur de Madame Patrizia Marraghini et de Monsieur Patrick Jarrier,

- Nomination d'un nouvel administrateur,

- Autorisation donnée au Conseil pour opérer en Bourse sur les actions de la Société en vue de régulariser les cours.

- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil donne pouvoir au Président pour finaliser le texte des résolutions et pour accomplir les formalités de publicité légale relatives à la convocation de l'Assemblée Générale du 29 juin 2017.

Fait à Paris, le 30 mars 2017

Le Président-Directeur général

ADDENDUM

Le 31 mai 2017, la société Candel & Partners 4 avenue Hoche - 75008 PARIS, actionnaire de la société EPC détenant 17 000 actions, a sollicité l'inscription des deux projets de résolution suivants à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin prochain.

- Résolution A

« Après avoir entendu l'exposé des motifs, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du refus opposé par les membres de la famille fondatrice, administrateurs d'EPC et par ailleurs contrôlant E.J. Barbier et la Sté ADEX Services UK Limited, de se soumettre aux décisions de justice exécutoires et de fournir les documents requis.

En conséquence, l'Assemblée Générale demande à la Société d'appuyer l'action intentée par Candel & Partners, tendant à fournir aux actionnaires la transparence requise aux fins d'établir la vérité et la juste évaluation du préjudice éventuellement subi par la Société. »

- Résolution B

« Après avoir entendu l'exposé des motifs, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte de l'action ut singuli initiée par Candel & Partners, détenant plus de 10 % du capital de la Société et ayant mis en évidence des fautes de gestion et abus par les entités familiales contrôlant la Société.

L'Assemblée Générale prend acte notamment de la baisse du loyer, partiellement rétroactive, qui justifie en soi le bien fondé des actions en cours aux fins d'indemnisation des préjudices subis par la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale demande à la Société d'appuyer l'action ut singuli intentée par Candel & Partners, tendant à l'indemnisation des préjudices subis par la Société. »

La Société a accusé réception de ces projets de résolution le 3 juin 2017.

Cette demande d'inscription est motivée par les raisons suivantes :

Résolution A

Pour la première fois le rapport annuel d'EPC SA sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 fait ressortir les montants facturés à EPC SA par entreprise liée dont il ressort :

→ Que la société E.J. Barbier a facturé 393 K€ en 2013 et 313 K€ en 2014 au titre de prestations informatiques ;

→ Que la société ADEX SNC a facturé 6 840 000 € en 2013 et 6 581 000 € en 2014 au titre de « prestations d'assistance et de conseil... ».

→ Que la société ADEX Services LTD, filiale d'ADEX SNC, a facturé 843 000 € en 2013 et 945 000 € en 2014 au titre de prestations de management.

À la demande de la société Candel & Partners, et par ordonnance en date du 12 décembre 2014, M. Alain ETLIN a été désigné comme expert de justice avec pour mission de :

- « Se faire communiquer les conventions passées par EPC avec E.J. Barbier, ADEX, ADEX Services, ADEX TP pour les exercices 2010, 2011, 2012 et 2013
- Décrire les prestations réalisées
- En indiquer le coût pour EPC notamment en le comparant au coût des mêmes services s'ils étaient internalisés »

Par ordonnance du 11 juin 2015, le juge chargé du contrôle des expertises a précisé la mission de l'expert :

« Sa mission, telle qu'elle a été définie par ladite ordonnance vise à fournir notamment :
- La description des différentes prestations réalisées par la société ADEX SNC (ou ses filiales) pour le compte de la société Explosifs et de Produits Chimiques (EPC)
- En indiquer le coût pour EPC, notamment en le comparant au coût des mêmes services s'ils étaient en tout ou partie internalisés ».

Par ordonnance du 5 janvier 2017, la mission de l'expert judiciaire a été étendue aux conventions par la Société et sa filiale anglaise, EPC-UK, avec la société anglaise ADEX Services Limited, contrôlée par les membres de la famille fondatrice, administrateurs d'EPC .

Nonobstant la demande de l'expert de justice, les membres de la famille fondatrice, administrateurs d'EPC et par ailleurs contrôlant E.J. Barbier et la Sté ADEX Services Limited, refusent de se soumettre aux décisions de justice exécutoires et de fournir les documents requis concernant notamment la société anglaise ADEX Services Limited.

Il est donc demandé que l'Assemblée enjoigne à la Société d'appuyer l'action intentée par Candel & Partners, tendant à fournir aux actionnaires la transparence requise aux fins d'établir la vérité et la juste évaluation des préjudices éventuellement subis par la Société.

Résolution B

Il ressort d'ores et déjà notamment de l'expertise judiciaire sollicitée par Candel & Partners que les conventions passées entre EPC SA ou ses filiales et E.J. Barbier et les conventions passées entre EPC SA ou ses filiales et ADEX SNC, détenue directement ou indirectement par E.J. Barbier et les administrateurs d'EPC, ont été conclues à des conditions anormales.

D'ailleurs, l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale d'EPC SA qui s'est tenue le 9 juin 2016 démontre bien ce point puisque son Président reconnaît que si depuis le 1er janvier 2015 le loyer supporté par la Société est de 388 000 €, au cours des années précédentes il était pour la même surface et localisation pour un montant de 700 000 euros, soit une réduction de 50 % !

En conséquence, par assignation en date du 29 novembre 2016, la société Candel & Partners a intenté une action ut singuli à l'encontre de Monsieur Paul de BRANCION, Mesdames Jacqueline de RAGUET de BRANCION, Elisabeth de RAGUET de BRANCION, Marie-Madeleine CHATEL de RAGUET de BRANCION (épouse LESSANA), Madame Brigitte CHATEL de RAGUET de BRANCION, Dominique CHATEL de RAGUET de BRANCION, Isabelle CHATEL de RAGUET de BRANCION, et Annick FOURNIER-GUIHARD, tendant notamment à obtenir l'indemnisation des préjudices subis par la Société en sollicitant leur condamnation au paiement à la Société de la somme de 15 389 330 euros à titre de provision, somme à laquelle s'ajoute une somme de 1,5 millions d'euros au titre du préjudice subi par la Société du fait du retard dans l'indemnisation.

Il est donc demandé que l'Assemblée enjoigne à la Société d'appuyer l'action ut singuli intentée par Candel & Partners tendant à l'indemnisation des préjudices subis par la Société.

Le 7 juin 2017, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni pour examiner les deux projets de résolution déposés par la société Candel & Partners le 31 mai 2017. Les administrateurs liés à E.J. Barbier n'ont pas participé aux délibérations, ni au vote.

Le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux dispositions des articles L.225-105 et R.225-74 du Code de commerce, d'inscrire les deux projets de résolution déposés par Candel & Partners à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire convoquée le 29 juin 2017.

Il est précisé que ces projets de résolution ne sont pas agréés par le Conseil d'Administration.

En effet, le Conseil a considéré :

- En premier lieu, que par leur objet, ces projets de résolution échappaient à la compétence décisionnelle de l'assemblée générale des actionnaires ; l'assemblée ne peut valablement empiéter sur les attributions du Conseil d'Administration et de la Direction générale, en leur donnant des instructions quant à la position à prendre par la Société dans le cadre de procès auxquels elle est partie.

- En second lieu, que l'exposé des motifs et les projets de résolution de Candel & Partners reflètent, à ce stade, seulement l'opinion et la position affirmée par cette société dans le cadre des procédures qu'elle a engagées ; le Conseil d'Administration relève que l'expertise préventive sollicitée par Candel & Partners est toujours en cours et que l'action en dommages-intérêts qu'elle a introduite en novembre 2016 (cf. Rapport annuel 2016, Annexe comptable page 3) n'a encore donné lieu à aucun jugement et que les défendeurs n'ont pas encore été mis en mesure de faire valoir leurs observations en défense.

Le Conseil d'Administration rappelle que l'action d'EPC dans le cadre des procédures engagées par Candel & Partners n'est guidée que par le souci de se conformer à la loi et aux bonnes pratiques et de défendre l'intérêt social d'EPC.

Fait à Paris, le 7 juin 2017
Le Président–Directeur général

Responsabilité sociétale

EPC GROUPE

RSE

Rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSE) 2016 du Groupe EPC

1. NOS ACTIVITÉS 38

2. NOTRE DÉMARCHE RSE 40

3. PRODUIRE EN SÉCURITÉ 42

3.1 Politique en matière de santé et sécurité 42

3.2 Certification OHSAS 18 001 42

3.3 Implication des salariés et formation sur cette thématique 43

3.4 Indicateurs liés à l'accidentologie 43

3.5 Maladies professionnelles 44

4. PRODUIRE EN PRENANT EN COMPTE SON ENVIRONNEMENT 44

4.1 Explication de la politique environnementale 44

4.2 Implication des salariés et formation sur cette thématique 44

4.3 Gestion des déchets 45

4.4 Gestion des consommations 46

4.5 Prise en compte des nuisances sonores des chantiers, usines 51

4.6 Les rejets de gaz à effet de serre 51

4.7 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 51

5. S'INTÉGRER ET PRENDRE EN COMPTE LES COMMUNAUTÉS ENVIRONNANTES. 52

5.1 La politique sociétale 52

5.2 La biodiversité 52

5.3 Mécénat 53

5.4 Dialogue avec les communautés locales et impact sur le développement régional 54

5.5 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées 55

6. RESSOURCES HUMAINES. 56
6.1 Chiffres clés (état des lieux de l'effectif) 56
6.2 Formation : Périmètre France + UK 58
6.3 Égalité de traitement : Périmètre France + UK 59
6.4 Organisation du temps de travail : Périmètre France + UK 60
6.5 Relations sociales : Dialogue social et Bilan des accords collectifs : Périmètre France 61
6.6 Promotion et respect des stipulations et conventions de l'OIT-Actions en faveur des droits de l'homme 62
6.7 Lutte contre la corruption 63
7. NOTE MÉTHODOLOGIQUE. 64
7.1 Périmètre 64
7.2 Période de reporting 64
7.3 Collecte des données 65
7.4 Glossaire 65
7.5 Contrôle et vérification 65
8. TABLE DE CORRESPONDANCE 66

RSE

Rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSE) 2016 du Groupe EPC

1. NOS ACTIVITÉS

Une bonne appréhension des différents domaines d'activité du Groupe EPC permet de comprendre les enjeux RSE qui en découlent. En prise directe avec les métiers du Groupe et les risques qui lui sont liés, notre politique RSE se décline dans chacune de nos filiales et sur tous nos métiers. Cet engagement témoigne de la volonté du Groupe EPC d'inscrire son action sur le développement de long terme.

Un pionnier en matière de fabrication d'explosifs

La Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, aujourd'hui Groupe EPC, a été fondée en 1893. Fort de plus d'un siècle d'existence et d'expérience, le Groupe a mis au point différents procédés novateurs en matière de création et d'utilisation d'explosifs : dynamites incongelables, tir de nitrate-fuel, explosifs gel, explosifs émulsions...

Un expert dans le domaine de la démolition urbaine ou industrielle et du forage- minage

Le Groupe EPC s'inscrivant dans le long terme, a développé ces dernières années deux activités connexes au métier des explosifs: le forage–minage (depuis 1995) ainsi que la démolition (depuis 2002). Qu'il s'agisse de démolition urbaine ou industrielle, d'abattage ou de forage-minage, qu'il s'agisse de construire des routes ou de percer des tunnels, les sociétés du Groupe EPC sont à la disposition de ceux qui ont besoin de solutions sûres, efficaces, adaptées et concurrentielles.

Un Groupe au service de ses clients en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord.

Depuis son origine, le Groupe EPC s'est attaché à se placer au plus près de ses clients.
Cette volonté s'est traduite tant par le développement de technologies novatrices et l'intégration de nouveaux métiers que par une expansion géographique afin d'offrir à l'ensemble du marché les produits et les services les plus adaptés.

Aujourd'hui, le Groupe EPC emploie plus de 1 900 collaborateurs au sein d'une quarantaine de sociétés travaillant pour le compte d'opérateurs de mines, de carrières et de travaux publics dans plus de 20 pays en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient.

Le Groupe EPC

- Chiffre d'affaires : **310 M€** dont :
  - → Explosifs et Services : **63 %**
  - → Démolition : **23%**
  - → Autres : **14 %**
- Effectifs : **1 930** collaborateurs (en hausse de plus de 9 %)
- Fonds Propres Consolidés : **101 M€ au 31/12/2016**

Les explosifs et services

- Chiffre d'affaires : **196 M€**
- Effectifs : **1 532** collaborateurs
- Sites de production : **16** (Europe, Afrique, Moyen-Orient, Amérique du Nord)
- Un service complet comprenant le conseil, la formation et un service intégré de forage sur site
- Présent sur les cinq continents
- Leader ou co-leader en : France, Royaume-Uni, Irlande, Italie, Maroc et Afrique de l'Ouest
- Présent dans plus de **500** carrières
- Un parc de **100** foreuses

La démolition

- Chiffre d'affaires : **72 M€**
- Effectifs : **398** collaborateurs
- **Premier** Groupe indépendant de démolition en France
- Un service central spécialisé « Grands Travaux », des services Ingénierie-Études-Méthodes dans chaque entité, regroupant plus de 30 personnes
- **Une trentaine** de chefs de chantier, **plus d'une trentaine** d'ingénieurs travaux
- Des entreprises de plus de **30** ans d'expérience.

De nombreux facteurs clés de succès

TECHNOLOGIE

- → Diversité de l'offre
- → R&D importante
- → Centre de recherche dédié

INTERNATIONALISATION

- → Diversité culturelle
- → Proximité des clients

HISTORIQUE

- → Stabilité de l'actionnariat
- → Connaissance des marchés
- → Ancrage local

2. NOTRE DÉMARCHE RSE

Au sein du Groupe EPC, nous sommes fiers de pouvoir dire que nous dépassons les attentes en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette dimension étant une partie intégrante de l'ADN du Groupe EPC depuis plus d'un siècle, toutes nos décisions et nos activités sont programmées et mises en œuvre de manière à être conforme à notre vision élargie de la démarche RSE ; une définition qui correspond à notre vision de ce que doit être la responsabilité d'un Groupe international vis-à-vis de nos employés, de nos partenaires et de l'ensemble de la collectivité.

Le respect est une valeur fondamentale et historique du Groupe EPC. Le respect des personnes, le respect de l'environnement et le respect des institutions.

Dans la pratique et dans la réalité de tous les jours, ce principe fondamental se traduit par :

- Une politique très exigeante en matière de santé et d'hygiène
- Un comportement éthique et transparent
- L'éducation et le bien-être social au travers d'une implication forte en matière de développement des communautés
- La protection de l'environnement à travers la préservation de la faune, la protection et la sauvegarde des milieux naturels

Notre démarche repose sur le processus suivant :

Les principales parties prenantes du Groupe EPC peuvent être réparties en quatre grandes familles :

→ Les parties prenantes internes à l'entreprise : les salariés et leurs représentants.

→ Celles liées au respect de l'environnement : les institutions en charge de la gestion des espaces naturels, les organismes de contrôle et de régulation.

→ Celles liées à l'activité : les clients, les fournisseurs, les concurrents.

→ Celles liées aux communautés locales : le voisinage, les mairies, les écoles, les associations.

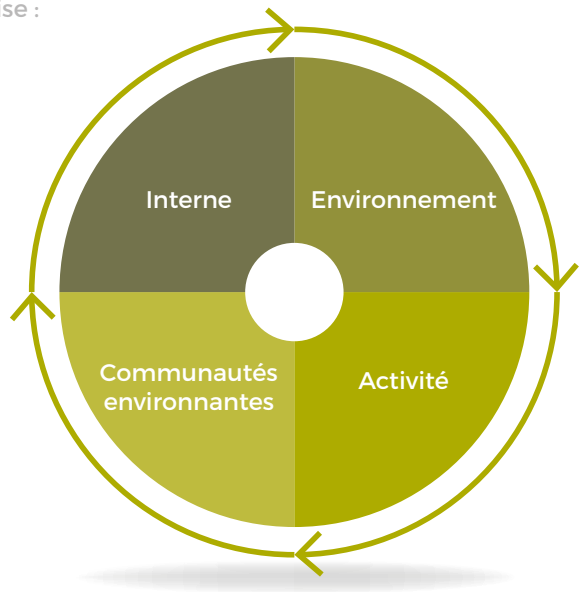

Cartographie des enjeux

En prise directe avec les métiers du Groupe et les risques qui lui sont liés, notre politique RSE se décline dans chacune de nos filiales, et sur tous nos métiers, en direction de toutes les parties prenantes liées à nos activités et en tenant compte de leur dispersion géographique ;

En 2015 plusieurs points étaient encore classés en axe de progrès, notamment sur le plan sociétal.

En 2016, nous avons traité la plupart de ces sujets, en particulier :

- Loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption),
- Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT (travail forcé ou obligatoire, travail des enfants).

Seuls demeurent classés en axe de progrès :

ENVIRONNEMENTAL :

- Le point sur lequel doit porter un effort significatif est la poursuite d'un programme de suivi de traitement de résidu d'émulsion usagée, stocké dans des GRV.

Par ailleurs dans le rapport 2016, les thématiques suivantes demeurent exclues :

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique : non applicable dans notre secteur d'activité.
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs : non applicable dans notre secteur d'activité.
- L'utilisation des sols : EPC intervient en tant que sous-traitant dans la plupart de ses activités (mines, carrières). De ce fait l'utilisation des sols n'est pas de sa responsabilité.

3. PRODUIRE EN SÉCURITÉ

La démarche sécurité du Groupe continue à être orientée sur les trois thématiques suivantes :

- Renforcer notre culture sécurité en valorisant les initiatives
- S'intéresser de plus en plus aux évènements de faible probabilité à conséquences graves
- Poursuivre le renouvellement des certifications sécurité dans les filiales

3.1 Politique en matière de santé et sécurité

Il n'existe pas dans le Groupe d'accords d'entreprise spécifiques signés relatifs à la santé ou à la sécurité.
En revanche, toute notre démarche sécurité repose sur la politique SSE Groupe EPC

En février 2015, la politique Sécurité Santé Environnement (SSE) du Groupe a été remise à jour. Cette mise à jour est d'ailleurs inscrite dans un de nos standards N°6 « GESTION DES STANDARDS » dont l'une des exigences porte sur la mise à jour de la politique SSE de manière périodique.

Les éléments novateurs ou d'importance dans cette nouvelle version sont les suivants :

Sécurité des procédés

Il s'agit de prévenir la survenance d'un accident majeur. Jusqu'à présent, le Groupe s'est efforcé de prévenir les évènements de fréquence élevée et de faible sévérité comme les chutes de plain-pied ou le mal de dos. Cette approche est nécessaire mais non suffisante. Nous voulons également prendre en compte des évènements de faible probabilité et de sévérité élevée. Cette démarche se nomme « La sécurité des procédés ». On entend par procédés: la fabrication, le stockage, la distribution, l'utilisation et la mise en œuvre de matières dangereuses.

« La sécurité des procédés » est focalisée sur les évènements de faible probabilité et de forte sévérité type « accidents graves » : on parlera alors d'accidents majeurs.

Standards techniques

Un volet consacré à des standards techniques a été créé pour rassembler des règles précises consacrées aux thèmes suivants : Sécurité des Pompes, Mélange à Sec, Sécurité du Brûlage, Prévention Risques Routiers, Formation et Habilitation, Prévention de la légionellose.

Sûreté et déplacement professionnels

Un standard consacré à ce chapitre a été remis à jour avec la réactualisation d'une liste de pays interdits à tout déplacement d'un salarié EPC. En outre, une procédure a été mise en place pour prévenir tout déplacement dans un environnement n'offrant pas suffisamment de garanties de sécurité pour nos salariés. Enfin, des mesures sont également prévues si, en dépit de toutes ces précautions, un salarié se trouvait dans un environnement se dégradant subitement.

Gestion de crise

La préparation à la gestion de crise reste un des fondamentaux du Groupe qui favorise toutes les initiatives permettant d'anticiper, plutôt que de devoir réagir dans l'urgence. L'anticipation permet d'être mieux exercé, mieux préparé et de former à l'avance des personnes clés dans nos organisations.

3.2 Certification OHSAS 18001

La certification OHSAS 18001 est considérée, au sein du Groupe, comme un élément clé pour démontrer notre engagement pour la sécurité au travail, que ce soit sur le terrain ou au siège. Ainsi, dans huit pays : France, Espagne, Italie, Belgique, Suède, Royaume-Uni, Irlande, Émirats Arabes Unis, certaines filiales ont acquis une certification sécurité de

type OHSAS 18001 ou Mase.
Le siège du Groupe EPC s'est lui même engagé à l'instar d'une partie des filiales, dans une démarche de certification lancée fin 2014. Cet engagement a été récompensé par l'obtention du certificat OHSAS 18001 en mai 2015.
En 2016, tous les audits de suivi ou de renouvellement concernant les pays mentionnés précédemment ont été passés avec succès.

3.3 Implication des salariés et formation sur cette thématique

L'implication des salariés dans notre démarche de sécurité peut se mesurer au travers de la formation « Esprit d'équipe » : il s'agit de former des salariés à une démarche basée sur une meilleure maîtrise de notre comportement de façon à améliorer notre sécurité. Pour l'instant, cette démarche est mise en place dans quelques pays : Royaume-Uni, Irlande, France, Belgique, Maroc, Guinée et Côte d'Ivoire.

En 2016, ce programme a été poursuivi dans ces différents pays avec des modes d'organisation et de déploiement propres à chaque entité.

Les points clés à retenir pour cette année sont :

- Implication plus marquée des messagers ESPRIT D'ÉQUIPE dans la sécurité au quotidien dans la plupart des entités
- Communication mensuelle en interne sur les initiatives ESPRIT D'ÉQUIPE au travers du reporting Groupe Sécurité Santé Environnement
- Présentation de la démarche lors du séminaire annuel DAF en septembre 2016 à Mougins

3.4 Indicateurs liés à l'accidentologie

L'année 2016 est caractérisée par deux phases distinctes :

- Un 1er semestre sous la forme d'un plateau mal orienté ;
- Un 2e semestre avec des indicateurs en nette amélioration.

Sur le 2e semestre, on peut constater une amélioration notable du taux de fréquence des accidents avec arrêt TF1 passant de 14 à 11. Il convient de noter que le mode de calcul du taux de fréquence est un taux glissant sur les 12 derniers mois. En d'autres termes, la baisse du taux de fréquence reflète une tendance non pas ponctuelle sur le mois mais étalée sur une période de 18 mois.

Dans une moindre mesure, les accidents sur la période du 2e semestre sont moins graves avec la baisse du Taux de gravité Tg.

Évolution du taux de fréquence et du taux de gravité en 2016 au sein du Groupe EPC

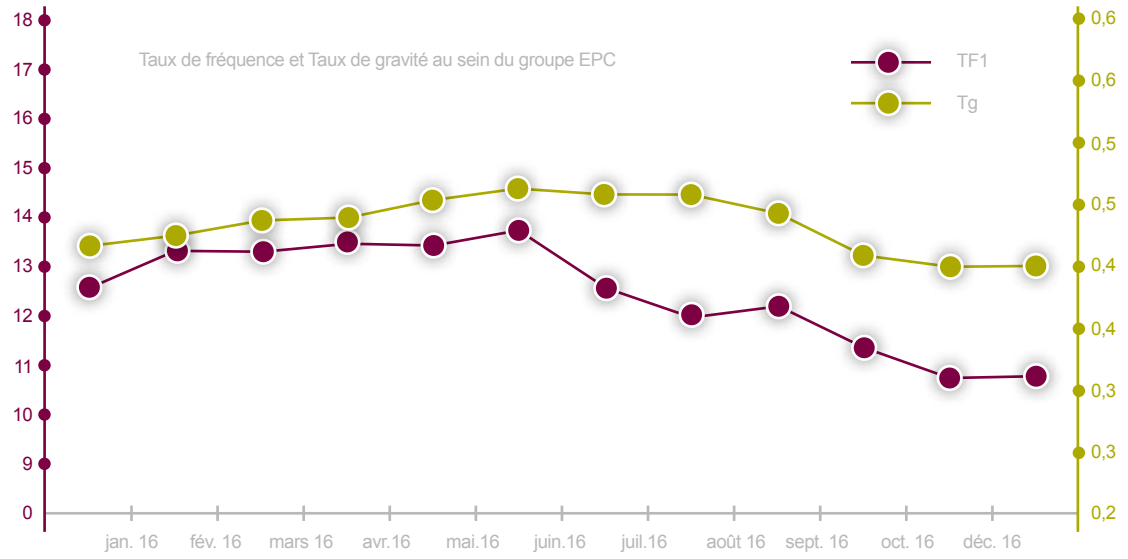

3.5 Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles sont rapportées chaque mois par les filiales au Groupe.
La gestion des cas individuels est du ressort de la filiale concernée.

Le nombre de maladies professionnelles par an est très faible.

Pour 2016 et 2015, on dénombre un seul cas individuel concernant une maladie professionnelle.

4. PRODUIRE EN PRENANT EN COMPTE SON ENVIRONNEMENT

4.1 Explication de la Politique environnementale

La politique Sécurité Santé Environnement du Groupe marque son attachement à l'environnement :

- Au travers de la déclaration
- Mais aussi grâce à deux standards : standard N°15 (environnement) et un standard technique (prévention de la légionellose)

Les filiales sont par ailleurs encouragées à obtenir des certifications de type environnemental. Ainsi, des filiales d'EPC ont été récompensées ou ont obtenu le renouvellement de leur certification dans les pays suivants : France, Italie, Royaume-Uni et Irlande. Pour 2016, les audits de renouvellement ou de suivi ont été passés avec succès.
Le Groupe accorde de l'importance aux problématiques environnementales. Il a ainsi reconduit une nouvelle fois un objectif environnement en 2016, qui consiste à mieux maîtriser et réduire les déchets matrice-émulsions (produits intermédiaires). Des efforts remarquables sont à noter en France et en Angleterre avec une baisse de déchets historiques recyclés respectivement de -47 % et de -32 %.

Pour le Pôle démolition, la prise en compte de l'environnement est un souci prioritaire qui se concrétise par une analyse environnementale annuelle puis par une évaluation revue pour chaque chantier. Pour deux filiales ATD et 2B RECYCLAGE, une certification ISO 14001 est en place.

4.2 Implication des salariés et formation sur cette thématique

L'implication des salariés repose principalement sur des actions de formation ciblées sur la prévention de l'environnement avec quelques exemples donnés ci-après :

Ainsi pour EPC France, les modes de communication sont :

- Réunion trimestrielle avec thématique environnement
- Affichage de fiches réflexes
- Diffusion de bonnes pratiques

Pour EPC Gabon, il s'agit de former annuellement les équipes à la prévention du risque chimique et du risque de déversement accidentel de produits.

Pour Nitrokemine en Guinée, il convient de rappeler aux équipes de se mettre en conformité sur les questions environnementales de la politique de CBG, opérateur minier.

Pour EPC Suède, un effort tout particulier est fait pour préserver la vie végétale et animale sur le site occupé dans la forêt.

Pour la Démolition en 2016, les modes d'implication du personnel et formations sont les suivants :

- sensibilisation aux éco-gestes
- notions d'écoconduite transmises à une partie du personnel

4.3 Gestion des déchets

Les différentes entités du Groupe EPC ont adopté des mesures pour prévenir, réduire les rejets dans l'air, l'eau et le sol susceptibles d'affecter gravement l'environnement. Cette approche s'est poursuivie en 2016.

Ainsi, quelques exemples de bonnes pratiques :

DANS L'ACTIVITÉ DÉMOLITION :

→ Air : équipements aux normes et régulièrement entretenus s'accompagnant de mesures sur un certain nombre de chantiers,

→ Eau : brumisation à la source (sur l'outil) permettant une meilleure captation des poussières et une consommation d'eau réduite : ainsi en 2016, Prodemo a investi sur une station de lavage.

→ Sol : les bonnes pratiques ci-après sont pérennisées et continuent à être utilisées sur nos chantiers :

- Absorbant à disposition avec récupération du déchet, rétention systématique
- Tri des déchets sur chantier et au dépôt
- Zone déchet au dépôt avec zone par type de déchets,
- Recyclage sur chantier en moyenne à 90 %,
- Analyse environnementale sur certains chantiers avec prise en compte des nuisances et mise en place de moyens de prévention
- Mesures environnementales de bruit sur chantiers spécifiques

Par ailleurs, sur un plan humain, nos équipes ont été renforcées, notamment chez 2BR et ATD pour pouvoir traiter des sols ayant été pollués avec des hydrocarbures ou de l'amiante.

DANS L'ACTIVITÉ EXPLOSIFS :

EPC Côte d'Ivoire :

- Instauration de tri sélectif
- Installation d'un brûloir pour la destruction de déchets

EPC Gabon :

- Tri entre déchets biodégradables et non-biodégradables

EPC Sénégal :

- Collecte des huiles usagées et des pneus réutilisés comme combustible dans une cimenterie locale SOCOCIM

Nitrokemine Guinée :

- Existence de deux fosses pour la rétention des eaux usées au dépôt de Kouriah
- Déchets produits au dépôt de Kouriah sont triés avant traitement final ;
- Mise en place d'un brûloir

EPC Canada :

- Recyclage d'émulsion dans le process industriel à chaque fois que c'est possible

EPC France :

- Projet pluri-annuel d'identification, de réduction des déchets accumulés sur le site : sont concernés les déchets type matrice qui seront recyclés, les métaux, les combustibles type cartons, papiers, le métal, le verre...
- Recyclage des cartouches d'imprimante,

EPC Belgique :

- Effort de recyclage de déchets tels qu'huile, cartons, plastiques, déchets de matrice
- Mise en place de kit de réparation pour prévenir toute fuite d'huile hydraulique sur les machines de forage

EPC Suède :

- Mise en place d'une nouvelle aire de brûlage conforme aux normes environnementales
- Utilisation après validation de cendres issues du brûlage comme engrais
- Poursuite du recyclage des eaux usées permettant d'atteindre un recyclage de 100 % dans les eaux de process

4.4 Gestion des consommations

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité lors de leur utilisation.

Nos activités se caractérisent par des opérations de transformation de matières premières comme le Nitrate d'Ammonium (explosif) ou l'octanol (additif diesel).

Pour le Nitrate d'Ammonium, il s'agit essentiellement de le mélanger à d'autres ingrédients dont les modalités pour des raisons de sûreté ne seront pas exposées dans ce document.

La tendance est de plus en plus portée à effectuer des fabrications à l'aide de Memu permettant des réceptions, des stockages vrac, des transports et une production sur site avec une grande maîtrise des flux de matières. En outre, les réceptions de Nitrate d'Ammonium sont souvent effectuées par big bags, transportés directement par chariot élévateur n'entraînant pas de perte.

Les technologies utilisées sont éprouvées et sont conformes aux exigences réglementaires locales en matière de prévention de l'environnement dans la plupart des pays où EPC est présent. Dans les pays où les réglementations locales sont peu développées, nous mettons en place les mêmes standards qu'en Europe. La réglementation SEVESO y compris les dispositions environnementales s'applique strictement.

Pour l'octanol, il est livré en citerne, stocké en cuves. Le process de fabrication ne permet pas de perte de matières premières. Le produit fini est stocké en cuves puis transporté chez le client en citernes.

Les technologies utilisées sont éprouvées et sont conformes aux exigences réglementaires du Royaume-Uni De surcroît, elles sont conformes aux exigences ISO 14000 de la norme environnementale.
La réglementation SEVESO y compris les dispositions environnementales s'applique également.

DANS L'ACTIVITÉ DÉMOLITION :

- Le carburant Diesel est utilisé pour l'alimentation des engins de déconstruction (pelleteuses…) et le déplacement des équipes sur les chantiers. Notre parc machines est renouvelé régulièrement, donc de plus en plus performant en termes de consommation. L'entretien de toutes les machines est fait régulièrement, en interne, pour prévenir tout dysfonctionnement. De plus, le pôle démolition a investi, dans un mini-engin (BROKK) qui fonctionne à l'énergie électrique. Plus particulièrement en 2016, un effort substantiel sur nos machines a été effectué pour les équiper de filtres à particules et ainsi, réduire notre impact environnemental.

- Pour les déplacements, nous avons une flotte de véhicules professionnels et utilitaires renouvelée régulièrement et entretenue en interne. Pour des déplacements longs, nous optimisons le nombre de personnes par voiture et nous privilégions le déplacement en train lorsque cela est possible. Ainsi en 2016, des investissements significatifs ont été réalisés chez ATD et Occamiante pour s'équiper en véhicules sept places pour réduire notre impact carbone.

- L'énergie électrique est utilisée pour les phases de désamiantage (alimentation extracteurs d'air) et l'alimentation des zones de vie (bureau, cantonnement chantier…). Pour la gestion de l'électricité, dans le cadre de nos démarches environnementales (type ISO 14001), nous sensibilisons le personnel. Certains de nos bungalows de chantier sont équipés de minuteur et détecteur de mouvement. Toutes ces actions ont été poursuivies en 2016.

- Les chantiers représentent une part très faible de la consommation d'électricité et de gaz : celles-ci sont concentrées sur les sites de Rouen ou de Noyant-la-Gravoyère.

- La consommation d'eau est très liée au type de chantier et n'est pas un élément considéré comme significatif.

Ainsi pour notre filiale ATD située à Rouen, les énergies utilisées sont :

→ Électricité pour le site de Rouen correspondant aux équipements présents sur le site

→ Gaz uniquement pour la chaudière et le chauffage du site de Rouen

ATD	2015	2016
GAZ en MWH x 10	2 012	3 058
ÉLECTRICITÉ en MWH x 10	1 633	1 231
EAU en M³	810	474

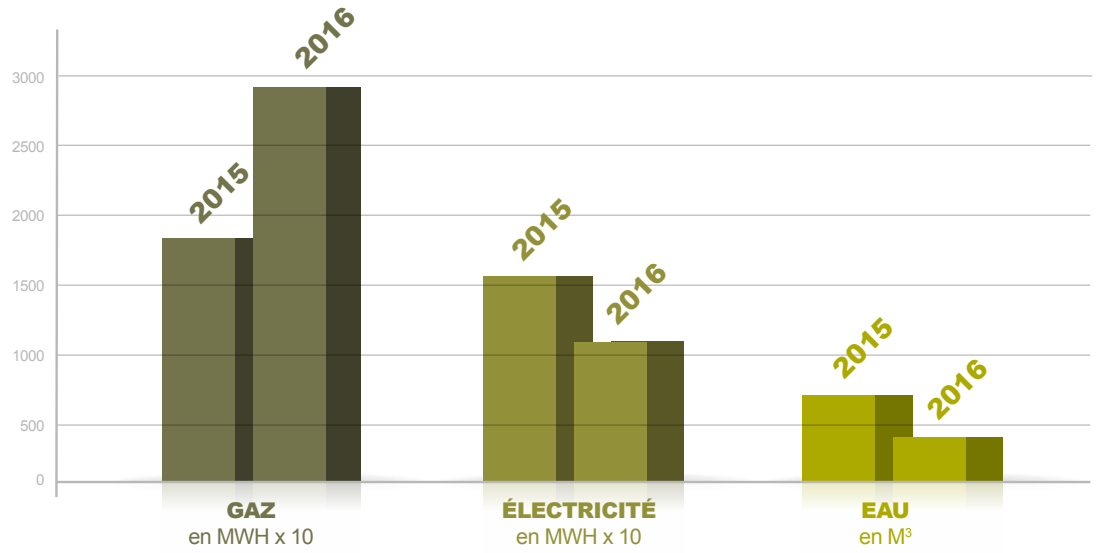

Commentaires site Rouen : le seul commentaire concerne l'augmentation de la consommation de gaz directement liée à l'effet climatique.

Pour nos trois filiales OCCAMAT, OCCAMIANTE et 2BR présentes sur le site de Noyant-la-Gravoyère, l'Hôtellerie de Flée, les quantités d'énergie en 2016 comparées aux années précédentes sont :

OCCAMAT, OCCAMIANTE, 2BR site Misengrain, L'Hôtellerie et la plateforme de Nantes	2015	2016
GAZ en MWH	0	0
ELECTRICITE en MWH x 10	2 989	3 106
EAU en m3	1 000	934

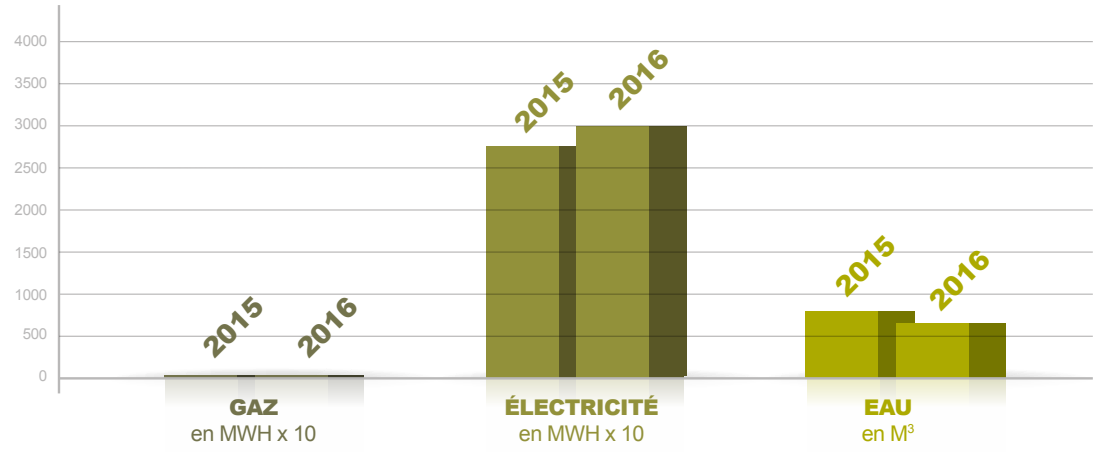

Commentaires : La remontée de la consommation électrique fait suite aux conditions climatiques malgré un effort susbtantiel d'isolation de tous les bureaux de Noyant-la-Gravoyère.

DANS L'ACTIVITÉ EXPLOSIFS :

SITE BRAMBLE ISLAND, ROYAUME-UNI

	2015	2016
GAZ	0	0
ÉLECTRICITÉ en MWH x 10	28 887	22 781
Eau ville en M³	31 237	12 838
Eau saline en M³	27 978	42 036

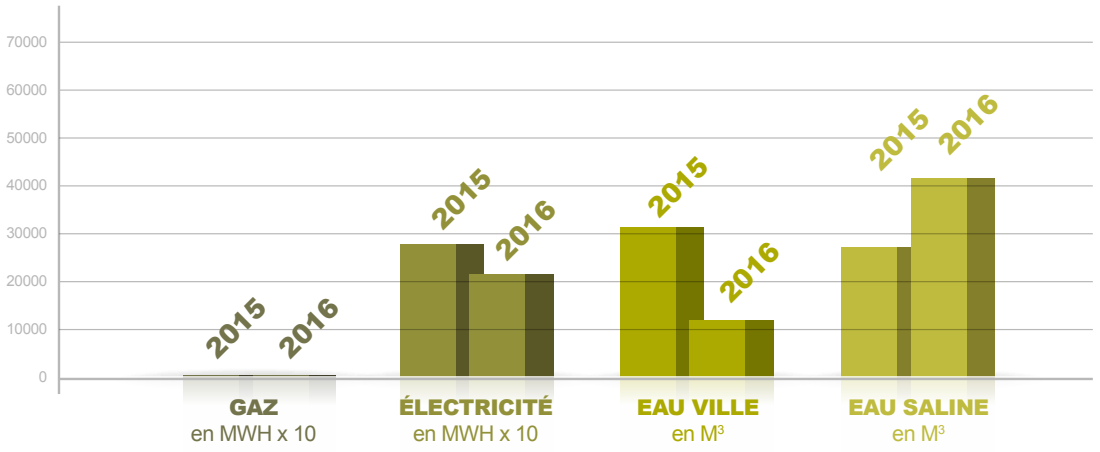

Commentaires Site Bramble Island, Royaume-Uni : Les consommations en électricité sont significatives et leur interprétation reste complexe.

Pour le site de Bramble Island, cette électricité est utilisée pour les lignes de production avec notamment un groupe froid qui en consomme une partie importante. Mais cette consommation est affectée par de nombreux autres facteurs :

- Quantité produite
- Évolution de la production en fonction de la saison
- Impact des températures en fonction des saisons
- Présence de différentes activités sur le site avec des lignes de production très différentes

Pour 2016, la baisse des consommations électriques s'explique essentiellement par un volume de production plus faible.

Par ailleurs, une amélioration de la technologie des groupes froids a permis de les rendre plus efficaces : ils consomment désormais moins d'énergie.

Pour 2016, la réduction des consommations en eau s'explique surtout par la baisse du volume de production.

Toutefois, deux modifications ont été apportées au process pour renforcer la profitabilité et la sécurité:

→ Une concentration moindre d'une des matières premières
→ Le recours à un refroidissement avec de l'eau recyclée et l'utilisation d'eau saline dans des rapports plus importants

SITE ROUGH CLOSE WORKS (RCW), ROYAUME-UNI

Usine de RCW, UK	2015	2016
GAZ	0	0
ÉLECTRICITÉ en MWH x 10	10 200	10 039
EAU en M³	8 685	11 100

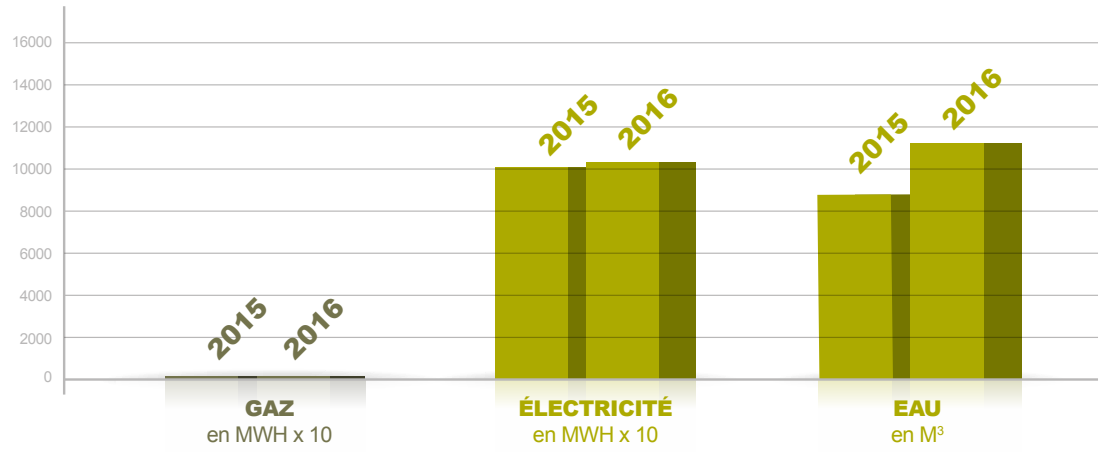

Commentaires Site Rough Close Works (RCW), Royaume-Uni : La consommation électrique sur le site de RCW est fortement dépendante du groupe frigorifique utilisé pour abaisser la température de la matrice. Elle traduit donc une augmentation de la production que ne compensent pas les gros efforts de rationalisation passés : arrêt d'atelier, enlèvement de matériels obsolètes, mise en place d'actions ciblées sur la baisse de la consommation d'énergie.

La consommation en eau augmente régulièrement depuis 2014. La remontée en 2015 était due aux efforts d'enlèvement d'un vieux bâtiment (opérations préalables de lavage de matériel, quantités d'eau importantes pour prévenir les nuisances de production de poussières). Pour 2016, cette montée s'explique essentiellement par une très faible utilisation en pourcentage d'eau recyclée qui a exigé des consommations d'eau en hausse. Des problèmes techniques, à l'origine de cette remontée de consommation en eau ont depuis été réglés.

SITE ST-MARTIN-DE-CRAU, FRANCE

EPC France	2015	2016
GAZ en MWH x 10	18 710	17 951
ÉLECTRICITÉ en MWH x 10	21 560	21 042
EAU en M³	20 280	16 920

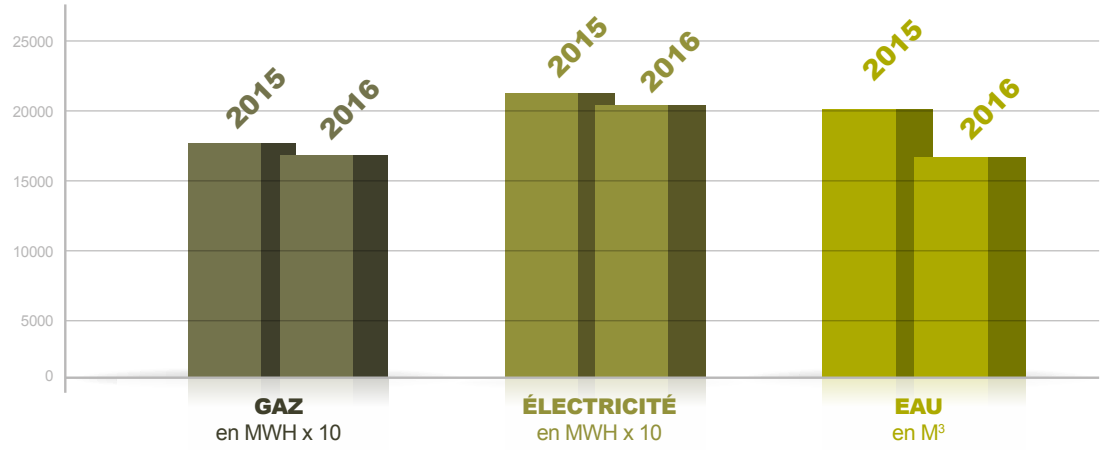

Commentaire Site St-Martin-de-Crau, France : Un audit énergétique a été entrepris en 2016 pour mesurer la performance énergétique, identifier des axes d'amélioration et permettre de définir un plan pluriannuel d'amélioration portant sur les consommations de gaz, d'électricité et d'eau.

Le **gaz** est utilisé pour la chaudière qui alimente notamment en vapeur les lignes de production concernées. Pour mémoire, le réseau gaz a été partiellement refait en 2015 et est donc en partie neuf.
Un projet de rationalisation des conduites vapeur est repoussé à 2017. Pour 2016, la priorité a été donnée aux fuites de gaz : un contrôle a été effectué et a permis de démontrer que le réseau est étanche. Ces contrôles d'éventuelles fuites seront repris courant 2017.

La **consommation électrique** se traduit par une baisse substantielle des consommations entre 2015 et 2016. L'interprétation reste complexe compte tenu du nombre de facteurs à considérer.

L'**eau** dessert les unités industrielles, le siège et les bureaux administratifs. Le tableau ci-avant ne concerne que les consommations d'eaux industrielles du site de St-Martin-de-Crau c'est-à-dire E3, Pressi, chaudières et zones de lavage.
Les consommations d'eau vont pouvoir être mieux contrôlées à l'avenir :
→ Projet de réhabilitation de conduites enterrées, c'est-à-dire tant les conduites d'eau industrielle que le réseau incendie
→ L'eau potable n'est plus prise dans la nappe mais provient du réseau d'eau de la ville et sert à répondre aux besoins domestiques

4.5 Prise en compte des nuisances sonores des chantiers, usines…

Au niveau du Groupe, les nuisances sonores en 2016 ont été prises en compte de la façon suivante :

1. Utilisation de l'explosif chez le client (carrières principalement) : la réduction des nuisances fait partie des offres de service proposées aux clients par les filiales.
2. Chez le client : isolation de certaines machines bruyantes (foreuses) et installation du conducteur de la machine dans une cabine insonorisée.
3. Extérieur des usines : impact quasi nul, les usines sont dans des lieux isolés, la maîtrise du patrimoine foncier est un facteur favorable.
4. Intérieur des usines : des lignes de production peuvent avoir des niveaux sonores. Des aménagements des ateliers destinés à réduire les impacts sonores, couplés au port de protections sonores, peuvent permettre de gérer ces impacts.

Il en est de même pour la Démolition : en 2016, les nuisances sonores ont été clairement identifiées dans le document de synthèse « Gestion environnementale Démolition » avec un panel de mesures permettant d'en atténuer l'effet.

4.6 Les rejets de gaz à effet de serre

Le Groupe a développé des outils logiciels permettant de concevoir, contrôler et comparer les tirs entre eux. Cela concerne aussi bien nos tirs que ceux effectués pour le compte de clients. Il s'agit d'être en mesure de faire une analyse du cycle de vie des matières premières, en passant par le forage jusqu'à l'abattage et ainsi d'intégrer, pour chaque phase, les impacts en termes de gaz à effet de serre tels que le CO_2.

Ces outils tels qu'EXPERTIR permettent donc de calculer les gaz à effet de serre en fonction des caractéristiques de la carrière ou du client, et surtout, de pouvoir jouer sur des paramètres de tir pour en minimiser la production.

En conséquence, l'objectif poursuivi est de traiter les deux problématiques suivantes :

1. Quantifier les gaz à effet de serre produits lors d'un tir : sont pris en compte non seulement ceux produits par la détonation des explosifs mais aussi par les activités inhérentes à la fabrication et au transport ainsi que les opérations de forage minage. Il est ainsi possible de quantifier et de comparer en continu les émissions des tirs d'un ou plusieurs sites d'exploitation. Nous pouvons également choisir entre plusieurs scénarii en fonction des plans de tirs.
2. Adapter le résultat des tirs afin d'optimiser les opérations en aval de chargement, transport et concassage. L'optimisation du tir à l'explosif, en tant qu'opération première, contribue ainsi à réduire les émissions de l'ensemble de la chaîne de production.

4.7 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Pour le contrat d'approvisonnement en Nitrate d'Ammonium, représentant une matière première essentielle à l'activité explosifs forage minage du Groupe, il est fait référence à l'importance du respect des personnes, des droits humains et des conditions de travail ; ainsi que la protection de l'environnement, la déontologie et la probité dans les affaires.

5. S'INTÉGRER ET PRENDRE EN COMPTE LES COMMUNAUTÉS ENVIRONNANTES

5 .1 La politique sociétale

Par nature, nos sites de production requièrent beaucoup d'espace afin d'opérer notre activité efficacement et en toute sécurité. Cette contrainte a pu être transformée en opportunité et nous permet de faire la différence au sein de l'environnement dans lequel nous travaillons, notamment au niveau des économies locales.

L'activité de fabrication et/ou de stockage d'explosifs exige, dans le cadre de la réglementation pyrotechnique, une large maîtrise foncière.

De ce fait, le Groupe EPC, en qualité de propriétaire foncier, entretient un rapport étroit avec les communautés environnantes et participe donc à l'entretien, la préservation, voire la sanctuarisation de sites.
Ainsi, en France, six plans simples de gestion de forêts ont été signés; au Gabon une convention trentenaire a été signée avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (dépôt de Malibé).

5.2 La biodiversité

PÉRIMÈTRE FRANCE + ROYAUME UNI.

Cette « empreinte » foncière a également un impact positif sur la biodiversité.

Le site de la presqu'île de **Bramble Island en Angleterre**, où beaucoup d'espèces rares (notamment un papillon de nuit : **la noctuelle des peucédans** et un rapace nocturne: **l'effraie des clochers**) ont élu domicile, est enregistré comme site d'intérêt scientifique particulier. Les activités de ce site sont agréées ENV ISO 14001.

La lagune de **Saint-Martin-de-Crau**, creusée lors de la construction des merlons autour des dépôts, a favorisé l'installation d'un éco-équilibre qui permet aujourd'hui non seulement de traiter plus d'un million de m^3 de rejet par an mais également de constater la présence de **carpes argentées** et d'oiseaux migrateurs (**sarcelles, colverts, hérons cendrés, flamants roses**). Cet écosystème reconnu par les administrations a constitué un point d'ancrage fort pour la certification ISO 14001.

Une partie des terres de SMC est classée **Appellation d'Origine Contrôlée** d'aliments pour animaux.

Extrêmement réputé pour ses valeurs nutritives, le **foin de Crau** est cultivé selon un cahier des charges rigoureux sur plus de 16 ha autour de l'usine, avec un rendement annuel de 7 à 10 tonnes/ha.
Un cheptel de 900 **brebis et moutons « mérinos »** est également en pâturage sur les vastes terrains autour de l'usine de Saint-Martin-de-Crau, assurant ainsi l'entretien de nos parcelles selon un mode durable.

OCCAMAT poursuit son action pour la valorisation des déchets (recyclages) et l'installation des **ruches d'abeilles**. Le miel produit est distribué aux salariés.

En Angleterre, EPC-UK dispose de 600 ha de terre cultivables : la Great Oakley Farm en totalise 400 à Bramble Island , et 200 sont exploités par la Townend Farm à Alfreton
Une bonne partie de ces terre est cultivée, essentiellement du blé (290 ha) mais aussi du **colza, de l'orge, des pommes de terre**. Dans un souci de diversification 35 ha (et bientôt davantage) ont été consacrés à la culture des pois **Sakura**, activité de niche principalement destinée à l'export en Extrême Orient.

5.3 Mécénat

Chaque entité s'investit localement dans des actions de mécénat humanitaire, culturel ou de sponsoring sportif.

La plupart des actions engagées en 2015 se sont poursuivies, notamment les partenariats avec des **associations caritatives** : Hand on Heart Charity, Royal Society for Prevention of Accidents en Angleterre ; sportives : équipe de foot d'EPC Maroc, soutien d'EPC France aux Champions de la Coupe de France 2016 du Rugby à 13 de St-Martin, l'Équipe Minime «Les Mérinos» et à l'équipe EPC France des 10 km de course à pied de Châteauneuf-du-Pape, **culturelles** (fêtes locales en Italie et en Espagne, Centre d'Histoire Sociale pour ATD) ;

De nouvelles actions ont également été engagées en 2016 dans ces différents domaines :

- Participation d'EPC BELGIQUE à un tournoi de pétanque organisé par un de ses clients au profit d'une association d'étudiants de la faculté des mines pour le financement d'un voyage en Afrique à la découverte d'une mine
- Participation aux Journées du Patrimoine : invitation des anciens salariés sur le site de Saint-Martin-de-Crau.
- En Angleterre, accueil, sur les terres de la Townend Farm à Alfreton, de l'Athletic Football club de South Normanton, d'une école de boxe et de six équipes de pétanque

D'autres actions spécifiques ou ponctuelles ont également été menées en 2016 :

- En France les équipes du dépôt de Bagard sont intervenues dans le cadre du plan Orsec mis en œuvre pour sauver un spéléologue blessé par une chute de bloc dans la grotte du Barrage (Gard) : fourniture d'explosifs pour élargir la sortie du boyau, mise à disposition de matériel
- EPC-UK a engagé un Partenariat avec l'agence maritime des garde-côtes du Royaume Uni (formation des garde-côtes et des volontaires du réseau de secours en mer à la manipulation des fusées de détresse).
- EPC SUÈDE a soutenu un programme d'éducation à la sécurité routière destiné aux enfants.
- En Belgique, des cours sont dispensés aux futurs chefs mineurs via le GBEE (Groupement belge de l'énergie explosive)

En Afrique, nous essayons également d'aider les communautés locales au travers d'actions concrètes. En dialoguant avec les communautés, nous sommes amenés à contribuer à des programmes de rénovation, des activités culturelles ou de loisirs, des actions de parrainage :

- En Guinée NITROKEMINE et NITROKEMFOR soutiennent l'antenne des femmes de Monoriva
- En Côte d'Ivoire, différentes actions ont été engagées vis-à-vis des écoles : distribution de kits scolaires et prise en charge des frais d'inscription des cinq meilleurs élèves, financement de la rénovation d'un bâtiment public de Kokumbo qui abrite l'école locale

5.4 Dialogue avec les communautés locales et impact sur le développement régional

Une attention particulière à la formation et à l'éducation

Afin de maximiser l'impact social de nos implantations, nous accordons une priorité absolue à la main d'œuvre et aux entreprises locales. Favoriser le développement de l'économie locale a toujours eu, en retour, un impact positif sur notre propre activité.
Le Groupe EPC, soucieux de laisser une grande autonomie à ses filiales, favorise l'intégration des salariés dans leurs pays d'origine et le management par des dirigeants ressortissants nationaux.
Les personnes recrutées sont formées à nos métiers et techniques.

En Guinée, nous avons eu recours aux compétences locales pour l'ensemble de la maintenance et de la logistique interne, opérant par conséquent en autonomie complète à 300 km de Conakry. Grâce à cette équipe polyvalente et passionnée, nous pouvons garantir à nos clients une disponibilité mécanique de nos brise-roches de 93 %.

Les filiales privilégient leurs relations avec les communautés locales de différentes manières :
Grâce à un dialogue constant et un esprit de partenariat, nous avons développé et mis en œuvre des projets d'agriculture coopérative au bénéfice des communautés locales.

En Afrique :

EPC Groupe a fondé un département de formation dédié à l'Afrique. À travers ce processus interne, une politique de formation complète et permanente a été mise en place au profit des géomètres, les mineurs (CPT & tir contrôlé) et les opérateurs. Cette politique nous permet un meilleur management interne des compétences locales et une meilleure prise en compte de leurs aspirations professionnelles.

- EPC Côte d'Ivoire recourt aux jeunes du village pour les tâches de chargement/déchargement des containers, d'entretien des espaces verts autour de la clôture de dépôt et a augmenté les heures de travail pour les journaliers
- EPC Sénégal cherche à rajeunir son personnel et à préparer la relève des anciens en renforçant la formation interne
- EPC Guinée recrute du personnel autour du site de Boké pour la mine de Katoukouma
- EPC Gabon sensibilise les populations aux risques liés à la pratique des brûlis et a construit une clôture délimitant un périmètre de sécurité autour du dépôt
- NKM/NKF offre des stages d'une durée de trois mois aux étudiants de l'Institut des Mines de Boké (16 étudiants par an)
- EPC Côte d'Ivoire a poursuivi la création d'une ferme agropastorale et permet ainsi aux communautés locales de bénéficier de 125 hectares de terres pour la production alimentaire et la préservation du paysage.

En Europe :

- EPC Belgique poursuit sa participation aux journées « Emploi » organisées par les communes avoisinantes
- EPC France a engagé un Partenariat avec une société locale (EPALIA) pour le recyclage et la réparation sur site des palettes usagées
- EPC France a également accompagné son client Lafarge lors d'une journée Portes ouvertes sur la carrière de Bréfauchet. L'objectif de cette manifestation était d'expliquer aux parties prenantes (riverains, élus locaux, clients) comment limiter les vibrations liées aux tirs de mines
- Les entreprises du pôle Démolition sont fortement ancrées dans le tissu local, sur les chantiers de leurs régions respectives. L'activité démolition et désamiantage urbains participe grandement à la réhabilitation et la redynamisation de quartiers et de zones. L'emploi d'intérimaires et de contrats d'insertion se fait en partenariat avec des agences ou missions locales.
- Occamat s'investit dans la présentation de la société et de ses métiers dans les écoles du bassin d'emploi
- En Suède, des jeunes sont embauchés pour effectuer des tâches simples dans un premier temps, avec la perspective d'une formation pour évoluer, à terme, vers des postes plus qualifiés.

5.5 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées

Les relations et contacts récurrents avec les autorités et organismes en lien avec nos activités se sont poursuivis en 2016, tout comme ceux avec les différents syndicats ou organisations professionnels.

Dans les activités de fabrication d'explosifs, ces contacts sont institutionnalisés avec :

- En France : les Préfectures, la Gendarmerie et les Sapeurs-Pompiers dans le cadre des PPI (Plans Particuliers d'Intervention) et des POI (Plans d'Organisation Interne). 11 sites sur 13 sont couverts par des PPRT (Plans de Prévention des Risques technologiques)
- En Espagne : la Guardia Civil et les responsables clés du Ministère de l'Industrie (démonstration en France de l'utilisation des MEMUS)
- En Italie : les municipalités autour des dépôts ainsi que la police, les pompiers, hôpitaux et Protection Civile

- En Belgique, suite aux demandes des services de police et de sécurité de l'état consécutives aux attentats, des travaux ont été engagés sur le site (mise en place d'une barrière et d'un chemin)

- En Suède, l'information donnée aux résidents autour de nos sites sur nos activités et les procédures en cas d'urgence a été reçue de façon très positive

- En Guinée, une formation en CPT a été organisée pour les partenaires sur le terrain (Douane, Direction Nationale des Mines, Force de sécurité), ainsi qu'une journée de sensibilisation à la sécurité sur nos activités au dépôt de Kouriah destinée à nos partenaires et aux autorités locales

- Au Maroc, des stages de formation produits et sécurité ont été organisés pour les clients et les autorités intéressées par nos activités. EPC Maroc a continué en 2016 à participer à la formation des techniciens de l'école des mines de Marrakech

Dans les activités du Pôle démolition :

Lors de la mise en place des chantiers, notamment en configuration urbaine, le respect des riverains est une préoccupation importante.
Pour limiter les impacts et désagréments du chantier, des courriers sont envoyés et des réunions d'information régulièrement réalisées pour prévenir des travaux, ou des activités de transport.
Dans certains cas un numéro vert est mis en place.

Dans les réponses aux appels d'offres, sont prises en considération les mesures visant à réduire l'impact des activités (réduction des bruits, poussières, projections, trafic routier, revalorisation des déchets, consommation des justes quantités nécessaires des ressources naturelles).
ATD mène régulièrement des actions de sensibilisation du personnel (en particulier à l'occasion de notre journée QSE annuelle).
Par ailleurs dans le cadre des contributions à l'effort construction et à la taxe d'apprentissage, sont privilégiées les organisations contribuant à la construction ou l'amélioration de l'habitat collectif local et la formation des jeunes de la région rouennaise.

ATD a également engagé ou poursuivi des relations avec différents organismes contribuant à la promotion de l'image de la profession :

- Détachement de l'animateur QHSE 1 jour par mois à l'université du Havre pour donner des cours afin de former les générations de futurs collaborateurs ; cours donnés à l'INSA de Rouen.
- Participation de différents collaborateurs à la commission régionale de qualification QUALIBAT, au jury de l'innovation du SNED et Présidence de l'AREBTP de Haute-Normandie (Association Régionale pour l'Environnement)
- Occamat a engagé un Partenariat avec Constructy's (OPCA de la Construction)

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Chiffres clés (état des lieux de l'effectif)

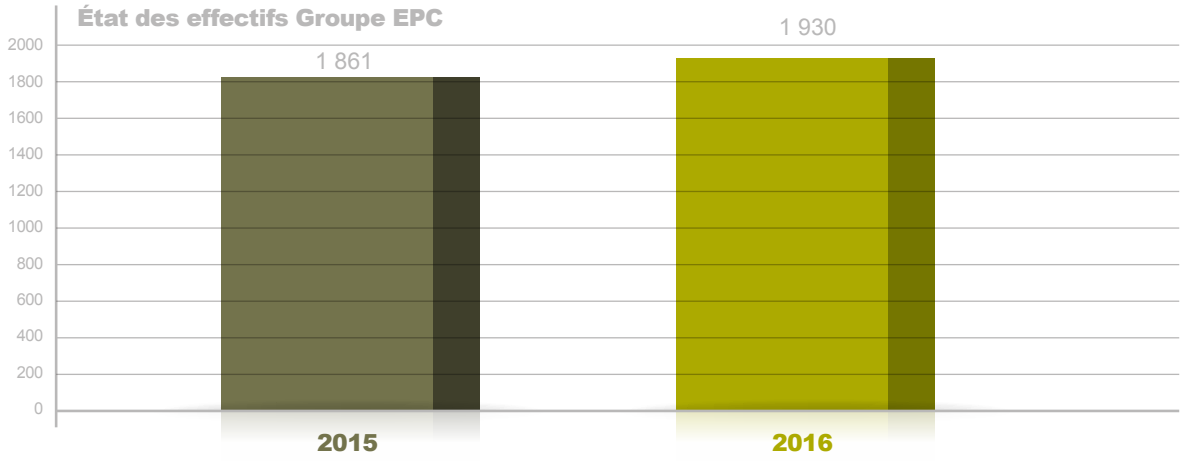

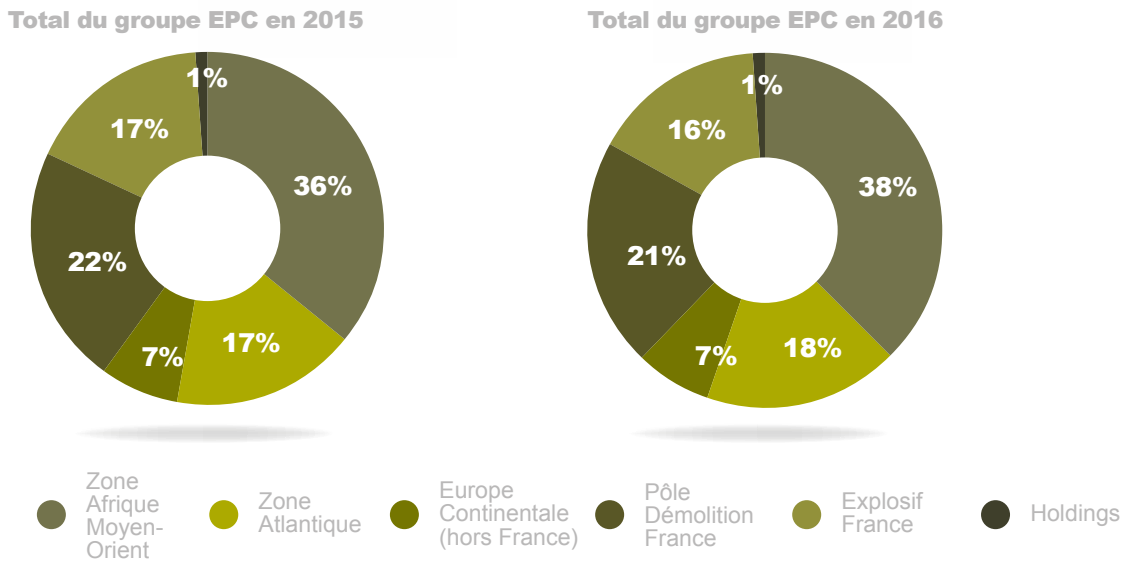

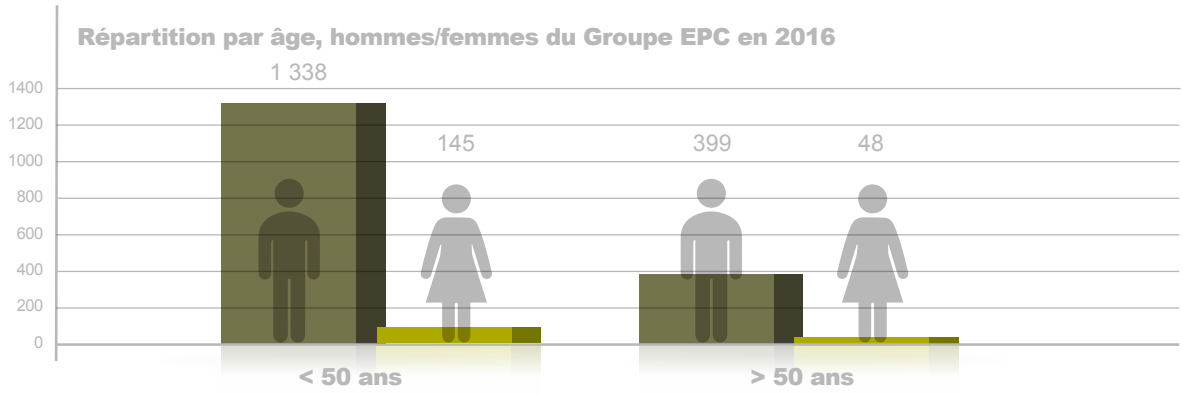

Embauches 2016 : 238 embauches 2015 : 219

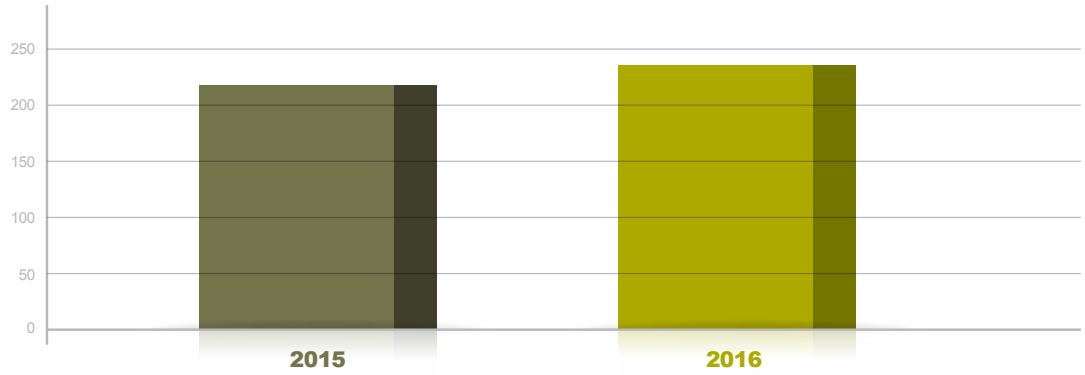

Licenciements 2016 : 91 licenciements 2015 : 68

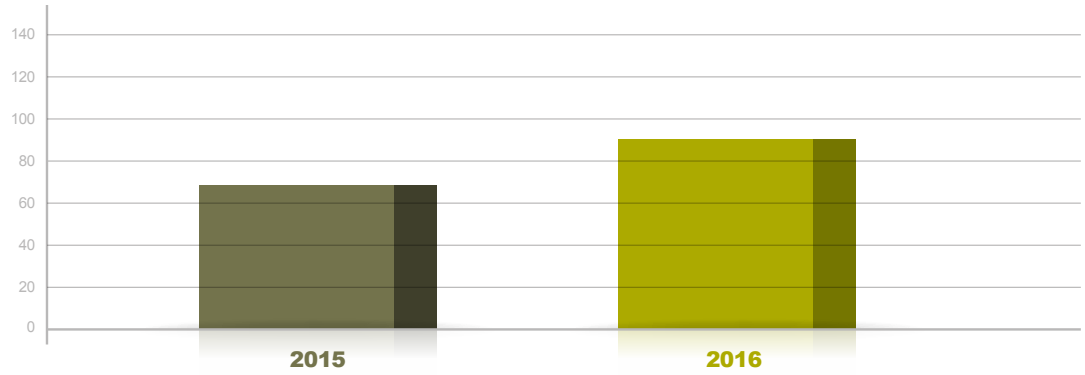

Les rémunérations :

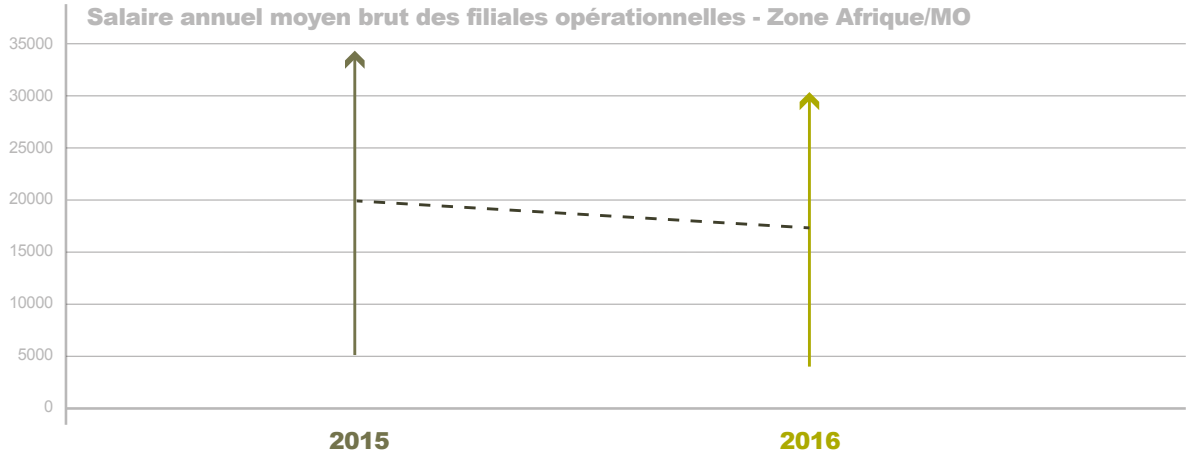

Salaire annuel moyen brut des filiales opérationnelles Zone Afrique/MO, exprimé en euros situé dans une fourchette : de 4 258 € à 30 540 €. en 2016 (contre 5 145€ à 33 596€ en 2015).

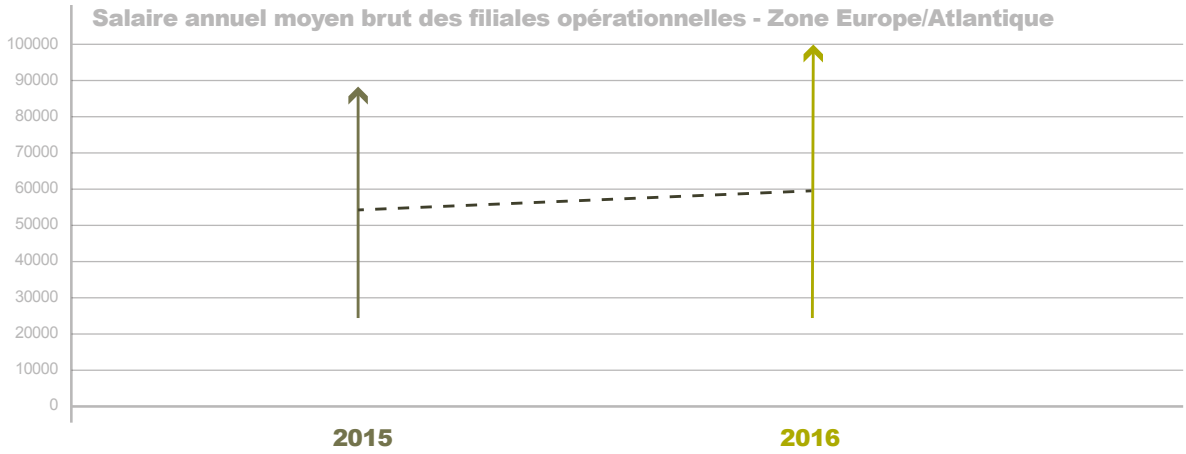

Salaire annuel moyen brut des filiales opérationnelles zone Europe/Atlantique, exprimé en euros, situé dans une fourchette de 21 600 € à 98 696 € en 2016 (contre 23 608 € à 89 075 € en 2015).

Les rémunérations annuelles des filiales opérationnelles, qui représentent 99 % des effectifs, sont globalement stables en 2016 dans la zone Europe/Atlantique.

La baisse du salaire moyen annuel dans la zone Afrique/Moyen-Orient s'explique par la forte hausse des effectifs, due aux nombreuses embauches d'aide mineurs en Côte d'Ivoire et en Guinée.

6.2 Formation

PÉRIMÈTRE FRANCE + ROYAUME-UNI

2015 :

- France : 19 576 heures dont Démolition : 10 364 heures
- UK : 19 600 heures incluant les heures de formation du personnel EPC-UK ainsi que les heures de formation dispensées dans le cadre de l'activité de centre de formation.

2016 :

- France : 14 584 heures dont Démolition : 9 163 heures (à périmètre constant)
- UK : 29 841 heures incluant les heures de formation du personnel EPC-UK ainsi que les heures de formation dispensées dans le cadre de l'activité de centre de formation.

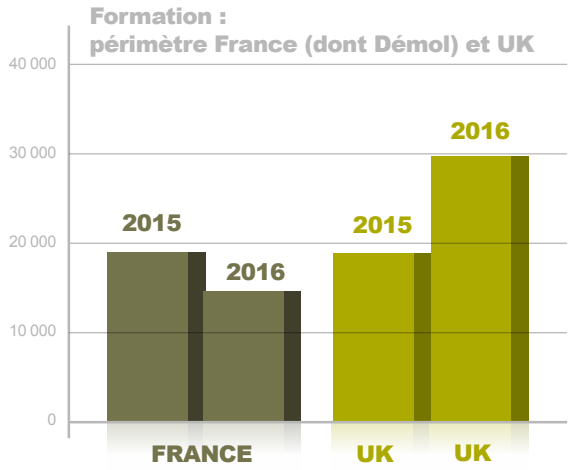

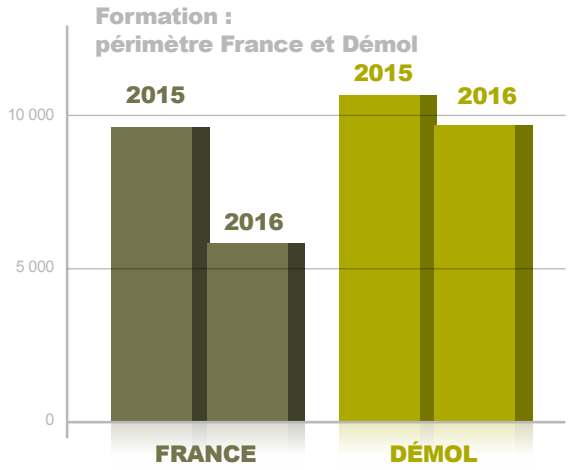

EPC France a proposé en 2016 deux contrats de professionnalisation, deux stages bac pro MEI, et trois stages de découverte à des collégiens,
EPC-UK a développé l'activité du Learning and Development Center inauguré en 2015.

6.3 Égalité de traitement

PÉRIMÈTRE FRANCE + ROYAUME-UNI

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Groupe EPC comptait 10 % de femmes en 2016, pourcentage stable par rapport à 2015.

L'application de l'Accord triennal Égalité Hommes/Femmes, signé en novembre 2015 se poursuit chez EPC France : il fixe huit objectifs de progression dans six domaines. La société s'est engagée sur des actions concrètes, chiffrées, inscrites sur un échéancier. Un comité de suivi a été mis en place.
Ceci illustre la volonté du Groupe de s'engager dans une démarche pragmatique et pro-active dans ce domaine, dans des domaines d'activités traditionnellement masculines.

Les différentes sociétés du pôle Démolition affichent dans les bureaux et sur les chantiers le texte de loi sur l'égalité Hommes/Femmes au travail.

Une Responsable RH Zone Afrique a été embauchée, signe de l'importance de l'accès des femmes à des postes à responsabilité dans toutes les zones d'implantation du Groupe.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

EPC France a procédé à l'aménagement d'un poste de travail « Gestionnaire méthode production » suite à la recommandation de la médecine du travail pour un salarié ayant des problèmes auditifs.

Les sociétés du pôle Démolition sont aussi impliquées dans l'égalité des chances en travaillant en collaboration avec des structures comme des ESAT pour la prise en charge du traitement du linge.

Elles recourent également à des CAT et entreprises protégées pour l'achat de produits ménagers et recyclage du papier (PRODEMO).

Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe s'inscrit dans un environnement international et multiculturel.

Le Code de Bonne Pratique des Affaires mis en œuvre et diffusé en 2016 met l'accent sur l'égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence.

Il rappelle que les décisions relatives au recrutement, à la promotion, au maintien en fonction, à la formation, au perfectionnement et à la rémunération doivent être basées sur les aptitudes, les compétences et l'expérience requises pour effectuer le travail.

Ce Code rappelle également parmi ses principes essentiels la stricte prohibition de la discrimination et du harcèlement sexuel ou moral.

Le Groupe EPC s'engage à fournir et à maintenir un environnement de travail qui protège la dignité de tous.
Ne sont en aucun cas tolérés les faits de harcèlement de toute forme et les pratiques discriminatoires, à l'encontre des collaborateurs mais également des fournisseurs, consultants, clients et d'autres personnes avec lesquelles le Groupe entretient des relations d'affaires.

En France, la plupart des recrutements sont confiés à des cabinets spécialisés soumis à des chartes éthiques.
Dans le cas de candidatures spontanées le recrutement se déroule dans le cadre de procédures établies.
Les postes sont attribués en fonction des compétences, sans discrimination.

Tout acte de discrimination avéré, porté à la connaissance de la Direction, fait l'objet d'un entretien et d'une sanction appropriée selon le règlement intérieur.

Dans le pôle Démolition, les questions du racisme, de la discrimination et du harcèlement sont des points importants et sont abordés dans le règlement intérieur de chaque structure.

6.4 Organisation du temps de travail

PÉRIMÈTRE FRANCE

Chaque entité se base sur la législation nationale pour l'organisation du temps de travail.
En France les activités sont soumises à la réglementation sur le temps de travail et à la majoration des heures effectuées au-delà de la durée légale du travail (35 heures).

Certaines entités ont signé des accords internes : EPC a signé le 10 mars 2016, avec les trois organisations syndicales présentes dans l'entreprise (CGT ,CGC et CFDT), un accord collectif sur la durée, l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

Chez ATD, si l'horaire collectif des chantiers est de 38h, un horaire « été » et un horaire « hiver » sont définis afin de permettre aux salariés de travailler dans des conditions optimales de visibilité (ce qui permet de maîtriser l'accidentologie).

Des conventions de forfait en jours sont négociées avec une partie de l'encadrement et font l'objet d'un entretien annuel conformément aux dispositions de la convention collective.

Une expérimentation, initiée en 2014 se poursuit depuis pour organiser les horaires des chantiers parisiens sur quatre jours afin de réduire le risque routier.

Absentéisme

Année	absentéisme en %
2015	3.02
2016	2.10

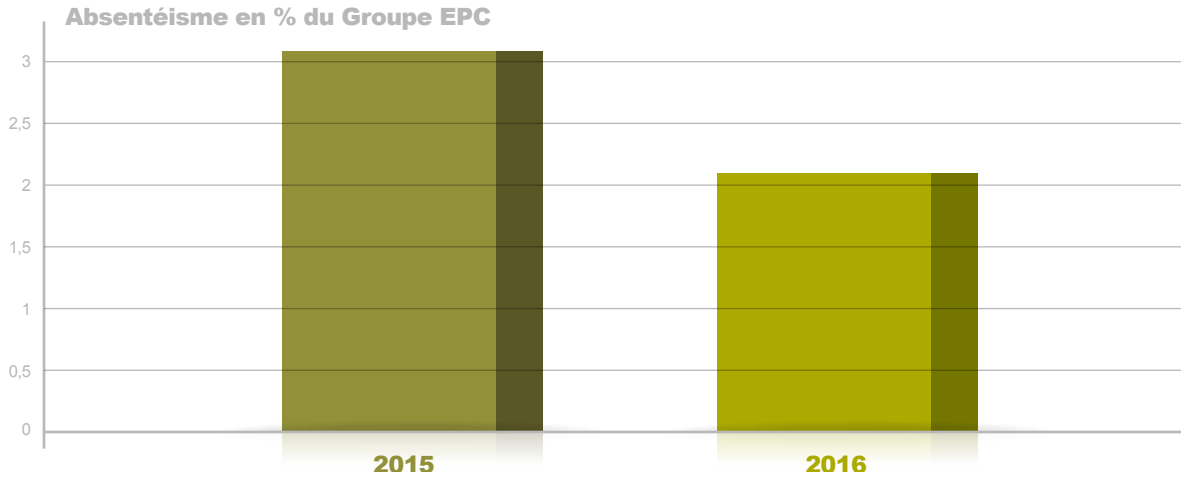

6.5 Relations sociales : Dialogue social et Bilan des accords collectifs

PÉRIMÈTRE FRANCE

Organisation du dialogue social

Dans le Code de Bonnes Pratiques des Affaires le Groupe EPC reconnaît et respecte le droit pour ses collaborateurs d'établir ou d'adhérer à une organisation syndicale de leur choix.

Le Groupe EPC reconnaît également et respecte, dans le cadre des lois et règlements qui lui sont applicables, le droit de ses collaborateurs, dans le cadre de négociations collectives relatives à la relation de travail, d'être représentés par leur(s) syndicat(s).

Trois organisations syndicales sont présentes chez EPC France (CFDT, CGT et CFE/CGC).
De nouveaux accords ont été signés et mis en place en janvier 2016 : accords sur le Temps de Travail, PEE, CET, accord sur les Accessoires de rémunération.
Par ailleurs la formation « Esprit d'Équipe » s'est poursuivie en 2016 avec la mise en place de « messagers ». Elle vise à développer la culture d'entreprise, favoriser les comportements positifs en matière de sécurité et de développement du bien-être.

Après la création d'un poste de Chargée de Communication en interne en 2015, il a été décidé en 2016 de mettre en place un DRH à Saint-Martin-de-Crau .

Chez ATD, une Délégation Unique Élargie du Personnel a été élue en décembre 2016 incluant cadres et non cadres.

Bilan des accords collectifs

Après la signature de plusieurs accords chez SMA et dans le pôle Démolition en 2016, près de 98 % des salariés du Groupe en France bénéficient d'accords d'intéressement et/ou de participation. Ce chiffre est en forte augmentation par rapport à 2015 (77,16 %).

Des Plans d'Épargne Groupe (PEG), couvrent l'ensemble des salariés français du Groupe EPC depuis 2007. Ils sont actuellement gérés par AMUNDI.
Chaque société entrant dans le périmètre du Groupe est automatiquement intégrée dans ces PEG qui couvrent les activités Explosifs, Forage Minage et Démolition.
La participation et l'intéressement peuvent être placés dans ces PEG.

Cinq fonds communs de placement (FCPE) sont proposés au personnel du Groupe EPC : l'un monétaire, le second obligataire, le troisième majoritairement en actions, le quatrième diversifié actions/obligations/monétaire et le dernier à rendement solidaire.

Le Groupe EPC continue également de développer une politique de protection sociale, via des contrats responsables, conformément aux lois et règlementations nationales en vigueur dans les domaines de la santé et de la prévoyance. Ces contrats sont conclus avec des partenaires différents selon les secteurs d'activité.

6.6 Promotion et respect des stipulations et conventions de l'OIT - Actions en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe EPC exerce ses activités dans le monde entier. Ses collaborateurs sont confrontés à de multiples situations pouvant générer des questionnements relatifs à l'éthique.

Un Code de Bonnes Pratiques des Affaires du Groupe EPC a été mis en place et diffusé en 2016.
Il vise, dans le respect des lois et règlements applicables, à créer sur l'ensemble des pays d'implantation et au profit de chacun de ses collaborateurs un socle minimum de règles communes afin notamment :

- D'assurer la conformité des opérations du Groupe, condition de la sécurité opérationnelle et juridique de ses activités, mais également du développement et de la préservation de son image de marque,
- De garantir à chacun des collaborateurs du Groupe les droits minimums dont les principes sont fixés par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail,

Ces règles minimales communes guident les comportements de l'ensemble des collaborateurs du Groupe tant en son sein qu'à l'égard des personnes et entités tierces qui sont en relation avec le Groupe.

Le Code de Bonnes Pratiques des Affaires s'applique :

- À chacune des entités du Groupe EPC
- À l'ensemble des collaborateurs dans le monde
- Et ce, pour l'ensemble des activités que ce soit en son sein entre ses membres ou avec les tiers (sous-traitants et fournisseurs…)

Par ailleurs, le Groupe EPC souhaite travailler avec des partenaires qui partagent ses valeurs.

L'application effective par ses partenaires des principes et règles rappelés par le Code de Bonnes Pratiques est donc un élément important dans le choix des relations d'affaire.

En outre, le Groupe attache une importance particulière au respect :

- Des principes posés par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ratifiées par la France
- Des lois dans le domaine de la lutte contre la corruption

Le Groupe EPC a défini six droits essentiels des collaborateurs, inspirés des principes énoncés par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Parmi ces droits essentiels :

Prohibition du travail des enfants

Le Groupe EPC n'accepte en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs l'emploi des enfants. Il est donc fondamental de respecter la limite d'âge légal minimal applicable dans tous les pays d'implantation du Groupe. Dans tous les cas, cet âge minimal, ne pourra être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail, soit 15 ans, porté à 18 ans pour les travaux dangereux ou particulièrement difficiles.

Prohibition du travail forcé

Le Groupe EPC ne tolère en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs, l'usage du travail forcé, c'est-à-dire de travailleurs employés sous la contrainte, la force ou le chantage.

6.7 Lutte contre la corruption

Des règles précises ont été édictées dans le Code de Bonnes Pratiques des Affaires en matière de prévention des conflits d'intérêts, de la fraude et de la corruption.

Prévention des conflits d'intérêts

Il existe un conflit d'intérêts lorsque les relations personnelles ou les activités extra-professionnelles d'un collaborateur peuvent entraver son objectivité, son jugement ou sa capacité à agir au mieux des intérêts du Groupe.

Dans cette optique :

- Les collaborateurs doivent éviter d'acquérir des intérêts ou de participer à toute activité qui affecterait leur capacité à agir au mieux des intérêts du Groupe
- Les collaborateurs sont invités, dans le cadre d'une Procédure Groupe, à déclarer à leur supérieur les intérêts ou activités professionnels, commerciaux et financiers qui pourraient, à leur connaissance, être perçus comme créant un conflit réel ou potentiel
- Les collaborateurs du Groupe sont invités à veiller à ce que leurs actes et décisions ne soient pas influencés par des intérêts qui pourraient raisonnablement apparaître comme étant en conflit avec ceux du Groupe

Cadeaux

Certains collaborateurs du Groupe dont les fonctions impliquent des contacts avec des prestataires et fournisseurs existants ou potentiels peuvent être confrontés à une situation de tentative de corruption sous forme de cadeaux. Il leur est demandé d'avoir la plus grande vigilance lorsque des cadeaux leur sont proposés.

Prévention de la fraude

Par fraude on entend tout comportement illégal délibéré visant à s'approprier, détourner, falsifier, dissimuler, omettre ou détruire de l'argent, des biens, des données, des informations appartenant au Groupe.

La fraude interne peut détourner des ressources d'une entreprise au détriment de celle-ci et de ses collaborateurs. Afin de préserver l'intérêt du Groupe EPC et de ses collaborateurs, le Groupe agira avec la plus grande fermeté contre tout auteur d'une fraude.

Rejet absolu des actes de corruption

Le Groupe EPC considère que les actes de corruption active ou passive, qu'ils s'adressent à des agents publics ou à des collaborateurs d'entreprises privées, sont inacceptables, et ce quels que soient les pays concernés et la situation politique de ces pays.

Dans ce cadre, les règles suivantes s'appliquent :

- Il est strictement interdit de proposer ou de verser à un agent public ou à un collaborateur d'une entreprise privée, une commission, un cadeau, un avantage de quelque nature que ce soit, matériel ou immatériel, ou un paiement destinés à permettre de réaliser plus vite une formalité routinière, ou obtenir un passe-droit en contradiction avec la loi locale
- Tout paiement doit faire l'objet d'une comptabilisation adéquate conforme aux principes comptables applicables et appliqués dans le Groupe EPC et doit être effectué sur un compte bancaire identifié par écrit
- Il est strictement interdit aux collaborateurs du Groupe d'accepter de la part d'un fournisseur ou d'un tiers, un cadeau ou un avantage de quelque nature que ce soit, matériel ou immatériel, ou un paiement destinés à permettre l'attribution d'un contrat ou la fourniture d'une prestation

7. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'objectif initial a été de répondre à l'ensemble des quarante-deux thématiques de l'article 225 de la Loi Grenelle 2 de la manière la plus exhaustive possible en prenant en compte les plans d'actions du Groupe.
Vous trouverez au paragraphe 8 la table de correspondance correspondant aux différents sujets traités.

7.1 Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe EPC comprend cinquante-et-un Sociétés, incluant holdings, filiales opérationnelles et JV.

Deux sous-périmètres secondaires ont ensuite été définis. Le rapport RSE porte sur l'ensemble du périmètre, sauf mention explicite d'un sous-périmètre.

PÉRIMÈTRE FRANCE : EPC FRANCE + EPC DÉMOLITION + EPC INNOVATION + EPC HOLDINGS

Périmètre France effectifs 2016

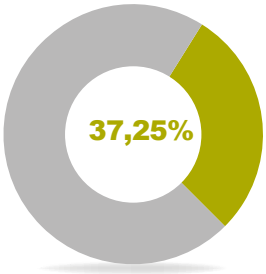

Périmètre France chiffre d'affaires 2016

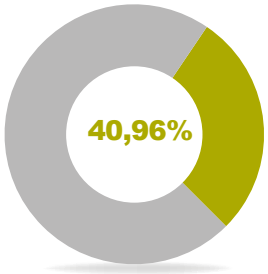

PÉRIMÈTRE FRANCE + UK : PÉRIMÈTRE FRANCE + EPC-UK

Périmètre France + UK effectifs 2016

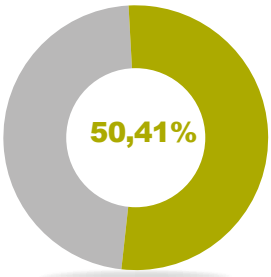

Périmètre France + UK chiffre d'affaires 2016

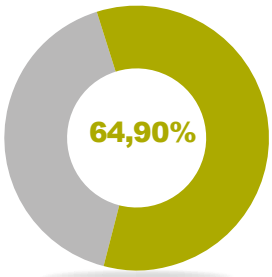

7.2 Période de reporting

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

7.3 Collecte des données

Deux reportings (un Reporting Social et Sociétal et un Reporting SSE) sont envoyés à chaque entité en novembre 2016. Ces reportings sont ensuite consolidés dans un tableau EXCEL (Reporting Social et Sociétal) et dans un outil dédié au Reporting SSE.

Pour le Reporting Social et Sociétal, un glossaire a été établi afin de définir l'ensemble des termes ou indicateurs pouvant être interprétés de manière différente.
Les effectifs et leur répartition H/F et ±50 ans sont issus du reporting de consolidation (chiffres au 31 décembre 2016).

7.4 Glossaire

- **Embauches :**

Embauches de salariés par la société (sauf intérimaires, stagiaires, sous-traitants).

- **Licenciement :**

Pour tout motif (personnel ou économique).

- **Salaire moyen :**

Masse salariale.
Effectif moyen.

- **Heures de formation :**

Heures déclarées et payées par l'entreprise.

- **Mode de calcul :**

Règles d'extrapolation des données : pour toutes données < 12 mois, faire une estimation à partir des chiffres de l'année N-1 (règle de 3).

- **Absentéisme :**

Sont pris en compte uniquement les jours perdus en maladie ou par accident.

- **Taux de fréquence :**

Rapport entre d'une part, le nombre d'accident avec arrêt x 1 000 000 et d'autre part, le nombre d'heures travaillées.

- **Taux de Gravité :**

Rapport entre d'une part, le nombre de jours perdus pour accident de travail x 1 000 et d'autre part, le nombre d'heures travaillées.

7.5 Contrôle et vérification

La revue de données consolidées sur l'ensemble des filiales a été faite par l'Organisme Tiers indépendant.

8. TABLE DE CORRESPONDANCE

Le tableau ci-dessous reprend en détail les thèmes et sous-thèmes du décret d'application de la loi Grenelle (R.225-102-1 du Code du Commerce) et renvoie vers les pages/paragraphes correspondant(e)s du rapport.

1. INFORMATIONS SOCIALES (liste selon article R225-105-1)	Paragraphe
1.A. EMPLOI	
1.A.1. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	1 et 6.1
1.A.2. Les embauches et les licenciements	6.1
1.A.3. Les rémunérations et leur évolution	6.1
1.B. ORGANISATION DU TRAVAIL	
1.B.1. L'organisation du temps de travail	6.4
1.B.2. L'absentéisme	6.4
1.C. RELATIONS SOCIALES	
1.C.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	6.5
1.C.2. Le bilan des accords collectifs	6.5
1.D. SANTÉ ET SÉCURITÉ	
1.D.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail	3 et 3.1
1.D.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.1
1.D.3. Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.4 et 3.5
1.E. FORMATION	
1.E.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation	6.2
1.E.2. Le nombre total d'heures de formation	6.2
1.F. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	
1.F.1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	6.3
1.F.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	6.3
1.F.3. La politique de lutte contre les discriminations	6.3
1.G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES	
1.G.1. Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	6.5
1.G.2. À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	6.3
1.G.3. À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Axe de progression -2
1.G.4. À l'abolition effective du travail des enfants	Axe de progression -2

2. INFORMATIONS SOCIALES (liste selon article R225-105-1)	Paragraphe
2.A. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE	
2.A.1. L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.1, 3.2 et 4.1
2.A.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	4.2
2.A.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.3, 4.4, 4.5 et 4.6
2.A.4. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Voir Chapitre 6.13 de l'annexe des Comptes Consolidés
2.B. POLLUTION	
2.B.1. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.6
2.B.2. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	4.5
2.C. ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
2.C.1. Prévention et gestion des déchets	4.3
- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A
2.C.2. Utilisation durable des ressources	
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	4.4
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	4.4
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.4
- L'utilisation des sols	NA -2
2.D. CHANGEMENT CLIMATIQUE	
2.D.1. Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit	4.6
2.D.2. L'adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A - 2
2.E. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ	
2.E.1. Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (liste selon article R225-105-1)	Paragraphe
3.A. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	
3.A.1. En matière d'emploi et de développement régional	5.4
3.A.2. Sur les populations riveraines ou locales	5.4
3.B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES	
3.B.1. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	5.5
3.B.2. Les actions de partenariat ou de mécénat	5.3
3.C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	
3.C.1. La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.7
3.D. LOYAUTÉ DES PRATIQUES	
3.D.1. Les actions engagées pour prévenir la corruption	6.7
3.D.2. Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	N/A
3.E. AUTRES ACTIONS ENGAGÉES, AU TITRE DU 3., EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME	
3.E. Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme.	6.6

Comptes annuels

SA EXPLOSIFS PDTS CHIMIQUES
États financiers au 31 décembre 2016

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 71
BILAN ACTIF 72
BILAN PASSIF 73
COMPTE DE RÉSULTAT (EN LISTE) 74
ANNEXE COMPTABLE EPC SA 76
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 92

Résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2016 12	31/12/2015 12	31/12/2014 12	31/12/2013 12	31/12/2012 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 220 400	5 220 400	5 220 400	5 220 400	5 220 400
Nombre d'actions - ordinaires	168 400	168 400	168 400	168 400	168 400
Nombre maximum d'actions à créer					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 198 077	6 163 891	7 202 952	7 300 188	1 731 483
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	6 368 882	3 047 619	(1 912 080)	(3 655 162)	66 836
Impôts sur les bénéfices	(556 923)	(1 390 057)	(992 788)	(574 326)	(653 379)
Dot. Amortissements et provisions	240 221	31 412	(4 341 183)	(4 343 366)	(135 182)
Résultat net	6 685 585	4 406 264	3 421 892	1 262 530	855 396
Résultat distribué	2 357 600	1 571 733	1 010 400	561 333	449 067
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	41	26	(5)	(18)	4
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	40	26	20	8	5
Dividende attribué	14	9	6	3	3
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1	1	1	2	2
Masse salariale	676 419	454 429	118 062	398 109	395 134
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	330 848	225 718	72 667	213 778	861 373

Bilan actif

Rubrique en milliers d'euros	Montant Brut	Amortissements	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	41	9	32	1
Fonds commercial				3 390
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	4 447	17	4 431	4 431
Constructions	5 295	4 329	966	603
Installations techniques, matériel, outillage	2	2		
Autres immobilisations corporelles	33	33		
Immobilisations en cours	36		36	24
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	114 271	20 060	94 211	80 478
Créances rattachées à des participations	26 729	2 613	24 116	25 496
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	273	209	63	55
Autres immobilisations financières	250		250	250
ACTIF IMMOBILISÉ	**151 377**	**27 271**	**124 106**	**114 727**
STOCKS ET ENCOURS				
Matières premières, approvisionnements				
Encours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	208		208	244
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 186	9	2 178	1 645
Autres créances	23 871		23 871	22 739
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 2 478)	2 478		2 478	4 097
Disponibilités	2 359		2 359	522
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	60		60	49
ACTIF CIRCULANT	**31 163**	**9**	**31 154**	**29 297**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	366		366	296
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	1		1	
TOTAL GÉNÉRAL	**182 908**	**27 280**	**155 627**	**144 320**

Bilan passif

Rubrique en milliers d'euros		31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel	dont versé : 5 220	5 220	5 220
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence :		2 305	2 305
Réserve légale		522	522
Réserves statutaires ou contractuelles		1 740	1 740
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)			
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		59 762	59 762
Report à nouveau		6 643	3 696
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**6 686**	**4 406**
Subventions d'investissement Provisions réglementées		615	570
CAPITAUX PROPRES		**83 493**	**78 221**
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			**114 727**
Provisions pour risques Provisions pour charges		1	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**1**	
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires		19 000	4 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		19 739	25 625
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		19 885	24 555
Avances et acomptes reçus sur commandes encours			13
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 545	2 196
Dettes fiscales et sociales		309	193
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 575	6 960
Autres dettes		4 007	2 485
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance		37	35
DETTES		**72 096**	**66 063**
Écarts de conversion passif		37	35
TOTAL GÉNÉRAL		**155 627**	**144 320**

Résultat de l'exercice en centimes **6 685 584,93**

Total du bilan en centimes 155 627 316,88

Compte de résultat (en liste)

Rubrique en milliers d'euros	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 575	1 623	7 198	6 164
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	5 575	1 623	7 198	6 164
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			323	38
Autres produits			1 546	1 552
PRODUITS D'EXPLOITATION			**9 067**	**7 754**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			9 292	7 885
Impôts, taxes et versements assimilés			299	259
Salaires et traitements			676	454
Charges sociales			331	226
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			246	178
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			97	83
CHARGES D'EXPLOITATION			**10 941**	**9 086**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(1 874)**	**(1 332)**
OPÉRATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			7 317	5 452
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			516	893
Autres intérêts et produits assimilés			201	143
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 000	96
Différences positives de change			54	26
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	1
PRODUITS FINANCIERS			**13 087**	**6 610**
Dotations financières aux amortissements et provisions			4 949	325
Intérêts et charges assimilées			1 443	1 309
Différences négatives de change			15	8
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			**6 407**	**1 642**
RÉSULTAT FINANCIER			**6 680**	**4 968**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			**4 806**	**3 636**

Compte de résultat (suite)

Rubrique en milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	73	2
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 156	443
Reprises sur provisions et transferts de charges	238	452
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**1 467**	**897**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24	477
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	73	963
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	47	76
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**144**	**1 517**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**1 323**	**(620)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(557)	(1 390)
TOTAL DES PRODUITS	**23 621**	**15 260**
TOTAL DES CHARGES	**16 935**	**10 854**
BÉNÉFICE OU PERTE	**6 686**	**4 406**

Annexe comptable EPC SA

Annexe comptable au bilan avant répartition, de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 dont le total est de 155 627 000 €, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 23 621 000 € et dégageant un bénéfice de 6 686 000 €.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.
Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. FAITS CARACTÉRISITQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant de 7,2 M€ en progression par rapport aux 6,2 M€ de 2015. Il s'agit essentiellement de refacturation des services rendus au titre des frais de siège.

Le résultat d'exploitation se dégrade légèrement passant d'une perte de -1,3 M€ en 2015 à une perte de -1,9 M€ en 2016.

Le résultat financier s'établit à 6,7 M€ en nette amélioration par rapport aux 5,0 M€ de 2015 grâce à l'augmentation des dividendes versés par les filiales.

Le résultat exceptionnel est positif de 1,3 M€, il inclut notamment la plus-value sur la cession d'une participation minoritaire.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 0,6 M€ lié à l'intégration fiscale, le résultat net s'améliore avec un profit pour 2016 de 6,7 M€ contre un profit de 4,4 M€ en 2015.

Vérification de comptabilité

Une vérification de comptabilité des exercices non prescrits a été effectuée par l'administration fiscale. Un rehaussement de 236 K€ de nos résultats portant sur des dépenses d'entretien sur notre site de Saint-Martin-de-Crau comptabilisées en charges d'exploitation et requalifiées en immobilisations a été proposé par l'administration.

La société a accepté cette rectification dont les effets ont été pris en compte sur l'exercice.

L'ensemble des autres opérations de la société n'ont donné lieu à aucune remise en cause par l'administration fiscale.

Évolution dans le dossier STIPS TI

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports financiers, le 26 octobre 2011, EPC SA et sa filiale Demokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'euros. Dans le cadre de la procédure collective, le Groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Demokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Demokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du Groupe. Au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux, un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles. Cette information suit son cours.

L'ensemble des parties a demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du tribunal de Grande Instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire résultant de l'ouverture de l'information judiciaire. Le sursis a été reconduit depuis lors à plusieurs reprises, en dernier lieu le 5 septembre 2016 pour une durée d'un an.

L'ouverture de cette information judiciaire et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et Demokrite.

Placement obligataire privé

EPC a signé, conformément à l'autorisation renouvelée lors de l'AG du 24 juin 2015, le contrat visant à procéder au placement au format Euro PP d'un emprunt obligataire de 8 millions d'euros qui a été intégralement souscrit le 26 février 2016 par le Fonds de prêt à l'économie Novo 1.

Les obligations portent intérêt à taux fixe et sont remboursables in fine le 28 février 2023.

EPC a en outre émis le 13 juillet 2016, suite à l'autorisation reçue lors de l'Assemblée générale du 9 juin 2016, des obligations assimilables pour un montant complémentaire de 7 millions d'euros, portant ainsi le montant total des deux tranches à 15 millions d'euros.

Acquisition de la société Nordex au Canada

EPC SA a procédé à l'acquisition des titres de cette société dont il détient désormais 100 % du capital pour un montant de 7,4 M€.

Nordex Explosives est une société canadienne qui fabrique et distribue des explosifs civils dans la province de l'Ontario. Nordex a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 16,5 millions de dollars canadiens. Elle distribue et met en œuvre ses produits dans le secteur minier, sur les carrières et les chantiers de travaux publics.

Procédure Candels & Partner

Le 29 novembre 2016, la société Candel & Partners a assigné tous les administrateurs de la société E.J. Barbier (dont trois sont communs à EPC), ainsi qu'une co-gérante d'ADEX, devant le Tribunal de commerce de Paris en lui demandant de les condamner solidairement à payer à EPC 15,4 millions d'euros de dommages-intérêts à titre de provision, outre « 1,5 M€ au titre du préjudice subi par la société du fait du retard dans l'indemnisation ». EPC est également partie à la procédure, étant observé que les demandes ne sont pas formées contre elles mais à son profit.

Candel & Partners affirme que des conventions entre EPC d'une part, et ADEX et E.J. BARBIER d'autre part, ont eu des conséquences préjudiciables pour la société et a produit à l'appui de son assignation un rapport d'expertise non contradictoire.

Cette procédure a été introduite alors qu'une expertise judiciaire sollicitée par la société Candel & Partners en octobre 2014 sur ce même sujet est toujours en cours.

2. ÉVÉNEMENTS SUREVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Mise en place d'un nouvel accord de financement avec les banques du Groupe

EPC a signé le 29 mars 2017 un accord de financement important avec ses partenaires banquiers.
BNP Paribas a été nommée Arrangeur et Société Générale Co-Arrangeur. Le LCL participe également à cette opération structurante.

Cet accord prévoit d'une part la mise en place d'un prêt amortissable de 16 M€ d'une maturité de 5 ans. Cette ligne permet de refinancer les dernières échéances du crédit senior mis en place en février 2013 ainsi que certaines facilités de paiement mises en place dans le cadre de l'opération de rachat du GIE Nitro-Bickford en 2010.

D'autre part, un crédit RCF à usage non dénommé a été confirmé sur 5 ans. Le montant de cette ligne de crédit a été dimensionné afin de permettre à EPC de saisir des opportunités de croissance organique ou de croissance externe.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4. NOTES SUR LE BILAN

Sauf indication particulière, les montants ci-après, sont exprimés en milliers d'euros.

4.1 État de l'actif immobilisé

DÉSIGNATION	Immob. incorporelles	Immob. corporelles	Immob. financières	TOTAL
Valeur brute début	3 392	9 425	129 213	142 030
Acquisitions, apports, créations	39	447	11 179	11 665
Cessions et mises hors service		(59)	(2 259)	(2 318)
Transfert de compte à compte	(3 390)		3 390	
Valeur brute fin	41	9 813	141 523	151 377

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation).

En application de la règlementation comptable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 les malis techniques consécutifs à des Confusions de Patrimoine d'un montant de 3 390 K€ dont les actifs sous-jacents sont des titres de participation, ont été reclassés d'immobilisations incorporelles en immobilisations financières.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent le site Web d'EPC.

Suite à la vérification de comptabilité, les acquisitions prennent en compte des dépenses initialement comprises dans les charges d'exploitation sur des exercices antérieurs et requalifiées en immobilisations pour un montant de 236 K€.

Les autres acquisitions concernent diverses installations et agencements pour 198 K€ sur notre site de Saint-Martin-de-Crau.

Les immobilisations en cours ont augmenté de 12 K€.

Les sorties d'immobilisations corporelles concernent la mise au rebut d'agencements sur le terrain de Saint-Priest pour 56 K€ et du standard de la rue Galilée pour 3 K€.

4.2 État des amortissements

DÉSIGNATION	Immob. incorporelles	Immob. corporelles	TOTAL
Amort. cumulés début exercice	1	4 368	4 369
Reprise s/cession et mises hors service		(59)	(59)
Dotation p/dépréciation linéaire	8	72	80
Amort. cumulé fin exercice	9	4 381	4 390

TAUX USUELS D'AMORTISSEMENT PRATIQUES		
Logiciels	LINÉAIRE	12 mois
Constructions		
- Constructions en dur, merlons	LINÉAIRE	30 ans
- Constructions légères, clôtures, pistes	LINÉAIRE	12 ans
- Installations et agencements	LINÉAIRE	12 ans
Matériel et outillage	DÉGRESSIF	8 ans
Installations générales et agencements	LINÉAIRE	10 ans
Matériel de transport		
- Véhicules	LINÉAIRE	5 ans
- Autres	DÉGRESSIF	5 ans
Matériel de bureau	DÉGRESSIF	3 ans
Mobilier de bureau	LINÉAIRE	10 ans

4.3 Participations

	Valeur début d'exercice	Acquisitions Augmentat.	Cessions Diminut.	Valeur fin d'exercice
Titres non cotés	92 925	11 931	73	104 783
Autres titres	9 488			9488
TOTAL	**102 413**	**11 931**	**73**	**114 271**

Les acquisitions se décomposent comme suit :

Titres non cotés :

• Acquisitions NORDEX	7 356
• Souscription 22 000 parts EPC NORVEGE	1 185
• Transfert malis techniques	3 390

Cessions de titres :

• Cession de titres de participations minoritaires	73

4.4 Créances rattachées à des participations

Leur valeur brute se décompose ainsi :

• GALILEO EXPLOSIVOS	4 302
• EPC BELGIQUE	1 464
• EPC MINETECH	13 882
• KEMER US Ltd	2 245
• EPC FRANCE	530
• MINEXPLO	188
• EPC Cote Ivoire	2 541
• EEI	146
• MARODYN	21
• NORDEX	1 272
• 2B RECYCLAGE	138
	26 729

4.5 Prêts

Il s'agit pour l'essentiel du prêt DFC pour 201 K€.

4.6 Autres immobilisations financières

Il s'agit de deux dépôts de garantie BPI pour 150 K€ et 100 K€.

4.7 Filiales et participations (voir tableau joint)

4.8 État des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	**27 251**	**8 451**	**18 800**
Créances rattachées à des participations	26 729	8 242	18 487
Prêts	272	209	63
Autres immobilisations financières	250		250
ACTIF CIRCULANT	**26 325**	**22 287**	**4 038**
Avances et acomptes versés	208	95	113
Créances clients et comptes rattachés	2 186	2 186	
Fournisseurs débiteurs			
Créances liées à l'intégration fiscale			
Créances fiscales IS	3 973	693	3 280
Créances fiscales TVA	704	704	
Créances fiscales diverses	16		16
Conventions de trésorerie	18 974	18 346	628
Créances CODI	4	4	
Créance EPC BELGIQUE	24	24	
Dividendes à recevoir EPC GABON	170	170	
Autres créances	6	5	1
Charges constatées d'avance	60	60	
TOTAL GÉNÉRAL	**53 576**	**30 738**	**22 838**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Autres emprunts obligataires	19 000		19 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 739	10 431	9 308
Emprunts et dettes financières diverses	9	9	
Conventions trésorerie	19 933	19 933	
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 545	2 545	
Dettes fiscales et sociales	309	309	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés [1]	6 575	459	6 116
Dettes liées à l'intégration fiscale	3 730	1 438	2 292
Clients RRR à accorder	106	106	
Charges diverses à payer	107	107	
Autres dettes	6	6	
Produits constatés d'avance	36	36	
TOTAL GÉNÉRAL	**72 095**	**35 379**	**36 716**

[1] Le montant de la dette fournisseur relative à l'acquisition de la société SONOUVEX s'élève à 6 473 K€.

4.9 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais d'émission des emprunts (amortissables sur cinq ans)

	Emprunt bancaire	Emprunt Obligataire Micado	Emprunt Obligataire Novo	TOTAL
Coût porté en charges à répartir	597	108	237	942
Amortissement cumulé au 31/12/2015	(339)	(70)		(409)
Amortissement 2016	(120)	(21)	(26)	(167)
Solde au 31/12/2016	138	17	211	366

4.10 Valeurs mobilières de placement

Il s'agit des 16 102 actions EPC rachetées en bourse pour une valeur de 2 478 K€ selon les dispositions de la loi du 24 juillet 1966.

4.11 Capitaux propres

Le capital est composé de 168 400 actions de 31 €. Il existe 29 473 parts de fondateurs sans valeur nominale offrant un droit dans les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation.

4.11a Écarts de réévaluation

Il s'agit de la réserve de réévaluation (1976), non incorporée au capital.

4.11b Réserves statuaires ou contractuelles

Il s'agit du Fonds Préciputaire des parts qui bénéficiera exclusivement à ces dernières en cas de liquidation de la Société. Son montant s'élève à 1 740 soit 25/75e du capital social.

4.11c Autres réserves

Il s'agit du Fonds de prévoyance qui a supporté l'impôt.

4.11d Tableau de variations des Capitaux Propres

Capitaux Propres au 01/01/2016	78 221
Variation du capital	0
Variation de l'écart de réévaluation	0
Variation des autres fonds propres	0
Variation des provisions réglementées	45
Distribution de l'exercice	(1 459)
Résultat de l'exercice	6 686
Capitaux Propres au 31/12/2016	83 493

4.12 État des provisions

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS

- **Provisions réglementées**

Les dotations et reprises ont été pratiquées en application de la législation fiscale en vigueur.

- **Provisions pour risques et charges**

Leur montant tient compte des évènements connus et identifiables permettant une estimation précise des risques et charges.

- **Provisions pour dépréciations des immobilisations financières**

→ Dépréciation des titres :
Les titres de participations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition hors frais d'acquisition.
Une provision est constatée :
Si la situation nette de la filiale est négative, à hauteur de 100 % de la valeur des titres.
Ou si la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, à hauteur de la différence constatée.
La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.
Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel d'incertitude économique, rendant difficile l'appréhension des perspectives d'activité.
→ Dépréciation des créances rattachées : une provision est constatée quand la situation nette des filiales est négative à hauteur de cette dernière.

- **Provisions pour dépréciation de l'actif circulant**

Clients : la provision est calculée sur chaque créance hors taxes dont l'ancienneté est supérieure à 12 mois et en fonction de la situation de chaque débiteur, en respect du principe de prudence.
Avances : une provision est constatée à hauteur de la situation nette négative des filiales non couverte par la provision pour dépréciation des créances rattachées.

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Amortissements dérogatoires	534	47	2	579
Plus-values réinvesties	36			36
TOTAL	**570**	**47**	**2**	**615**
PROVISIONS POUR RISQUES				
Moins-values latentes sur devises	0	1	0	1
TOTAL	**0**	**1**	**0**	**1**
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TITRES DE PARTICIPATION				
DEMOKRITE	14 791			14 791
GALILEO EXPLOSIVOS	2 144			2 144
EPC MINETECH		2 000		2 000
EPC FRANCE	5 000		5 000	0
EPC NORVÈGE		1 125		1 125
Sous-total	21 935	3 125	5 000	20 060
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS				
Créance GALILEO EXPLOSIVOS	664	203		867
Créance EPC MINETECH		1 600		1 600
Créance EEI	126	20		146
Sous-total	790	1 823		2 613
PRÊTS				
Prométhée	8			8
Créance D.F.C	201			201
Sous-total	209			209
TOTAL	**22 934**	**4 948**	**5 000**	**22 882**
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION ACTIF CIRCULANT				
Comptes clients	9			9
TOTAL	**9**		**0**	**9**
TOTAL GÉNÉRAL	**23 513**	**4 996**	**5 002**	**23 507**
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
EXPLOITATION				
FINANCIER		4 949	5 000	
EXCEPTIONNEL		47	2	

4.13 Charges et produits figurant au bilan en « comptes de régularisation »

Charges constatées d'avance :

Nature	Montant	Exercice de rattachement
Abonnements	2	2017
Assurances	33	2017
Voyages et déplacements	18	2017
Locations	2	2017
Cotisations	5	2017

Produits constatés d'avance :

Nature	Montant	Exercice de rattachement
Assurances	33	2017
Locations	3	2017

4.14 Tableau des produits à recevoir et des charges à payer

ACTIF

Nature du produit	Poste concerné	Montant
Intérêts courus	Créances rattachées à des participations	805
Intérêts courus	Prêts	89
Factures à établir	Créances clients et comptes rattachés	899
TVA sur factures non parvenues	Autres créances	161
Etat Produits à recevoir	Autres créances	16
Produits à recevoir	Autres créances	170
Intérêts courus sur conventions	Autres créances	121

PASSIF

Nature de la charge	Poste concerné	Montant
Factures à recevoir	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 068
Clients RRR à accorder	Autres dettes	106
Dettes fiscales	Dettes fiscales et sociales	6
Dettes sociales	Dettes fiscales et sociales	25
Factures immobilisation à Recev	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	97
État TVA/ Fact à établir	Dettes fiscales et sociales	127
Intérêts courus sur conventions	Autres dettes	58
Intérêts courus	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	537
Divers	Autres dettes	107

5 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	FRANCE	EXPORT
Produits fabriqués	-	-
Négoce	-	-
Autres produits	5 575	1 623
Redevances de marque	613	932
TOTAL	**6 188**	**2 555**

5.2 Résultat financier

NATURE	MONTANT
Produits	
Dividendes	7 317
Intérêts	716
Autres produits financiers	0
Différences positives de change	54
Reprise s/ provision pour dépréciation des immobilisations financières	5 000
Total des Produits Financiers	**13 087**
Charges	
Intérêts bancaires	1 125
Autres intérêts	318
Pertes de change	15
Dotation aux prov. pour dépréciation des immobilisations financières	4 949
Total des charges financières	**6 407**
RÉSULTAT FINANCIER	**6 680**

5.3 Résultat exceptionnel

NATURE	MONTANT
Moins-value cession immobilisations corporelles	
Plus-value cession immobilisations financières	1 083
Produits exceptionnels divers	73
Reprise sur provisions réglementées	2
Dotations aux provisions réglementées	(47)
Transfert de charges exceptionnelles	236
Charges exceptionnelles diverses	(24)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**1 323**

5.4 Ventilation de l'Impôt sur les Sociétés

	Résultat avant impôt	Intégration fiscale moins impôts EPC SA	Résultat après impôt
Résultat courant	4 806		4 806
Résultat exceptionnel	1 323	557	1 880
Résultat	**6 129**	**557**	**6 686**

5.5 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Déb. exercice	Variation	Fin exercice
1) Décalages certains ou éventuels			
a. Provisions réglementées			
Amortissements dérogatoires	534	45	579
b. Charges non déductibles temporairement			
À déduire l'année suivante :			
Jetons de présence à payer	83	7	90
Plus value latente	35	2	37
À déduire ultérieurement :			
Provisions pour risques	790	1 823	2 613
2) Éléments à imputer			
Déficit reportable	42 357	1 543	43 900
3) Éléments de taxations éventuelles			
Plus-values réinvesties (art. 40)	36		36

5.6 Intégration fiscale

Notre Société a constitué un groupe fiscal à compter du 1er janvier 2006.

Cette intégration a fait l'objet d'une convention d'intégration fiscale signée le 12 septembre 2006 entre les filiales et notre Société.

Au titre de l'exercice 2016 les membres du groupe fiscal sont donc outre notre Société : 2B RECYCLAGE, DEMOKRITE, OCCAMAT, OCCAMIANTE, PRODEMO, DEMOSTEN, EPC MINETECH, S.M.A, SONOUVEX, EPC France, ATD, NITRATES & INNOVATION et SIGENCI.

Modalités de répartition de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble :
Le principe de répartition retenu est celui dit de « neutralité » : la charge d'impôt supportée par chacune des filiales ne pourra être supérieure à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

EPC est titulaire, à l'égard des filiales bénéficiaires, d'une créance égale à la charge d'impôt constatée sur l'exercice par lesdites filiales.

Les filiales déficitaires ne constatent aucune charge d'impôt, EPC constatant l'économie d'impôt à son niveau. Elles ne sont titulaires d'aucune créance sur EPC.

EPC considère comme un gain immédiat l'économie d'impôt réalisée par le Groupe au titre des déficits des filiales remontés, et constate en produit l'économie de trésorerie réalisée au moyen du transfert des déficits fiscaux émanant des filiales du Groupe.

Les économies qui ne sont pas liées directement au déficit (en particulier économie résultant des correctifs ainsi que des crédits d'impôt des sociétés déficitaires) sont constatées, en produit ou en charge, par EPC, au fur et à mesure de leur réalisation.

Impact de l'intégration fiscale sur la charge d'impôt de l'exercice :

Impôt comptabilisé	Impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration	Différence
(557)	42	(599)

6 – TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

6.1 Effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié
Cadres	1
TOTAL	**1**

Ces éléments n'ont pas de signification particulière pour EPC, la quasi-totalité du personnel administratif du siège étant salariée de la Société ADEX qui apporte son concours aux sociétés du Groupe.

Régimes de retraite complémentaire

Les mandataires dirigeants sociaux bénéficient d'un complément de retraite par capitalisation à cotisations définies (Article 83) et d'un régime de retraite à prestations définies (Article 39). Ce dernier régime présente un excédent de 772 K€ (avant impôt). Ce surfinancement n'est pas comptabilisé dans les comptes sociaux.

Ces régimes de retraite complémentaire ont été mis en place en 2006.

Un contrat de retraite supplémentaire individuel à cotisations définies et relevant de l'article 82 du Code général des impôts a été mis en place à compter du 1er janvier 2016.

6.2 Propositions sur l'affectation du résultat (en euros)

DÉSIGNATION	ORIGINE	AFFECTATION
Report à nouveau antérieur	6 643 384,98	
Résultat de l'exercice	6 685 584,93	
TOTAL	**13 328 969,91**	
Dividendes		
Actions		1 768 200
Parts		589 400
Affectations aux réserves		
Autres réserves		
Report à nouveau		10 971 369,91
TOTAL	**13 328 969,91**	**13 328 969,91**

6.3 Engagements financiers

Engagements donnés

Garantie donnée à :	
Garantie partagée entre :	
Pool bancaire (BNP, Société Générale et LCL) pour notre crédit senior et Novo pour notre émission obligataire Nantissement 100 % des titres EPC France valeur brute	19 481
La Société Générale Maroc pour les lignes de crédit ouvertes à notre filiale marocaine MARODYN à hauteur de	12 500 K DHM
Caution solidaire et indivise de notre filiale EPC FRANCE à QBE Insurance pour les garanties environnementales	1 800
Caution solidaire de notre filiale EPC FRANCE pour le prêt accordé par la Société Générale à celle-ci	114
La Société Générale de Banques en Guinée pour les crédits et facilités de caisse ouverts à nos filiales :	
NITROKEMFOR GUINÉE à hauteur de	815 K$
et	2 000 000 KGNF
NITROKEMINE GUINÉE à hauteur de	649 K$
et	3 000 000 KGNF
A BNP Paribas Fortis Norway Bank pour la ligne de découvert à notre sous filiale norvégienne EPC NORGE à hauteur de	3 000 NOK
La Banque Internationale pour le commerce et l'Industrie pour le crédit moyen terme accordé à notre filiale EPC GABON à hauteur de	354 949 K CFA
La Banque Al-Inmaa pour la facilité de caisse accordée à notre filiale saoudienne Modern Chemical Services à hauteur de	65 000 K SAR
La Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire pour les crédits accordés à notre filiale EPC CÔTE D'IVOIRE à hauteur de	762 000 K CFA
Fertiberia SA pour les facilités de paiement accordées à notre filiale EPC CÔTE D'IVOIRE à hauteur de	100
La Société Générale de Banques au Congo pour les crédits accordés à notre filiale EPC EXPLO CONGO à hauteur de	120 000 K CFA
Intesa Sanpaolo Spa pour le crédit moyen terme à notre filiale SEI EPC ITALIA SPA à hauteur de	1 065
Fertiberia SA pour les facilités de paiements accordées à notre filiale EPC ESPANA SILEX SL à hauteur de	200

6.4 Rémunérations des organes d'administration et de direction (en euros) :

Exercice 2016 : 676 419
Exercice 2015 : 454 429

6.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Cette information est fournie dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe EPC.

6.6 Inventaire des titres de participation détenus en portefeuille au 31 décembre 2016 (en euros)

(Montants nets : brut – provision)

84 997	Actions DÉMOKRITE	20 058 000,00
476 554	Actions SONOUVEX	9 423 491,00
320	Actions SMA	272 000,00
10 000	Actions EPC MINETECH	0,00
95 134	Actions EPC FRANCE	19 481 354,65
2 041	Titres EPC SVERIGE	11 514 675,00
61 858 884	Actions EPC NORDEX	7 344 108,16
1 706 782	Actions EXCHEIM Plc Ordinaires 50	5 506 682,92
606 884	Actions EXCHEIM Plc Deferred 10	473 778,55
1 000 231	Actions S.E.I. EPC ITALIA	3 462 049,20
100	Parts EPCapRé	3 000 000,00
39 080	Actions MARODYN	1 781 603,78
116 945	Parts EPC EXPLO MAROC	1 504 138,96
56 850	Parts Société EPC CAMEROUN	945 074,40
37 500	Actions KEMEK Limited	648 414,32
127	Actions EPC BELGIQUE	909 377,75
39 989	Actions GALILEO EXPLOSIVOS	0,00
350 000	Actions MINING EXPLOSIVES Ltd	464 494,47
439	Actions NITRATES ET INNOVATION	644 041,90
262 500	Titres KEMEK US Limited	341 249,80
39 998	Parts EPC GUINÉE	479 000,00
704	Parts EPC GABON	374 569,67
1 600	Actions SMG	466 461,54
21 740	Parts EPC SÉNÉGAL	599 274,83
2 500	NITROKEMFOR GUINÉE	322 968,00
68 880	Parts EPC CÔTE D'IVOIRE	525 034,41
22 000	Parts EPC NORVÈGE	60 536,46
	Titres de placement et de participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 245 € par catégorie de titres ou par participation	7 500,00
	Titres de participation dans les Sociétés Immobilères	57 175,36
	Titres de participation dans diverses sociétés étrangères	154 293,02
	Affectation des malis de confusion	
	Titres EPC FRANCE	1 980 082,42
	Titres NITROKEMFOR GUINÉE	1 409 498,30
		94 210 928,77

(pour mémoire actions propres : 16 102 actions, valeur nette 2 478 067,92)

6.7 Société Consolidant EPC

E.J. BARBIER - 61, rue Galilée 75008 PARIS – SIREN 572 040 186

Tableau des filiales et participations

SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS	CAPITAL	CAPITAUX AUTRES QUE LE CAPITAL avant affectation des résultats	QUOTE-PART du capital détenu (%)
	(en milliers de la monnaie locale)		
1. - Renseignements détaillés :			
A - Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)			
EPC SVERIGE AB • Hugelsta - 635 02 ESKILTUNA (SUÈDE)	204 KSEK	56.003 KSEK	100,00
E.P.C. MINETECH • 61, rue Galilée - 75008 PARIS	1.000 KEUR	(1.885) KEUR	100,00
EPC SÉNÉGAL • Route de l'Aéroport - Lot n° 82 - Ngor Almadies DAKAR (SÉNÉGAL)	217.400 KXOF	684.389 KXOF	100,00
EPCap Ré S.A. • 31, rue du Puits Romain L-8070 BERTRANGE - LUXEMBOURG	3.000 KEUR	0 KEUR	100,00
EPC CAMEROUN • 15, rue Castelnau Prolongée - AKWA -DOUALA (CAMEROUN)	284.250 KXAF	289.235 KXAF	100,00
EPC GABON • Galerie Les Jardins d'Ambro - MBOLO - LIBREVILLE - (GABON)	3.520 KXAF	630.027 KXAF	100,00
EPC FRANCE • 4 rue de Saint-Martin - 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU	7.325 KEUR	2.270 KEUR	100,00
NITROKEMFOR GUINÉE Immeuble Cherif Diallo - BO 4044 CONAKRY - RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	50.000 KGNF	19.874.000 KGNF	100,00
MINING EXPLOSIVES LIMITED Venture Crescent - Alfreton - Derbyshire DE55 7RA (ANGLETERRE)	350 KGBP	123 KGBP	100,00
EPC NORDEX • 3045 Highway 650 - KIRKLAND LAKE - P2N 3K4 - ONTARIO - CANADA	12.918 KCAD	(7.911) KEUR	100,00
SONOUVEX • 61, rue Galilée - 75008 PARIS	7.625 KEUR	(71) KEUR	99,99
DEMOKRITE • 4, rue Racine - 44000 NANTES	8.500 KEUR	15.979 KEUR	99,99
SEI EPC ITALIA • Via Cefalonia 70 - 25124 BRESCIA - ITALIE	520 KEUR	18.100 KEUR	99,99
EPC GUINÉE • Camayenne Immeuble Fofana - Dixinn - CONAKRY - REP. DE GUINÉE	400.000 KGNF	9.557.000 KGNF	99,99
GALILEO EXPLOSIVOS • Calle GOYA , 18 - MADRID ESPAGNE	481 KEUR	728 KEUR	99,97
EPC EXPLO MAROC • Angle Rue Faker et Kamel - 20059 CASABLANCA (MAROC)	11.700 KMAD	59.432 KMAD	99,95
EPC BELGIQUE • Rue du Bois de Huy 5D - 4540 AMAY (BELGIQUE)	62 KEUR	714 KEUR	99,22
MARODYN • Angle Rue Faker et Kamel - 20059 CASABLANCA (MAROC)	4.000 KMAD	20.526 KMAD	97,70
EPC UNITED KINGDOM PLC • Venture Crescent - Alfreton - Derbyshire DE55 7RA (ANGLETERRE)	990 KGBP	1.277 KGBP	92,48
SOCIÉTÉ MINE AFRIQUE • 61, rue Galilée - 75008 PARIS	40 KEUR	416 KEUR	80,00
NITRATES ET INNOVATION • 61, rue Galilée - 75008 PARIS	26 KEUR	1.633 KEUR	66,52
EPC NORGE AS • Kobbervikdalen 59 - 3036 DRAMMEN (NORVEGE)	3.800 KNOK	(11.633) KNOK	57,89
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)			
KEMEK • Maynooth Business Campus - Maynooth co KILDARE (IRLANDE)	683 KEUR	10.569 KEUR	50,00
KEMEK US LIMITED • Maynooth Business Campus - Maynooth co KILDARE (IRLANDE)	683 KEUR	(1.257) KEUR	50,00
SOCIÉTÉ DE MINAGE EN GUINÉE • 61, rue Galilée - 75008 PARIS	320 KEUR	233 KEUR	50,00
ARABIAN EXPLOSIVES • Ras el Khaïmah - (ÉMIRATS ARABES UNIS)	1.000 KAED	70.421 KAED	40,00
EPC CÔTE D'IVOIRE • Imm. Samba Diop - Quartier Millionnaire YAMOUSSOUKRO - CÔTE D'IVOIRE	2.016.860 KXOF	(1.821.347) KXOF	17,08
2. - Renseignements globaux :			
Filiales non reprises au paragraphe 1 - A :			
Filiales françaises (ensemble)			
Filiales étrangères (ensemble)			
Participations non reprises au paragraphe 1 - B :			
Dans les sociétés françaises (ensemble)			
Dans les sociétés étrangères (ensemble)			

Les informations relatives au chiffre d'affaires, au résultat, aux avances consenties et avals donnés ne sont pas fourni

VALEUR COMPTABLE des titres détenus		PRÊTS ET AVANCES consentis par la société et non encore remboursés	MONTANT des cautions et avals donnés par la société	CHIFFRE D'AFFAIRES hors taxes du dernier exercice écoulé	BÉNÉFICE ou PERTE (-) du dernier exercice clos	DIVIDENDES encaissés par la société au cours de l'exercice	OBSERVATIONS
Brute	Nette			(en milliers d'euros)			
11 515	11 515						1 EUR = 9,5525 SEK
2.000	0						
599	599						1 EUR = 655,957 XOF
3.000	3.000						
945	945						1 EUR = 655,957 XAF
375	375						1 EUR = 655,957 XAF
19.481	19.481						
323	323					441	1 EUR= 9.921,48 GNF
464	464						1 EUR = 0,85618 GBP
7.344	7.344						1 EUR = 1,4188 CAD
9.423	9.423						
34.849	20.058					1.500	
3.462	3.462						
479	479					92	1 EUR= 9.921,48 GNF
2 144	0						
1.504	1.504					84	1 EUR = 10,6566 MAD
909	909					198	
1.782	1.782					168	1 EUR = 10,6566 MAD
5.980	5.980					331	1 EUR = 0,85618 GBP
272	272					80	
644	644					66	
1 186	61						1 EUR = 9,0863 NOK
648	648					1.750	Chiffres consolidés
341	341						
466	466					250	
73	73					2.357	1 EUR= 3,8726 AED
525	525						1 EUR = 655,957 XOF
57	57						
81	81						
8	8						

es au regard de leur confidentialité et du préjudice commercial qui pourrait découler de leur divulgation.

Comptes consolidés 2016 du Groupe EPC

États financiers annuels consolidés 2016

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016 95

ÉTAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 96

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2016 97

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016 98

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016 99

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

en milliers d'euros	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Activités poursuivies			
Produit des activités ordinaires	**5.1**	**310 012**	**304 534**
Autres produits		3 025	1 944
Achats consommés		(133 926)	(143 318)
Autres achats et charges externes	5.2	(78 116)	(71 235)
Variation des stocks d'encours et de produits finis	5.3	(136)	(428)
Charges de personnel	5.4	(71 476)	(70 416)
Amortissements et dépréciations des immobilisations		(10 421)	(9 539)
Dotations et reprises de provisions		(1 965)	(612)
Autres produits et charges d'exploitation	5.5	(2 484)	(2 690)
Part du résultat des mises en équivalence	6.4	5 236	4 140
Résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence		**19 749**	**12 380**
Résultat sur cession de participations consolidées			2
Autres produits et charges opérationnels	5.6	(794)	(75)
Résultat opérationnel		**18 955**	**12 307**
Coût de l'endettement financier net	5.8	(2 741)	(2 803)
Autres produits et charges financiers	5.8	(2 586)	(926)
Résultat avant impôt		**13 628**	**8 578**
Impôt sur les résultats	5.9	(3 270)	(2 822)
Résultat net de l'ensemble consolidé - activités poursuivies		**10 358**	**5 756**
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé - total		**10 358**	**5 756**
Résultat net - part du Groupe		10 245	5 755
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		113	1
Résultat par action	5.10	50,45	28,34
Résultat par part de fondateur	5.10	86,89	48,82

ÉTAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

en milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net total	**10 358**	**5 756**
Écarts de conversion sur sociétés intégrées globalement	(1 256)	1 553
Écarts de conversion sur sociétés mises en équivalence	289	812
Variation des instruments financiers	87	87
Impôts différés sur les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(31)	(29)
Total des autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	**(911)**	**2 423**
Pertes et gains actuariels	(8 959)	709
Impôt différés sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	1 583	(358)
Résultat global	2 071	8 530
dont quote-part du Groupe	2 503	8 506
dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(432)	24

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2016

en milliers d'euros	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
Écarts d'acquisition	6.1	30 422	27 357
Immobilisations incorporelles	6.2	1 718	1 373
Immobilisations corporelles	6.3	75 268	72 130
Participations dans les mises en équivalence	6.4	21 883	21 028
Autres actifs financiers non courants	6.5	6 278	6 434
Actifs d'impôts différés	6.11	10 039	8 009
Autres actifs long terme		159	129
Total actifs non courants		**145 767**	**136 460**
Stocks	6.6	29 178	25 368
Clients et autres débiteurs	6.7	103 557	97 619
Créances fiscales		5 028	3 744
Autres actifs courants		3 041	3 624
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	14 067	11 557
Total actifs courants		**154 871**	**141 912**
Groupes d'actifs destinés à être cédés	9		
TOTAL ACTIF		**300 638**	**278 372**
PASSIF			
Capital	6.9	5 220	5 220
Réserves		86 060	89 493
Résultat net de l'exercice - part du Groupe		10 245	5 755
Capitaux propres part du Groupe		**101 525**	**100 468**
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		328	662
Capitaux propres		**101 853**	**101 130**
Dettes financières non courantes	6.10	38 516	31 154
Passifs d'impôts différés	6.11	1 833	2 079
Provisions pour avantages aux salariés	6.12	21 613	15 756
Autres provisions non courantes	6.13	17 802	15 262
Autres passifs long terme		189	248
Total passifs non courants		**79 953**	**64 499**
Fournisseurs et autres créditeurs	6.14	85 195	84 076
Dettes d'impôt		2 550	694
Dettes financières courantes	6.10	22 965	20 507
Autres provisions courantes	6.13	3 427	3 658
Autres passifs courants		4 695	3 808
Total passifs courants		**118 832**	**112 743**
Total dettes		**198 785**	**177 242**
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	9		
TOTAL PASSIF		**300 638**	**278 372**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

en milliers d'euros	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé		**10 358**	**5 756**
Élim. des parts des mises en équivalence	6.4	(5 236)	(4 140)
Élim. des amortissements et provisions		10 240	7 422
Élim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(915)	116
Élim. autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(41)	(71)
Élim. de l'effet d'actualisation		2 080	(51)
Dividendes reçus des co-entreprises	6.4.6	4 372	3 028
Élim. des produits de dividendes (hors-Groupe)		(54)	(11)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**20 804**	**12 049**
Élim. de la charge (produit) d'impôt	5.9	3 270	2 822
Élim. du coût de l'endettement financier net	5.8	2 741	2 803
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**26 815**	**17 674**
Incidence de la variation du BFR	6.15	(9 177)	1 254
Impôts payés		(2 772)	(1 968)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**14 866**	**16 960**
Incidence des variations de périmètre	6.16	(8 155)	119
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.3	(8 839)	(9 266)
Acquisition d'actifs financiers		(82)	
Variation des prêts et avances consentis		922	(646)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		910	1 126
Cession d'actifs financiers		1 156	
Dividendes reçus	5.8.1	54	12
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(14 034)**	**(8 655)**
Émission d'emprunts	6.10	22 407	9 703
Remboursement d'emprunts	6.10	(15 677)	(15 588)
Intérêts financiers nets versés		(2 501)	(3 020)
Transactions entre actionnaires : acquisitions/cessions partielles		(681)	(725)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(1 459)	(933)
Dividendes payés aux minoritaires		(51)	(50)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**2 038**	**(10 613)**
Incidences de la variation des taux de change		(394)	452
Variation de la trésorerie		**2 476**	**(1 856)**
Trésorerie d'ouverture	6.8	10 399	12 255
Trésorerie de clôture	6.8	12 875	10 399

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

en milliers d'euros	Capital social	Actions propres	Réserves consolidées et résultat Part du Groupe	Réserves de conv.	Total capitaux propres Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres
Total au 31 décembre 2014	**5 220**	**(2 478)**	**89 046**	**709**	**92 497**	**768**	**93 265**
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			396	2 355	2 751	23	2 774
Résultat net de l'exercice			5 755	0	5 755	1	5 756
Total des produits et charges comptabilisés			**6 151**	**2 355**	**8 506**	**24**	**8 530**
Dividendes versés			(933)		(933)	(50)	(983)
Variations de périmètre (1)						(81)	(81)
Autres variations (2)			398		398	1	399
Total au 31 décembre 2015	**5 220**	**(2 478)**	**94 662**	**3 064**	**100 468**	**662**	**101 130**
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			(6 802)	(940)	(7 742)	(545)	(8 287)
Résultat net de l'exercice			10 245		10 245	113	10 358
Total des produits et charges comptabilisés			**3 443**	**(940)**	**2 503**	**(432)**	**2 071**
Dividendes versés			(1 459)		(1 459)	(61)	(1 520)
Variations de périmètre (1)			13		13	(28)	(15)
Autres variations (3)					0	187	187
Total au 31 décembre 2016	**5 220**	**(2 478)**	**96 659**	**2 124**	**101 525**	**328**	**101 853**

(1) Les variations de périmètre sont liées à des effets dilutifs ou relutifs d'entités pour lesquelles la méthode de l'intégration globale est maintenue.
(2) IFRIC 21 et reconnaissance de l'actif de surfinancement sur la provision retraite irlandaise.
(3) Part de l'actionnaire minoritaire dans l'augmentation de capital de la Côte d'Ivoire.

Annexe aux états financiers annuels consolidés 2016

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 102

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 102

2.1. Placement obligataire privé 102

2.2. Contrat minier en Côte d'Ivoire 102

2.3. Vente de technologie au Vietnam 103

2.4. Renouvellement du contrat CBG 103

2.5. Acquisition de la société Nordex au Canada 103

2.6. Implantation au Pérou 104

3. PRINCIPES COMPTABLES 104

3.1. Principes généraux et normes comptables 104

3.2. Méthodes de consolidation 105

3.3. Règles et méthodes d'évaluation 108

3.4. Information sectorielle 117

4. INFORMATION SECTORIELLE 117

4.1. Informations comparatives 117

4.2. Résultats sectoriels 118

4.3. Autres éléments sectoriels inclus dans le compte de résultat, sans contrepartie de trésorerie 119

4.4. Investissements sectoriels 119

4.5. État de Passage de l'information sectorielle publiée au compte de résultat consolidé 120

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT 121

5.1. Produits des activités ordinaires 121

5.2. Autres achats et charges externes 121

5.3. Variation des stocks d'encours et de produits finis au compte de résultat 121

5.4. Charges de personnel 121

5.5. Autres produits et charges d'exploitation 122

5.6. Autres produits et charges opérationnels 122

5.7. Frais de recherche et développement 123

5.8. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers 123

5.9. Impôt sur les résultats 124

5.10. Résultat par action 125

6. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE 127
6.1. Écarts d'acquisition 127
6.2. Immobilisations incorporelles 129
6.3. Immobilisations corporelles 130
6.4. Participation dans les mises en équivalence 131
6.5. Autres actifs financiers non courants 135
6.6. Stocks et encours 136
6.7. Clients et autres débiteurs 137
6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie 138
6.9. Capital 138
6.10. Dettes financières 139
6.11. Impôts différés au bilan 141
6.12. Provisions pour avantages aux salariés 142
6.13. Autres provisions 143
6.14. Fournisseurs et autres créditeurs 144
6.15. Besoin en Fonds de Roulement 144
6.16. Incidence des variations de périmètre 145
6.17. Engagements financiers 145
7. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES 146
7.1. Contrôle 146
7.2. Relation avec les filiales 146
7.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé 146
7.4. Transactions avec des parties liées 147
8. ABANDONS D'ACTIVITÉS 148
8.1. STIPS TI 148
9. ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES 148
10. SOCIÉTÉS DU GROUPE 149
11. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 151
12. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE 151
12.1. Mise en place d'un nouvel accord de financement avec les banques du Groupe 151

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Groupe EPC est un groupe international. EPC SA est une société anonyme cotée à la bourse de Paris (ISIN FR0000039026) immatriculée en France. EPC pratique principalement trois activités :

→ La fabrication d'explosifs à usage civil et leur mise en œuvre (forage minage)
→ La démolition
→ Autres activités diversifiées (produits chimiques)

La société mère, Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, est une société anonyme française dont le siège social est situé au 61, rue de Galilée, 75008 Paris.
Les comptes consolidés du Groupe EPC au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2017, qui en a autorisé la publication.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Placement obligataire privé

EPC a signé, conformément à l'autorisation renouvelée lors de l'AG du 24 juin 2015, le contrat visant à procéder au placement au format Euro PP d'un emprunt obligataire de 8 millions d'euros qui a été intégralement souscrit le 26 février par le Fond de prêt à l'économie Novo 1 conseillé par BNP Paribas Investment Partners et géré par France Titrisation.

Les obligations portent intérêt à taux fixe et sont remboursables in fine le 28 février 2023.

Cette émission qui permet au groupe de diversifier ses sources de financement, constitue également une étape importante dans la reconnaissance, par les investisseurs institutionnels, de la qualité de la signature du Groupe EPC.

Le produit de cette émission est destiné à financer les investissements à l'international du Groupe EPC sur les marchés en développement.

EPC a en outre émis le 13 juillet 2016, suite à l'autorisation reçue lors de l'Assemblée générale du 9 juin 2016, des obligations assimilables pour un montant complémentaire de 7 M€, portant ainsi le montant total des deux tranches à 15 millions d'Euros.

2.2 Contrat minier en Côte d'Ivoire

Le Groupe EPC à travers sa filiale EPC Côte d'Ivoire a signé un contrat d'une valeur estimée à 4,7 M€ pour la fourniture d'explosifs et les prestations de minage associées sur la mine d'or de Bonikro, située à 250 km au nord-ouest d'Abidjan.

Cette mine d'or à ciel ouvert qui appartient à LGL Mines SA (contrôlée par le groupe Australien Newcrest) est en production depuis 2008. Elle connaît un nouveau développement important depuis quelques mois grâce à l'exploitation du nouveau gisement de Hiré situé à une dizaine de kilomètres du puits d'origine. Le contrat d'une durée de 18 mois a pour but d'assurer la montée en production de ce nouveau site dans les meilleures conditions.

EPC Côte d'Ivoire a mis en service début 2015 sa nouvelle unité de production de matrice d'Oko située à 80 km de la mine de Bonikro. Cette unité de production entièrement neuve met en œuvre les dernières technologies du Groupe EPC. Elle donne ainsi accès aux clients aux produits les plus performants utilisés en fabrication sur site.

Cette commande constitue une étape importante dans le développement d'EPC Côte d'Ivoire, filiale crée en 2012 par EPC en association avec son partenaire la Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI). Après avoir connu un fort développement sur le marché des carrières, EPC Côte d'Ivoire confirme ainsi son potentiel sur le marché minier.

2.3 Vente de technologie au Vietnam

Le Groupe EPC à travers sa filiale EPC Innovation a signé un contrat de cession de technologie d'une valeur de plus de 6 millions et demi d'euros avec une société de production d'explosifs vietnamienne.

Ce contrat comprend la vente des équipements clefs, des prestations de supervision ainsi qu'une cession de technologie en vue de permettre à la société cliente de construire et d'exploiter une usine de production d'émulsion vrac et encartouchée.

Ce client était à la recherche d'une technologie présentant les meilleures garanties en termes de sécurité et de qualité. Ce contrat marque ainsi la reconnaissance par un acteur asiatique de premier plan de l'excellence des technologies proposées par le Groupe.

Cela permet aussi au Groupe EPC de nouer un partenariat technologique structurant avec l'acteur majeur du marché vietnamien aujourd'hui fermé aux producteurs étrangers. Il permet par ailleurs de fournir une nouvelle source de financement pour les activités de R&D du Groupe.

Enfin ce contrat est la deuxième étape, après l'implantation en Nouvelle-Calédonie en 2015, dans la stratégie du Groupe EPC de se développer dans la zone Asie du Sud-est / Océanie.

2.4 Renouvellement du contrat CBG

Après une longue négociation, un nouveau contrat de fourniture d'explosifs et de forage minage pour la mine de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) à Sangarédi a été signé par Nitrokémine et Nitrokemfor Guinée filiales du Groupe EPC. Ce nouveau contrat d'une durée de 7 ans représente un chiffre d'affaires cumulé de 120 millions d'USD.

EPC, à travers ses filiales, est présent chez CBG (filiale d'ALCOA) depuis plus de 15 ans. La signature de ce contrat traduit la confiance renouvelée d'un des principaux opérateurs miniers en Afrique.

EPC confirme en 2016 son positionnement comme un acteur majeur dans le secteur minier, le contrat de la CBG fait suite aux contrats remportés ces derniers mois dans ce secteur en Nouvelle-Calédonie, en Arabie Saoudite et en Côte d'Ivoire.

2.5 Acquisition de la société Nordex au Canada

Nordex Explosives est une société canadienne qui fabrique et distribue des explosifs civils dans la province de l'Ontario. Nordex a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 16,5 millions de dollars canadiens. Elle distribue et met en œuvre ses produits dans le secteur minier, sur les carrières et les chantiers de travaux publics.

Le Groupe EPC a procédé à l'acquisition des titres de cette société dont il détient désormais 100 % du capital. Des efforts importants sont maintenant en cours pour mettre en œuvre les synergies industrielles et commerciales qui permettront à Nordex de dégager la rentabilité attendue par le Groupe.

2.6 Implantation au Pérou

EPC a pris une participation à 50 % dans EPC Servicios Peru, joint-venture qui a pour but de mettre en œuvre les équipements et technologies de minage d'EPC sur le marché péruvien, en particulier dans le domaine des galeries souterraines.

Le Groupe EPC s'implante dans ce pays en s'associant avec la société IESA, acteur de référence sur le marché des travaux publics.

EPC apporte à EPC Servicios Peru son expérience dans le domaine minier, le minage et plus généralement les dernières technologies de mises en œuvre des explosifs. IESA fera bénéficier EPC Servicios Peru de son excellent positionnement sur le marché.

Le marché péruvien offre un potentiel important tant dans les mines que dans la construction d'infrastructures.

3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.1.1 Conformité aux normes comptables

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe EPC a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

3.1.2 Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2016 sur l'information financière présentée

→ Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel - Cotisations des membres du personnel »
→ Amendements à IFRS 11 « Partenariats » s'agissant de la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune

→ Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à IAS 38 « Immobilisations incorporelles »
→ Amendements relatifs au cycle 2010-2012 des améliorations annuelles des IFRS
→ Amendements relatifs au cycle 2012-2014 des améliorations annuelles des IFRS

3.1.3 Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas applicables au 31 décembre 2016 et n'ont pas été adoptées par anticipation

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ne sont pas applicables au 1er janvier 2016 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

Normes et amendements adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2016 :

→ IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2018
→ IFRS 9 « Instruments financiers » d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018

Normes non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 :

→ IFRS 16 « Contrats de locations » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2019
→ Amendement à IFRS 10, IFRS 12 et IAS28 : Application des exceptions de consolidation obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2016
→ Amendements à IAS7 « État de flux de trésorerie » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2017
→ Amendements à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2018
→ Amendements à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2018
→ Amendements à IAS 40 « Immeubles de placement » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2018
→ Amélioration annuelle des IFRS (cycle 2014 – 2016)

Le Groupe est en cours d'évaluation des impacts.

3.2 Méthodes de consolidation

3.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques ainsi que ceux de ses filiales, sociétés associées et co-entreprises. Cet ensemble forme le Groupe.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, c'est-à-dire lorsque le Groupe détient le pouvoir sur ces entités, qu'il a une exposition ou des droits sur leurs rendements variables et lorsqu'il a la capacité d'agir sur leurs rendements. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, y compris les profits, pertes et dividendes, est éliminé en consolidation.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée lors de la détention, directe ou indirecte par le biais de filiales, de 20 % à 50 % des droits de vote. Les états financiers des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans des entreprises associées sont présentées sur une ligne distincte du bilan. Les quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence, et le résultat de sortie de ces participations, sont présentés séparément dans le compte de résultat. Les quotes-parts de mouvements des capitaux propres des entreprises associées sont constatées directement en capitaux propres.

Co-entreprises

Les états financiers des co-entreprises, c'est-à-dire les entités dont le contrôle de l'activité économique est partagé entre deux parties ou plus, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à l'application IFRS 11.

3.2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

→ En totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement

→ À hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement (utilisé uniquement dans l'information sectorielle qui utilise l'intégration proportionnelle)

→ À hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence

3.2.3 Conversion en monnaies étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

3.2.4 Activités abandonnées ou en cours de cession et actifs non courants détenus en vue de la vente

Les éléments du compte de résultat relatifs aux activités abandonnées sont présentés sur une ligne isolée pour toutes les périodes présentées. Une activité abandonnée est une composante d'une entité ayant des flux de trésoreries identifiables et qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique distincte.

Les groupes d'actifs et passifs dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les 12 mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

3.2.5 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par IFRS3 Révisée – Regroupement d'entreprises.

Les coûts de restructuration et les autres coûts de l'entreprise acquise consécutifs au regroupement et qui répondent à la date de l'acquisition aux critères de constitution de provisions fixés par la norme IAS 37 sont inclus dans les passifs acquis ; les coûts engagés ultérieurement à la date d'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel de la période au cours de laquelle ils sont encourus ou lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 37.

L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs enregistrés constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou co-entreprises sont enregistrés sur une ligne séparée du bilan (note 6.1). Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises associées sont compris dans la valeur comptable de la participation et sont pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

À l'inverse, si la quote-part des actifs et passifs en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en profit.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition ; au–delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques (ajustement du prix, corrections d'erreur).

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de perte de valeur.

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de test de perte de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

→ L'évaluation des provisions et des engagements de retraites
→ L'évaluation des impôts différés
→ Les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
→ L'évaluation des coûts de démantèlement, décontamination et de remise en état des sites

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3.3.2 Perte de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur.

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont de deux types :

→ Externes : matières premières, taux d'intérêts, modification substantielle du contexte réglementaire

→ Internes : incident majeur d'exploitation, baisse d'activité durable, modifications substantielles des conditions et autorisation d'exploitation

Lorsque le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieur à la valeur nette comptable des actifs rattachés à l'UGT, une perte de valeur est constatée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie générés par l'UGT, augmentée, le cas échéant, de sa valeur de sortie à la fin de sa durée d'utilité prévue, et la juste valeur diminuée du coût de cession.

Une UGT est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Elle inclut les écarts d'acquisition qui lui sont attribuables.

Au 31 décembre 2016, le Groupe compte 3 UGT nommées comme suit :

→ Zone Europe - Amérique (France / Royaume-Uni / Scandinavie / EPC Innovation / Benelux / États-Unis / Canada / Italie),
→ Zone Démolition (France),
→ Zone Afrique Moyen-Orient (Guinée Conakry, Sénégal, Cameroun, Gabon, Maroc, Côte d'Ivoire)

Les goodwills sont testés au niveau des UGT.

3.3.3 Reconnaissance du produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers, déduction faite des remises et rabais commerciaux ainsi que des taxes sur les ventes, et après élimination des ventes intragroupe.

Ventes de biens

Les ventes de biens sont enregistrées lorsque les principaux risques et avantages sont transférés à l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont enregistrés une fois que le service est rendu ou sur la base d'un pourcentage d'avancement sur la durée du contrat.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable que le contrat sera rentable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés en fonction de l'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement des travaux est déterminé suivant les méthodes suivantes, en fonction de la nature du contrat :

(1) Le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat
(2) L'examen des travaux exécutés ou
(3) L'achèvement, en termes physiques, d'une partie des travaux du contrat

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable :

→ Les produits ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts encourus qui seront probablement recouvrables
→ Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus

Dans le cas où les prévisions de fin d'affaire sur les contrats de construction font ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.3.4 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les éléments suivants :

→ Production immobilisée
→ Subvention d'exploitation
→ Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice
→ Produits de cession d'immobilisations et de titres consolidés
→ Autres produits, dont résultat bénéficiaire sur opérations faites en commun

Les autres charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

→ Valeur nette comptable des immobilisations et titres consolidés cédés
→ Impôts et taxes
→ Autres charges, dont pertes sur opérations faites en commun

3.3.5 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

→ Les charges et produits d'intérêt relatifs à l'endettement net consolidé, lequel se compose des emprunts bancaires, des emprunts obligataires privés, des dettes liées aux contrats de location financement et de la trésorerie et équivalents de trésorerie
→ Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement
→ La composante financière du coût des régimes de retraite (charge d'intérêt et rendement attendu des actifs du régime)
→ La désactualisation des provisions pour décontamination, démantèlement et dépollution
→ Les dépréciations durables et les résultats de cession des titres disponibles à la vente
→ Les dividendes reçus des participations non consolidées (les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi)
→ Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris le cas échéant les effets de la comptabilité de couverture.

3.3.6 Autres produits et charges opérationnels

Pour assurer une meilleure lisibilité de la performance de l'entreprise, Le Groupe présente un agrégat intermédiaire « résultat opérationnel courant » au sein du résultat opérationnel, excluant les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative. Ces éléments, enregistrés en « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles », comprennent notamment :

→ Les charges des plans de restructurations ou de désengagement d'activités approuvés par la direction du Groupe
→ L'impact des variations de périmètre
→ Le résultat positif ou négatif des litiges sortant de l'exploitation normale du Groupe

3.3.7 Impôts sur les résultats

La CVAE est une cotisation assise sur la valeur ajoutée produite par les entités françaises. Le Groupe considère que la valeur ajoutée, base de calcul de la CVAE, est un agrégat intermédiaire du résultat net et comptabilise donc la CVAE comme un impôt sur le résultat.

3.3.8 Contrats de location

Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.

3.3.9 Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les dépenses relatives à un projet de développement sont capitalisées s'ils répondent aux six critères suivants :

→ Fiabilité technique
→ Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre
→ Capacité à utiliser ou à vendre l'actif
→ Probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne)
→ Disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement
→ Fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation

Les frais de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

→ S'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise
→ Si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant la méthode linéaire sur une durée d'utilité comprise entre 12 mois et 5 ans.

3.3.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants, et sur la durée d'utilité estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues par le Groupe sont les suivantes :

Constructions en dur, merlons	Linéaire 30 ans
Constructions légères, clôtures	Linéaire 15 ans
Matériels et installations de fabrication	Linéaire 12 ans
Installations réseaux (eau, vapeur, électricité, surveillance…)	Linéaire 12 ans
Réservoirs et citernes fixes	Linéaire 12 ans
Foreuse, Pelles, Chargeuse	Dégressif 7 ans, coef 2.1, sur 80 % de la valeur brute
Châssis Unité Mobile de Fabrication	Dégressif 10 ans coef 3
Body Unité Mobile de Fabrication	Linéaire 10 ans

3.3.11 Provisions pour démantèlement décontamination

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites de production du Groupe, les coûts correspondant ont été estimés et activés. La provision est comptabilisée initialement à la mise en service de l'immobilisation en contrepartie du coût de revient amortissable de l'immobilisation. La provision, évaluée site par site, est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux de réaménagement.

Les coûts de démantèlement décontamination constituent une obligation immédiate, qui se traduit dans les comptes consolidés par une augmentation de valeur des actifs et enregistrement d'une provision correspondante.

3.3.12 Provisions pour dépollution

Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan).

Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation. Les coûts de dépollution constituent une obligation progressive qui se traduit dans les comptes consolidés par une provision.

3.3.13 Immeubles de placement

Le Groupe EPC n'est pas propriétaire d'immeubles de placement.

3.3.14 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers correspondent aux titres de participations non consolidées et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participations non consolidées représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées en raison de leur caractère peu significatif.

Une perte de valeur est constatée en résultat financier en cas de baisse durable de leur valeur, déterminée sur la base des critères financiers appropriés à la situation de chaque société, tels que la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

3.3.15 Instruments financiers dérivés

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères et de réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers. Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour en permettre l'utilisation.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

→ Pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat
→ Pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat

La valeur de marché des instruments financiers est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeur nationale ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur se fonde sur des estimations réalisées à l'aide de techniques d'actualisation ou autres.

3.3.16 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé selon la méthode FIFO (premier entré premier sorti), ou au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

3.3.17 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur

objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Pour les contrats d'affacturage ne répondant pas aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste « Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier.

3.3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois. Ils sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier de la période.

3.3.19 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

3.3.20 Coûts d'emprunts

L'amortissement des frais d'émission sur la durée de vie des emprunts existants est réalisé de manière linéaire, l'écart par rapport à une méthode actuarielle étant peu significatif.

3.3.21 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables, dans la mesure où il est probable que le Groupe dispose de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

3.3.22 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

3.3.23 Avantages au personnel

Le Groupe propose à ses salariés différents régimes de retraite, des indemnités de fin de contrat et d'autres avantages, qui dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Les indemnités de fin de contrat correspondent généralement à des montants calculés sur la base de l'ancienneté du salarié et de son salaire annualisé à l'âge du départ à la retraite ou à la fin du contrat.

3.3.24 Obligations en matière de retraite

Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges le paiement des cotisations lorsqu'elles sont encourues.

Le complément de retraite par capitalisation à cotisations définies (Article 83) mis en place chez EPC en 2006 se poursuit sur l'exercice.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de départ en retraite sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS19R « Avantages du personnel », par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les engagements relatifs aux avantages au personnel sont financés par des fonds externes, ceux-ci sont pris en compte à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations, ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des investissements des fonds de pension et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et pertes actuariels, et enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'effet des modifications de plans sur les obligations des sociétés du Groupe est généralement reconnu au compte de résultat.

3.3.25 Paiements en actions

Néant

3.3.26 Provisions

Conformément à IAS 37, les provisions sont constatées lorsque :

→ Il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé

→ Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et

→ Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable

3.3.27 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif, en « Autres produits ».

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

3.3.28 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes au cours de la période durant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

3.3.29 Exposition aux risques financiers

Risque de change

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe a parfois recours à des contrats à terme. La comptabilisation de ces instruments est décrite en note 3.3.15.

Risque de crédit

En matière de risque client, le portefeuille est suffisamment large pour considérer que ce risque ne constitue pas un enjeu significatif. Le recours à des bases de données externes d'analyse du risque est pratiqué régulièrement.

Risque de liquidité

La Direction Financière du Groupe s'assure auprès des diverses filiales de la mise en place des ressources financières suffisantes pour faire face au risque de liquidité.

Depuis 2014, il a été mis en place une centralisation de trésorerie pour les filiales françaises. Des contrats d'affacturage ont également été signés en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne pour participer à une meilleure gestion de ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Dans un contexte de taux d'intérêt faible, le Groupe a décidé de convertir ses emprunts ayant les échéances les plus longues de taux variable à taux fixe en utilisant des swaps de taux. Les emprunts bancaires en place dans le Groupe restent néanmoins majoritairement à taux variable.

3.3.30 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont régulièrement suivis par les filiales et la Direction Financière du Groupe. Ce processus prévoit la transmission des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- Effets escomptés non échus
- Avals et cautions
- Garantie d'actif et de passif
- Hypothèques & nantissements
- Autres engagements

3.4 Information sectorielle

Le Groupe a décidé de maintenir dans l'information des segments opérationnels la consolidation des sociétés Arabian Explosives, Kemek, Kemek US, Exor, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée, EPC-B SCRL et Société de Minage en Guinée selon la méthode de l'intégration proportionnelle en conformité avec l'information produite dans son reporting interne.

4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 – secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisée pour les états financiers consolidés.

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2015 aux taux de change moyen mensuel 2016 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2015 les entrées (ou sortie) de périmètre.

Les zones sont présentées de la manière suivante :

- Zone 1 – Europe - Amérique
- Zone 2 – Afrique, Moyen-Orient

Elles comprennent les activités explosifs forage minage et démolition.

4.1 Informations comparatives

4.1.1 Produit des activités ordinaires publié, par zone géographique

en milliers d'euros	2016	2015	Variation %
Zone 1 - Europe - Amérique	265 302	270 676	(-2,92 %)
Zone 2 - Afrique Moyen-Orient	75 018	61 425	26,24 %
Total	**340 320**	**332 101**	**2,47 %**

4.1.2 Produit des activités ordinaires à taux de change et périmètre constant

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2015 aux taux de change moyen mensuel 2016 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2015 les entrées (ou sortie) de périmètre.

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015 retraité	Variation %	31 décembre 2015 publié
Zone 1 - Europe - Amérique	265 302	262 824	0,94 %	270 676
Zone 2 - Afrique Moyen-Orient	75 018	60 255	24,50 %	61 425
Total	**340 320**	**323 079**	**5,34 %**	**332 101**

4.1.3 Résultat opérationnel courant par zone géographique

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Zone 1 - Europe - Amérique	10 191	5 993
Zone 2 - Afrique Moyen-Orient	10 957	6 775
Total	**21 148**	**12 768**

4.1.4 Résultat net consolidé par zone géographique

en milliers d'euros	2016	2015
Zone 1 - Europe - Amérique	3 597	1 957
Zone 2 - Afrique Moyen-Orient	6 761	3 799
Total	**10 358**	**5 756**

4.2 Résultats sectoriels

4.2.1 Zone 1 - Europe - Amérique

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produit des activités ordinaires	285 794	286 765
Produit des activités ordinaires intersectoriel	(20 492)	(16 089)
Produit des activités ordinaires externe total	**265 302**	**270 676**
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises	**10 191**	**5 993**
Résultat opérationnel	9 482	5 920
Charges financières – net	(4 160)	(2 160)
Résultat avant impôts	**5 322**	**3 760**
Impôt sur les résultats	(1 725)	(1 803)
Résultat net – activités poursuivies	**3 597**	**1 957**
Résultat net – activités abandonnées	0	0
Résultat net total	**3 597**	**1 957**

4.2.2 Zone 2 - Afrique Moyen-Orient

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produit des activités ordinaires	75 405	61 670
Produit des activités ordinaires intersectoriel	(387)	(245)
Produit des activités ordinaires externe total	**75 018**	**61 425**
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises	**10 957**	**6 775**
Résultat opérationnel	10 873	6 775
Charges financières – net	(1 997)	(1 549)
Résultat avant impôts	**8 876**	**5 226**
Impôt sur les résultats	(2 115)	(1 427)
Résultat net – activités poursuivies	**6 761**	**3 799**
Résultat net – activités abandonnées		0
Résultat net total	**6 761**	**3 799**

4.3 Autres éléments sectoriels inclus dans le compte de résultat, sans contrepartie de trésorerie

4.3.1 Zone 1 - Europe - Amérique

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dot/Rep. aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	(9 477)	(8 595)
Dot/Rep. aux provisions	(1 501)	53

4.3.2 Zone 2 - Afrique Moyen-Orient

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dot/Rep. aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	(3 213)	(2 783)
Dot/Rep. aux provisions	(457)	(676)

4.4 Investissements sectoriels

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Zone 1 - Europe - Amérique	8 003	8 193
Zone 2 - Afrique Moyen-Orient	2 137	2 789
Investissements (incorp. et corp.)*	**10 140**	**10 982**

• hors investissements financés par contrat de locations financement (voir note 6.3)

4.5 État de Passage de l'information sectorielle publiée au compte de résultat consolidé

31 décembre 2016

en milliers d'euros	Information sectorielle			IFRS 10 et 11			Compte de résultat		
	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total
Produit des activités ordinaires externe total	**265 302**	**75 018**	**340 320**	**(11 202)**	**(19 106)**	**(30 308)**	**254 100**	**55 912**	**310 012**
Quotes-parts de résultat des ent. mises en équivalence				1 431	3 805	5 236	1 431	3 805	5 236
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	**10 191**	**10 957**	**21 148**	**(470)**	**(929)**	**(1 399)**	**9 721**	**10 028**	**19 749**
Résultat opérationnel	9 482	10 873	20 355	(471)	(929)	(1 400)	9 011	9 944	18 955
Charges financières – net	(4 160)	(1 997)	(6 157)	161	669	830	(3 999)	(1 328)	(5 327)
Résultat avant impôts	**5 322**	**8 876**	**14 198**	**(310)**	**(260)**	**(570)**	**5 012**	**8 616**	**13 628**
Impôt sur les résultats	(1 725)	(2 115)	(3 840)	310	260	570	(1 415)	(1 855)	(3 270)
Résultat net – activités poursuivies	**3 597**	**6 761**	**10 358**				**3 597**	**6 761**	**10 358**
Résultat net – activités abandonnées									
Résultat net total	**3 597**	**6 761**	**10 358**				**3 597**	**6 761**	**10 358**

31 décembre 2015

en milliers d'euros	Information sectorielle			IFRS 10 et 11			Compte de résultat		
	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total
Produit des activités ordinaires externe total	**270 676**	**61 425**	**332 101**	**(10 126)**	**(17 441)**	**(27 567)**	**260 550**	**43 984**	**304 534**
Quotes-parts de résultat des ent. mises en équivalence				1 386	2 754	4 140	1 386	2 754	4 140
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	**5 993**	**6 775**	**12 768**	**(114)**	**(274)**	**(388)**	**5 879**	**6 501**	**12 380**
Résultat opérationnel	5 920	6 775	12 695	(114)	(274)	(388)	5 806	6 501	12 307
Charges financières – net	(2 160)	(1 549)	(3 709)	(118)	98	(20)	(2 278)	(1 451)	(3 729)
Résultat avant impôts	**3 760**	**5 226**	**8 986**	**(232)**	**(176)**	**(408)**	**3 528**	**5 050**	**8 578**
Impôt sur les résultats	(1 803)	(1 427)	(3 230)	232	176	408	(1 571)	(1 251)	(2 822)
Résultat net – activités poursuivies	**1 957**	**3 799**	**5 756**				**1 957**	**3 799**	**5 756**
Résultat net – activités abandonnées									
Résultat net total	**1 957**	**3 799**	**5 756**				**1 957**	**3 799**	**5 756**

5 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Produits des activités ordinaires

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Chiffre d'affaires hors retraitement des activités abandonnées	310 012	304 534
Chiffre d'affaires publié	**310 012**	**304 534**

5.2 Autres achats et charges externes

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Autres services extérieurs	(5 562)	(5 131)
Locations	(14 433)	(13 593)
Prestations générales Groupe (1)	(8 459)	(7 063)
Entretien et grosses réparations	(8 197)	(8 390)
Commissions sur ventes	(1 464)	(1 342)
Frais de transport	(14 958)	(13 175)
Frais de déplacement	(7 919)	(7 755)
Intérimaires	(5 598)	(3 944)
Assurance	(3 149)	(3 810)
Honoraires	(4 154)	(3 885)
Autres achats et charges externes	(4 223)	(3 147)
Total des autres achats et charges externes	**(78 116)**	**(71 235)**

(1) Prestations de services facturées par des parties liées au Groupe dont le détail est fourni en note 7.4.

5.3 Variation des stocks d'encours et de produits finis au compte de résultat

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Production stockée de biens	(323)	(241)
Variation d'en cours de production de biens	187	(85)
Variation d'en cours de production de services	0	(102)
Total	**(136)**	**(428)**

5.4 Charges de personnel

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Rémunérations	(50 906)	(50 335)
Charges sociales	(20 567)	(20 309)
Autres charges ou produits	(3)	228
Total charges de personnel	**(71 476)**	**(70 416)**

Paiements en action

Il n'existe à ce jour aucun plan d'option donnant droit à l'achat d'actions. Il n'existe pas non plus de plan d'option donnant droit à des actions gratuites.

Effectifs consolidés au 31 décembre 2016

Catégorie de personnel (Intégration globale)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Ingénieurs et cadres	237	217
Agents de maîtrise, techniciens & employés	621	579
Ouvriers	730	728
Total des effectifs des sociétés intégrées globalement	**1 588**	**1 524**
Co-entreprises	**342**	**337**
Total des effectifs	**1 930**	**1 861**

Les effectifs sont pris en compte à 100 % pour toutes les sociétés y compris pour les co-entreprises.

5.5 Autres produits et charges d'exploitation

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Production immobilisée	51	592
Subventions d'exploitation	1 423	577
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	9	15
Produits de cession d'immobilisations	1 171	1 126
Autres produits d'exploitation	647	193
Total autres produits	**3 301**	**2 503**
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(1 345)	(982)
Impôts et taxes	(3 425)	(3 200)
Autres charges d'exploitation	(1 015)	(1 011)
Total autres charges	**(5 785)**	**(5 193)**
Total autres produits et charges d'exploitation	**(2 484)**	**(2 690)**
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	**(174)**	**144**

5.6 Autres produits et charges opérationnels

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Frais d'acquisition sur titres de participation	(476)	
Frais de restructuration	(234)	225
Dépréciations d'immobilisations non courantes	(84)	
Autres litiges		(300)
Total autres produits et charges non courants	**(794)**	**(75)**

En 2016, les frais d'acquisition des titres de participation concernent l'acquisition des sociétés NORDEX et AMOVEO. Les frais de restructuration sont constitués des charges nettes de restructuration en France et en Norvège.

En 2015, les frais de restructuration sont constitués principalement des charges nettes de restructuration en France et en Italie.

5.7 Frais de recherche et développement

Le Groupe ne pratique pas de recherche fondamentale.

Les frais de développement sont portés à l'actif dès lors que les critères mentionnés dans la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont démontrés. En 2016, certains de ces critères n'étant pas remplis, l'ensemble de ces coûts a été comptabilisé en charges.

Les charges imputables sur l'exercice se résument comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Frais de recherche	2 450	1 988
Total	**2 450**	**1 988**

La R&D 2016 concerne principalement les explosifs civils mais également l'activité additifs diesels.

5.8 Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Charges d'intérêts	(2 741)	(2 803)
Coût de l'endettement financier net	**(2 741)**	**(2 803)**
Pertes de change	(1 592)	(743)
Gains de change	464	291
Coût financier sur avantages au personnel («interest cost»)	(455)	(530)
(Charge) / produit de désactualisation des provisions (1)	(2 080)	51
Dividendes reçus de sociétés non consolidées	54	11
Dotations et reprises aux provisions financières	(6)	14
Autres charges financières	(376)	(343)
Autres produits financiers (2)	1 405	323
Autres produits et charges financiers	**(2 586)**	**(926)**
Total du résultat financier	**(5 327)**	**(3 729)**

(1) Les charges de désactualisation sont relatives aux provisions pour démantèlement, décontamination et dépollution.
(2) Les autres produits financiers sont principalement constitués du produit de cession de titres non consolidés pour 1.2 M€.

5.8.1 Réconciliation des « dividendes reçus » avec le Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	54	11
Variation des créances sur dividendes à recevoir		1
Dividendes reçus – Tableau de Flux de Trésorerie	**54**	**12**

5.9 Impôt sur les résultats

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
(Charge) / produit d'impôts exigibles	(4 394)	(2 205)
(Charge) / produit d'impôts différés	1 124	(617)
Total	**(3 270)**	**(2 822)**
Impôts reclassé en activités abandonnées		
(Charge) / produit d'impôt éliminé sur le tableau de flux de trésorerie	**(3 270)**	**(2 822)**

(1) Le montant de l'impôt comptabilisé comprend la CVAE pour 907 K€ au titre de l'exercice 2016, contre 839 K€ en 2015.

Rapprochement entre impôt théorique au taux légal d'imposition France et impôt effectif

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat avant impôt et part du résultat des entreprises mises en équivalences	8 392	4 438
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique attendu	**(2 797)**	**(1 479)**
Déficits reportables de la période non activés	(446)	(832)
Déficits antérieurs non activés utilisés sur la période	567	303
Incidence de la variation de taux (report variable)	(414)	(385)
Différentiel de taux sur résultat étranger	327	288
Autres différences	97	(158)
Impôt effectivement comptabilisé	**(2 666)**	**(2 263)**
CVAE	(604)	(559)
Impôt compte de résultat	**(3 270)**	**(2 822)**

Au 31 décembre 2016, le Groupe a porté le montant des actifs d'impôt différé reconnu au titre des pertes de l'intégration fiscale française à hauteur de 3 322 K€, soit l'impôt imputable sur les déficits antérieurs calculé sur le bénéfice prévisionnel des cinq prochaines années.

À la clôture 2016, le Groupe dispose au niveau de l'intégration fiscale en France d'un stock non-activé d'impôts différés de 14 600 K€ au titre des déficits reportables contre 17 585 K€ en 2015. Cette baisse est principalement due au changement de taux IS qui vont entrer en vigueur en France à compter de 2019 pour le Groupe EPC.

Les taux d'impôt applicables sont les suivants :

Pays	Impôts différés 2016	Réel 2016	Réel 2015
Belgique	33,99 %	33,99 %	33,99 %
Espagne	25 %	25 %	28 %
France	28 %	33,33 %	33,33 %
Royaume-Uni	18 %	20 %	20 %
Guinée	30 %	30 %	30 %
Irlande	12,5 %	12,5 %	12,5 %
Italie	27,9 %	31,4 %	31,4 %
Luxembourg	26,76 %	26,76 %	26,47 %
Maroc	30 %	30 %	30 %
Norvège	24 %	24 %	27 %
Portugal	25 %	25 %	21 %
Sénégal	30 %	30 %	30 %
Suède	22 %	22 %	22 %
Gabon	30 %	30 %	30 %
Arabie Saoudite	20 %	20 %	20 %
Cameroun	33 %	33 %	38.5 %
Côte d'Ivoire	25 %	25 %	25 %
Canada	25 %	25 %	25 %

5.10 Résultat par action

5.10.1 Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues).

Le même calcul est réalisé pour les parts de fondateurs.

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires : 75 %	7 684	4 316
Bénéfice net attribuable aux parts de fondateurs : 25 %	2 561	1 439
Résultat net de l'ensemble consolidé – part Groupe	**10 245**	**5 755**

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires (en K€)	7 684	4 316
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	152 298	152 298
Résultat de base par action (en €/action)	**50,45**	**28,34**

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Bénéfice net attribuable aux parts de fondateurs (en K€)	2 561	1 439
Nombre moyen pondéré de parts de fondateurs	29 473	29 473
Résultat de base par part de fondateurs (en €/part)	**86,89**	**48,82**

5.10.2 Résultat dilué

Depuis le 31 décembre 2010, il n'existe plus d'instruments potentiellement dilutifs.

Ainsi, le résultat par action calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives est identique au résultat de base.

5.10.3 Mouvements depuis la clôture

Il n'est pas intervenu depuis la clôture d'opérations affectant le nombre d'actions.

5.10.4 Résultat par action des activités poursuivies

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat des activités poursuivies (en K€)	**10 358**	**5 756**
Résultat par action	51,01	28,34
Résultat par part de fondateur	87,86	48,82

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat des activités poursuivies (en K€) Part du Groupe	**10 245**	**5 755**
Résultat par action	50,45	28,34
Résultat par part de fondateur	86,89	48,82

6. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

6.1 Écarts d'acquisition

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Au 31 décembre 2015		
Valeur brute	29 300	28 537
Pertes de valeur cumulées	(1 943)	(1 943)
Valeur nette à l'ouverture	**27 357**	**26 594**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		
Variations de périmètre (1)	3 117	0
Écart de conversion	(52)	763
Au 31 décembre 2016		
Valeur brute	32 365	29 300
Pertes de valeur cumulées (2)	(1 943)	(1 943)
Valeur nette à la clôture	**30 422**	**27 357**

(1) L'écart d'acquisition provisoire lié au rachat de Nordex s'élève à 3,1 M€. L'affectation du prix d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition prescrit par les normes comptables.
(2) Les pertes de valeurs cumulées concernent l'UGT démolition.

Pour information les écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante par UGT :

en milliers d'euros	Écart d'acquisition testé 2016	Écart d'acquisition testé 2015
Démolition	2 832	2 832
Europe - Amérique (Explosifs et Forage Minage)	20 858	17 965
Afrique et Moyen-Orient (Explosifs et Forage Minage)	6 732	6 560
Total	**30 422**	**27 357**

Tests de perte de valeur – méthodologie

Le Groupe a adopté à compter de l'exercice 2008 la méthode recommandée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), c'est-à-dire la méthode d'évaluation par les flux de trésorerie actualisés, en considérant comme taux d'actualisation le coût moyen pondéré des capitaux propres (WACC).

Les taux d'actualisation appliqués par UGT sont les suivants :

UGT	WACC après Impôts 2016	Taux d'actualisation d'équilibre 2016	WACC après Impôts 2015	Taux d'actualisation d'équilibre 2015
Zone Europe - Amérique (1)	8,32 %	10,89 %	9,33 %	10,76 %
Zone Démolition (2)	7,88 %	15,12 %	8,87 %	14,53 %
Zone Afrique et Moyen-Orient (3)	13,57 %	19,97 %	14,88 %	17,44 %

(1) Zone Europe – Amérique : Benelux, Italie, Espagne, Explosif, Forage Minage en France, Royaume-Uni, Scandinavie, États-Unis, Canada
(2) Zone Démolition : France
(3) Zone Afrique et Moyen-Orient : Guinée Conakry, Sénégal, Cameroun, Gabon, Maroc, Côte d'Ivoire.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs a fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité au 31 décembre 2016.

Il en ressort que les valeurs d'utilité calculées dépassent la valeur comptable de chaque groupe d'actif. Pour information, le Taux d'actualisation à partir duquel une dépréciation aurait dû être constatée figure dans la colonne « Taux d'actualisation d'équilibre ».

Les valeurs d'utilité correspondent à la somme des flux futurs de trésorerie disponibles actualisés, déterminés sur la base d'un plan d'affaires à horizon cinq ans pour chacune des UGT ; ce plan d'affaires reflétant la connaissance des marchés et les orientations de développement décidées par la Direction du Groupe.

Le taux d'actualisation appliqué par UGT intègre :

→ La prime de risque général (marché actions France) retenue pour les tests 2016 est déterminée sur la base d'une moyenne des primes de risques utilisées par les brokers dans leurs notes sur les valeurs du CAC 40 en date de décembre 2016

→ Le risque spécifique à la zone géographique constituant l'UGT obtenu en pondérant les primes de risque de chaque pays par la valeur des actifs corporels et incorporels attachés à chacun des pays constituant l'UGT

→ La prime de risque « corporate » liée à la taille du Groupe

La valeur d'utilité intègre une valeur terminale obtenue par projection et actualisation à l'infini du dernier flux de l'horizon explicite en tenant compte d'un taux de croissance de 2 % pour l'Europe – Amérique et la Démolition et de 4 % pour l'Afrique et le Moyen-Orient (taux identiques à 2015). Ces taux reflètent le potentiel estimé de chaque marché sur le long terme.
La valeur terminale intègre pour partie la valorisation des déficits fiscaux.

L'analyse de la sensibilité sur les risques de dépréciation.

Le Groupe a effectué des analyses de sensibilité de la valeur d'utilité pour chacune des UGT. Les hypothèses clés sont principalement le taux d'actualisation utilisé et le taux de croissance à l'infini et l'EBIT sur la durée du BP et à l'infini.

UGT	Écart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable du Goodwill		
	Augmentation du taux d'actualisation de 1 point	Baisse de 10 % de l'EBIT sur la durée du BP et à l'infini	Baisse du taux de croissance à l'infini (1)
Zone Europe - Amérique	22 767	26 461	36 762
Zone Démolition	12 505	13 707	15 032
Zone Afrique et Moyen-Orient	20 732	19 150	22 008
Total	**56 004**	**59 318**	**73 802**

(1) Baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5 point pour l'ensemble des UGT à l'exception de l'UGT Afrique et Moyen-Orient qui est de 1 point.

6.2 Immobilisations incorporelles

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur les immobilisations incorporelles pour les deux exercices 2016 et 2015.

en milliers d'euros	Concessions, brevets, licences	Frais de développe-ment	Droit au bail	Autres Immos incorp. & encours	Total
Au 31 décembre 2015					
Valeurs brutes	1 904	723	37	1 333	**3 997**
Amortissements cumulés et dépréciations	(1 203)	(717)		(704)	**(2 624)**
Valeur nette au 31 décembre 2015	**701**	**6**	**37**	**629**	**1 373**
Variations de l'exercice					
Acquisitions	111			15	**126**
Variations de périmètre	921			83	**1 004**
Cession					
Écart de conversion				(12)	**(12)**
Amortissements et dépréciations	(228)	(2)		(28)	**(258)**
Reclassements	20			(535)	**(515)**
Valeur nette au 31 décembre 2016	**1 525**	**4**	**37**	**152**	**1 718**
Au 31 décembre 2016					
Valeurs brutes	3 036	723	37	868	**4 664**
Amortissements cumulés et dépréciations	(1 511)	(719)		(716)	**(2 946)**
Valeur nette au 31 décembre 2016	**1 525**	**4**	**37**	**152**	**1 718**

6.3 Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Terrains & constr.	Total ITMO (1)	Autres Immos corp.	Immos en cours et autres	Total
Au 31 décembre 2015					
Valeurs brutes	54 837	113 769	32 533	2 759	**203 898**
Amortissements cumulés et dépréciations	(22 009)	(84 318)	(25 363)	(78)	**(131 768)**
Valeur nette au 31 décembre 2015	**32 828**	**29 451**	**7 170**	**2 681**	**72 130**
Variations de l'exercice					
Acquisitions	791	3 870	2 811	3 483	**10 955**
Variations de périmètre	1 051	3 600	593		**5 244**
Cessions	(96)	(1 276)	(71)		**(1 443)**
Écarts de conversion	(593)	(1 220)	(144)	(272)	**(2 229)**
Amortissements et dépréciations	(1 133)	(6 958)	(2 033)	(123)	**(10 247)**
Autres mouvements	475	2 801	449	(2 867)	**858**
Valeur nette au 31 décembre 2016	**33 323**	**30 268**	**8 775**	**2 902**	**75 268**
Au 31 décembre 2016					
Valeurs brutes	56 009	113 127	35 914	3 102	**208 152**
Amortissements cumulés et dépréciations	(22 686)	(82 859)	(27 139)	(200)	**(132 884)**
Valeur nette au 31 décembre 2016	**33 323**	**30 268**	**8 775**	**2 902**	**75 268**

(1) Installations techniques, matériel et outillage.

Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Constructions		
Valeur brute	89	104
Amortissements et dépréciations cumulés	(51)	(61)
Valeur nette comptable	**38**	**43**
ITMO		
Valeur brute	21 184	21 509
Amortissements et dépréciations cumulés	(15 344)	(14 712)
Valeur nette comptable	**5 840**	**6 797**
Autres immobilisations corporelles		
Valeur brute	4 613	4 861
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 872)	(4 068)
Valeur nette comptable	**741**	**793**

Réconciliation des « Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles » des notes 6.2 et 6.3 avec le Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	126	175
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10 955	11 751
	11 081	**11 926**
Élimination des acquisitions d'immo. en contrats de location	(1 887)	(2 939)
Variation des dettes sur acquisitions d'immo. corporelles et incorporelles	(355)	279
	(2 242)	**(2 660)**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles – Tableau de Flux de Trésorerie	**8 839**	**9 266**

6.4 Participation dans les mises en équivalence

Le Groupe détient des participations dans huit co-entreprises : Kemek, Kemek US, Exor, EPC-B SCRL, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée et Société de Minage en Guinée (maison mère de Nitrokemine Guinée) et Arabian Explosives.

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Valeur à l'ouverture au 31 décembre 2015	**21 028**	**18 922**
Quote-part du résultat	5 236	4 140
Écart de conversion	172	859
Dividendes	(4 372)	(3 029)
Variation de périmètre	112	(112)
Écarts actuariels	(293)	7
Autres variations (1)		241
Valeur à la clôture au 31 décembre 2016	**21 883**	**21 028**

(1) Installations techniques, matériel et outillage.

Les co-entreprises du Groupe ont été regroupées au 31 décembre 2016 par secteur géographique, Afrique Moyen-Orient (AMO) ou Europe – Amérique (EUR), les sociétés d'une même zone présentant en effet des caractéristiques similaires en termes de risque et de rendement attendu. Ces co-entreprises regroupées par zone (et non pas prises individuellement) sont jugées significatives du fait de la forte contribution du Résultat des Mises en Équivalence au Résultat Net du groupe.

Société	Pays d'implantation	Secteur	Principale activité	% d'intérêt au 31/12/2016	% d'intérêt au 31/12/2015
Arabian Explosives	Émirats Arabes Unis	AMO	Production et distribution d'explosifs	40 %	40 %
Exor (1)	Royaume-Uni	EUR	Production et distribution d'explosifs	92 %	46 %
Kemek	Irlande	EUR	Production et distribution d'explosifs	50 %	50 %
Kemek US	États-Unis	EUR	Distribution d'explosifs	50 %	50 %
Modern Chemical & Services	Arabie Saoudite	AMO	Production d'explosifs et forage minage	40 %	40 %
Nitrokemine Guinée	Guinée	AMO	Production et distribution d'explosifs	50 %	50 %
Société de Minage en Guinée	France	AMO	Holding	50 %	50 %
EPC-B SCRL (2)	Belgique	EUR	Production et distribution d'explosifs	67 %	0 %

(1) En 2016, EPC-UK détentrice à 50% de EXOR a racheté les 50 % restant au co-actionnaire. En conséquence, EXOR cesse d'être consolidé en Mise en Équivalence.
(2) En 2016, la société EPC Belgique SAS a constitué une société coopérative, la société EPC-B SCRL. Cette entité est détenue à 66,67 % par le Groupe, néanmoins le pacte d'actionnaires nous conduit à considérer qu'il s'agit d'un partenariat au sens d'IFRS 11.

Les informations financières résumées au 31 décembre 2016 (à 100 %) des co-entreprises sont présentées ci-dessous. Les montants présentés sont l'addition des montants figurant dans les états financiers individuels des co-entreprises établis en application des normes IFRS (hors élimination des opérations réciproques).

6.4.1 État de la situation financière au 31 décembre 2015 et 2016

en milliers d'euros	Secteur Afrique Moyen-Orient	Secteur Europe-Amérique	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs non courants	39 683	9 978	49 661	50 500
Actifs courants	33 634	12 826	46 460	41 509
Total des actifs	**73 318**	**22 804**	**96 122**	**92 009**
Capitaux propres part de l'entité	36 457	13 502	49 959	47 932
Passifs non courants	26 936	6 486	33 422	23 044
Passifs courants	9 925	2 816	12 741	21 032
Total des passifs et des capitaux propres	**73 318**	**22 804**	**96 122**	**92 009**
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 499	5 645	14 144	12 949
Passifs financiers non courants auprès des établissements de crédit (1)	11 502		11 502	11 735
Passifs financiers non courants auprès des partenaires	12 599	6 038	18 637	15 928
Passifs financiers courants auprès des établissements de crédit (1)	1 166		1 166	1 548
Passifs financiers courants auprès des partenaires	1 377		1 377	1 336

(1) Le prêt accordé à Modern Chemical & Services par le Saudi Investment Development Fund (SIDF) fait l'objet d'une restriction en termes de distribution de dividendes. Le montant distribué est limité au plus faible des deux montants suivants : 25 % du capital remboursé dans le cadre des prêts accordés ou le montant remboursé durant l'exercice.

6.4.2 Compte de résultat au 31 décembre 2015 et 2016

en milliers d'euros	Secteur Afrique Moyen-Orient (1)	Secteur Europe - Amérique (2)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits des activités ordinaires	46 706	23 999	70 705	64 418
Résultat opérationnel courant	11 289	4 011	15 300	10 338
Résultat net	9 219	2 859	12 078	9 610
Autres éléments du résultat global				
Résultat global				
Les éléments de résultat présentés incluent les éléments suivants :				
Dotations aux amortissements	(4 704)	(1 233)	(5 937)	(5 606)
Produits et charges d'intérêts	(6 046)	(370)	(6 416)	(2 514)
Charges ou produits d'impôts	(4 890)	(672)	(5 562)	(1 912)
Dividendes reçus des co-entreprises	2 622	1 750	4 372	3 028

(1) Les co-entreprises les plus significatives en termes de produit des activités ordinaires mais aussi de contribution au résultat de la zone Afrique Moyen-Orient sont Arabian Explosives, Modern Chemical & Services et Nitrokemine Guinée.
(2) Kemek en Irlande est la co-entreprise la plus significative de la zone Europe - Amérique en termes de produit des activités ordinaires et de contribution au résultat.

6.4.3 Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2015 et 2016

en milliers d'euros	Secteur Afrique Moyen-Orient	Secteur Europe - Amérique	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Flux liés aux activités opérationnels	9 211	3 920	13 132	13 403
Flux liés aux activités investissements	(960)	(1 353)	(2 313)	(3 767)
Flux liés aux activités de financement (1)	(7 478)	(2 072)	(9 550)	(7 349)
Incidence des variations de financement	294	(7)	287	538
Variation de la trésorerie	**1 067**	**488**	**1 556**	**2 825**
Trésorerie d'ouverture	7 415	5 194	12 609	9 784
Trésorerie de clôture	8 482	5 682	14 165	12 609
Variation de la trésorerie	**1 067**	**488**	**1 556**	**2 825**

(1) Dont 10 184 K€ au titre des distributions de dividendes en 2016.

6.4.4 Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2015 et 2016

en milliers d'euros	Secteur Afrique Moyen-Orient	Secteur Europe - Amérique	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs non courants	39 683	9 978	49 661	50 500
Actifs courants	33 634	12 826	46 460	41 509
Passifs non courants	26 936	6 486	33 422	23 044
Passifs courants	9 925	2 816	12 741	21 032
Actif nets	**36 457**	**13 502**	**49 959**	**47 932**
Pourcentage d'intérêts	41 %	51 %		
Titres mises en équivalence (co-entreprises)	**15 007**	**6 876**	**21 883**	**21 028**
Dont quote-part de résultat	3 805	1 431	5 236	4 141

6.4.5 Engagements hors bilan avec les co-entreprises au 31 décembre 2015 et 2016

Aucun engagement financier hors-bilan n'a été donné ou reçu par les co-entreprises au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016.

6.4.6 Réconciliation des « dividendes distribués » avec le Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dividendes distribués par les co-entreprises	4 372	3 028
Variation des créances sur dividendes à recevoir		
Dividendes reçus – Tableau de Flux de Trésorerie	**4 372**	**3 028**

6.5 Autres actifs financiers non courants

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Titres de participation	1 381	1 690
Provisions sur titres de participation	(683)	(734)
Valeur nette des titres de participation	**698**	**956**
Créances rattachées à des participations (1)	5 365	5 336
Prêts non courants	64	58
Divers	151	84
Autres actifs financiers	**5 580**	**5 478**
Total autres actifs financiers non courants	**6 278**	**6 434**

(1) Les créances rattachées à des participations sont liées aux avances de trésorerie effectuées à Modern Chemical Services (3 137 K€) et à Kemek US (2 228 K€).

Détail des titres de participation non consolidés

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Exchem Explosives Ltd	138	174
Exchem transport Ltd	0	41
Exchem Defence Systems Ltd	35	12
Townend farm partnership (1)		131
Corse Confortement	27	27
Silex Seguridad	77	77
Siciex	57	57
Compagnie Africaine des Explosifs (2)		72
Edilcave Srl	332	332
Société congolaise des explosifs	22	22
ADEX	8	8
ADEX TP	2	2
SME	0	1
Valeur nette des titres de participation	**698**	**956**

(1) Townend farm partnership est désormais fusionnée au sein d'EPC-UK.
(2) Les titres de la compagnie Africaine des Explosifs ont été cédés en 2016 (voir note 5.8.).

Ces titres de participation ne sont pas consolidés dans la mesure où les contributions de ces sociétés sont non significatives.

Instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe EPC a souscrit à de nouveaux instruments financiers dérivés destinés à convertir des prêts à taux variable en taux fixe. Au 31 décembre 2016, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est de 41 K€.

6.6 Stocks et encours

en milliers d'euros	Matières premières et autres appro.	Encours de biens et services	Produits intermédiaires	Marchandises	Total
Au 31 décembre 2015					
Valeurs brutes	7 838	728	4 940	14 106	**27 612**
Provisions cumulées	(389)		(1 171)	(684)	**(2 244)**
Valeur nette au 31 décembre 2015	**7 449**	**728**	**3 769**	**13 422**	**25 368**
Variations de l'exercice					
Mouvements de BFR	74	166	(302)	2 919	**2 857**
Dotations nettes aux provisions	53		(274)	122	**(99)**
Variations de périmètre	1 845			663	**2 508**
Écart de conversion	(296)	(8)	(25)	(597)	**(926)**
Autres		(530)			**(530)**
Valeur nette au 31 décembre 2016	**9 125**	**356**	**3 168**	**16 529**	**29 178**
31 décembre 2016					
Valeurs brutes	9 447	356	4 613	18 526	**32 942**
Provisions cumulées	(322)		(1 445)	(1 997)	**(3 764)**
Valeur nette au 31 décembre 2016	**9 125**	**356**	**3 168**	**16 529**	**29 178**

6.7 Clients et autres débiteurs

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Avances et acomptes	1 025	857
Créances clients	103 659	96 641
Autres créances (1)	1 272	1 659
Créances fiscales – hors IS	7 938	7 143
Comptes courants (2)	14 403	14 538
Dividendes à recevoir	4	4
Autres	226	282
Total des créances brutes	**128 527**	**121 124**
Dépréciation clients et comptes rattachés	(10 490)	(9 025)
Dépréciation des comptes courants et autres (2)	(14 480)	(14 480)
Autres dépréciations		
Total des dépréciations	**(24 970)**	**(23 505)**
Total des clients et autres débiteurs	**103 557**	**97 619**

(1) Les autres créances incluent : • 773 K€ d'actifs liés au surfinancement du régime art. 39
(2) Les comptes courants comprennent principalement un compte courant relatif à STIPS TI, pour 14,3 M€, entièrement provisionné.

Suivi des créances clients

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Valeur brute au bilan	**103 659**	**96 641**
Dont actifs non échus et non dépréciés à la date de clôture	64 086	52 847
Dont actifs échus et impayés mais non dépréciés à la date de clôture	29 083	34 769
* échu depuis 3 mois au plus	12 371	18 541
* échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	4 506	4 610
* échu depuis plus de 6 mois	12 206	11 618
Dont actifs dépréciés	10 490	9 025

6.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
VMP – Équivalents de trésorerie [1]	590	2 177
Disponibilités	13 477	9 380
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**14 067**	**11 557**
Découverts bancaires	(1 192)	(1 158)
Total trésorerie nette	**12 875**	**10 399**
Total de la trésorerie nette des actifs/passifs destinés à être cédés	**12 875**	**10 399**

(1) Les équivalents de trésorerie sont composés de placements à très court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La valorisation des placements à très court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les disponibilités incluent 500 K€ nantis chez EPCapRé.

Le Groupe dispose en plus des lignes disponibles dans les filiales de 8 743 K€ de lignes de crédit disponibles sur des créances cédées à CGA (factor) mais non mobilisées au 31 décembre 2016.

6.9 Capital

	Nombre d'actions	Nombre de parts de fondateurs	Total du capital (en K€)
Au 31 décembre 2016	168 400	29 473	5 220
Au 31 décembre 2015	168 400	29 473	5 220

Le capital est composé de 168 400 actions de 31 €. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites depuis cinq ans au moins au nom d'un même titulaire.

Il existe 29 473 parts de fondateurs sans valeur nominative offrant un droit dans les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation. Les réserves de la société tête de Groupe, la SA EPC, comportent un Fonds Préciputaire des parts qui bénéficiera exclusivement à ces dernières en cas de liquidation de la Société. Son montant s'élève désormais à 1 740 000 €, soit 25/75e du capital social.

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe a procédé à la distribution de dividendes pour 1 459 K€.

6.10 Dettes financières

Dettes financières non courantes

en milliers d'euros	31 déc. 2015	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement courant/non courant	Juste valeur	Autres	31 déc. 2016
Emprunts obligataires	3 960	14 810						18 770
Emprunts bancaires	23 572	6 237		49	(12 972)		(192)	16 694
Instruments de couverture de taux	73					(73)		0
Dettes sur location financement	3 549	1 220			(1 713)		(4)	3 052
Total dettes financières non courantes	**31 154**	**22 267**		**49**	**(14 685)**	**(73)**	**(196)**	**38 516**

Dettes financières courantes

en milliers d'euros	31 déc. 2015	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement courant/non courant	Juste valeur	Autres	31 déc. 2016
Emprunts obligataires								
Emprunts bancaires	10 740	1 334	(12 026)	420	12 972		(64)	13 375
Utilisation de lignes de crédits renouvelables	630	26		957			32	1 645
Instruments de couverture de taux	55					(14)		41
Mobilisation de créances	5 202		(993)				(217)	3 992
Autres emprunts et dettes assimilées	436		(120)				(311)	5
Dettes sur location financement	2 060	721	(2 538)	(39)	1 713		198	2 115
Intérêts courus sur emprunt	226	556	(183)					599
Total dettes financières courantes hors découverts bancaires	**19 349**	**2 637**	**(15 860)**	**1 338**	**14 685**	**(14)**	**(362)**	**21 773**
Découverts bancaires	1 158		(199)	317			(84)	1 192
Total dettes financières non courantes	**20 507**	**2 637**	**(16 059)**	**1 655**	**14 685**	**(14)**	**(446)**	**22 965**

La dette refinancée en février 2013 est soumise à ratios annuels. Cette dette a été négociée au travers d'une Convention de Crédit Senior signée avec BNP Paribas en qualité d'Arrangeur et Prêteur, Société Générale en qualité de Co-Arrangeur et Prêteur, et Crédit Lyonnais en qualité de Prêteur.

Le montant Initial de la convention s'élevait à 30 millions d'euros au titre du refinancement, auxquels s'ajoutaient 8 millions d'euros de ligne de crédit d'investissement tirables en fonction des besoins.

Au 31 décembre 2016, le montant de la dette due au titre de la Convention de Crédit Senior s'élevait à 9 millions d'euros au titre du refinancement et 4,9 millions d'euros au titre du crédit d'investissement.

Les ratios sont calculés sur les chiffres consolidés, ils sont calculés une fois par an lors de l'établissement des comptes annuels.

Le non-respect d'un de ces ratios, rend la dette potentiellement immédiatement exigible.

Les valeurs à atteindre au 31 décembre 2016 sont définies comme suit:

- Dette financière nette / EBITDA retraité : < 2.20
- Dette financière brute / capitaux propres : < 0.75

Les valeurs atteintes en 2016 respectent ces ratios et s'établissent comme suit :

- Dette financière nette / EBITDA retraité : 1.52
- Dette financière brute / capitaux propres : 0.60

Le placement obligataire privé EURO PP réalisé en 2016 pour un montant cumulé de 15 millions d'euros et à échéance 2022, est également soumis aux mêmes ratios. Les critères à atteindre sont moins contraignants que ceux de la Convention de Crédit Senior, ils sont donc également respectés au 31 décembre 2016.

Réconciliation des « émissions / remboursements d'emprunts » avec le Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Augmentation des dettes financières non courantes	22 267	6 595
Augmentation des dettes financières courantes	2 637	6 239
Retraitement de la variation des intérêts courus	(556)	(193)
Retraitement de la variation des dettes sur location financement	(1 941)	(2 938)
Emission d'emprunts – Tableau de Flux de Trésorerie	**22 407**	**9 703**
Diminution des dettes financières non courantes	0	0
Diminution des dettes financières courantes	(15 860)	(15 820)
Retraitement de la variation des intérêts courus	183	232
Correction de la variation des dettes financières suite abandon de créance	-	-
Remboursement d'emprunts – Tableau de Flux de Trésorerie	**(15 677)**	**(15 588)**

Échéancier des dettes financières non courantes et instruments financiers

en milliers d'euros	Emprunts bancaires et obligataires	Dettes sur location financement	Total au 31 décembre 2016	Total au 31 décembre 2015
Entre 1 et 2 ans	13 162	1 413	**14 575**	**13 340**
Entre 2 et 3 ans	3 130	851	**3 981**	**12 736**
Entre 3 et 4 ans	2 393	502	**2 895**	**2 892**
Entre 4 et 5 ans	710	254	**964**	**1 777**
Plus de 5 ans	16 069	32	**16 101**	**336**
Total	**35 464**	**3 052**	**38 516**	**31 081**

6.11 Impôts différés au bilan

Les mouvements d'impôts différés sont les suivants :

en milliers d'euros	Provisions dépollution décontamination et démantèlement	Avantages au personnel	Autres	Total
Au 31 décembre 2015	**2 996**	**2 569**	**365**	**5 930**
Enregistré au compte de résultat	332	(329)	1 121	**1 124**
Enregistré en capitaux propres		1 583	(31)	**1 552**
Variation de périmètre	98	0	(136)	**(38)**
Différences de change	(97)	(332)	67	**(362)**
Au 31 décembre 2016	**3 329**	**3 491**	**1 386**	**8 206**

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Impôts différés actifs	10 039	8 009
Impôts différés passifs	(1 833)	(2 079)
Impôts différés nets	**8 206**	**5 930**

6.12 Provisions pour avantages aux salariés

en milliers d'euros	31 décembre 2016					31 décembre 2015				
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	Total	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture	**1 835**	**12 936**	**944**	**41**	**15 756**	**2 120**	**13 196**	**918**	**59**	**16 293**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	123	261	29		413	116	394	27	2	539
Coût financier	27	419	9		455	25	493	9	2	529
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	274	8 415	(22)		8 667	(193)	(461)	(48)		(702)
Variations de périmètre		185			185					
Cotisations versées	(53)	(1 559)	(55)		(1 669)	(384)	(1 672)	38	(22)	(2 040)
Prestations servies			(121)	(2)	(121)					
Écart de conversion		(2 181)			(2 181)		821			821
Reclassement Actif financier en passif financier	(21)				(21)	151				151
Autres mouvements [1]		129			129		165			165
Valeur nette comptable à la clôture	**2 185**	**18 605**	**784**	**39**	**21 613**	**1 835**	**12 936**	**944**	**41**	**15 756**
Valeur actuelle des obligations partiellement ou totalement financées		63 908		62	63 970		59 264		58	59 322
Juste valeur des actifs du régime		(45 303)		(23)	(45 326)		(46 328)		(17)	(46 345)
Obligations partiellement ou totalement financées par EPC		**18 605**		**39**	**18 644**		**12 936**		**41**	**12 977**
Valeur actuelle des obligations non financées	2 185		784		2 969	1 835		944		2 779
Actif de retraite reclassé en actif financier										
Passif net	**2 185**	**18 605**	**784**	**39**	**21 613**	**1 835**	**12 936**	**944**	**41**	**15 756**

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres
Taux d'actualisation	1,35 %	2,65 %	1,58 %	n.d.	1,95 %	3,90 %	2,03 %	n.d.
Taux d'augmentation des salaires	0,98 %	3,20 %	3,00 %	n.d.	0,98 %	2,75 %	3,00 %	n.d.
Taux d'inflation	1,20 %	2,20 %	1,00 %	n.d.	1,20 %	2,00 %	1,50 %	n.d.

Ventilation des actifs du régime	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres
Actions	N/A	54 %	N/A	n.d.	N/A	55 %	N/A	n.d.
Obligations	N/A	23 %	N/A	n.d.	N/A	26 %	N/A	n.d.
Immobilier	N/A	0 %	N/A		N/A	0 %	N/A	
Autres	N/A	22 %	N/A	n.d.	N/A	20 %	N/A	n.d.

(1) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés françaises comprennent les indemnités de fin de carrière des salariés ainsi que, pour la société mère EPC, un régime de retraite souscrit dans le cadre de l'article 39 du code général des impôts, par lequel la société garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord
(2) La provision pour avantage aux salariés d'EPC-UK correspond à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies fonctionnant comme un fonds de pension.
(3) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés italiennes correspondent à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies. Il s'agit du régime des TFR, système de rémunération différée, éligible IAS 19R.

Le coût des services rendus est inclus dans les charges de personnel au compte de résultat, et le coût financier en autres charges financières.

Les provisions pour avantages aux salariés sont particulièrement sensibles aux taux d'actualisation. Ainsi, une hausse de 0.5 point du taux d'actualisation diminuerait la valeur actuelle des obligations de 6.1 millions d'euros. À l'inverse, une baisse de 0.5 point du taux d'actualisation augmenterait la valeur actuelle des obligations de 5.4 millions d'euros.

6.13 Autres provisions

en milliers d'euros	Démant. Décontam. Dépol.	Restructuration	Autres [1]	Total
Au 31 décembre 2015	**11 783**	**111**	**7 026**	**18 920**
Provisions supplémentaires	302		3 332	3 634
Reprises	(117)	(111)	(2 880)	(3 108)
Variation de périmètre	393		12	405
Variation du montant actualisé (effet temps et modification du taux)	2 080			2 080
Écart de conversion	(706)		4	(702)
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2016	**13 735**		**7 494**	**21 229**

(1) Les autres provisions pour risques et charges correspondent essentiellement aux risques de l'activité courante du Groupe (pertes à terminaison, litiges commerciaux et prud'homaux, franchises sur les sinistres assurés...).

Détail des autres provisions entre non courant et courant

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Non courant	17 802	15 262
Courant	3 427	3 658
Total	**21 229**	**18 920**

6.14 Fournisseurs et autres créditeurs

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes fournisseurs	59 080	57 455
Avances et acomptes reçus sur commandes	537	170
Dettes sociales	10 074	10 803
Dettes fiscales	11 256	11 130
Autres dettes	4 248	4 518
Total	**85 195**	**84 076**

6.15 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	Variations du BFR & provisions courantes	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Stocks et encours	(2 758)	3 039
Clients et autres débiteurs	(10 185)	(833)
Autres actifs long terme	(29)	
Autres actifs courants	(376)	292
Sous-total	**(13 348)**	**2 498**
Fournisseurs et autres créditeurs	2 947	(448)
Autres passifs long terme	(6)	(329)
Autres passifs courants	1 230	(467)
Sous-total	**4 171**	**(1 244)**
Besoin en fonds de roulement	**(9 177)**	**1 254**

6.16 Incidence des variations de périmètre

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Trésorerie acquise lors des entrées de périmètre	(238)	
Investissement en titres consolidés	(7 917)	
Impact des entrées de périmètre	**(8 155)**	
Trésorerie cédée lors des sorties de périmètre		
Désinvestissement en titres consolidés		119
Impact des sorties de périmètre		**119**
Total des incidences de périmètre	**(8 155)**	**119**

Au 31 décembre 2016, les incidences de variation de périmètre sont principalement liés à deux acquisitions, Nordex et Amoveo, et à la prise de contrôle de la filiale Exor qui, à l'origine, était consolidée en mise en équivalence.

Au 31 décembre 2015, les incidences de variation de périmètre concernaient la liquidation de Croda EPC.

6.17 Engagements financiers

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Effets escomptés non échus	0	0
Avals et cautions	10 969	10 631
Garanties d'actif et de passif	0	0
Hypothèques et nantissements	7 551	7 200
Autres	0	86
Total des garanties données	**18 520**	**17 917**

en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Avals et cautions	2 625	2 710
Autres	0	0
Total des garanties reçues	**2 625**	**2 710**

La ligne Avals et Caution ne concerne que les cautions de marché.

Contrats de location simple – Preneurs

Les engagements en matière de contrat de location simple – Preneurs sont peu significatifs et ne sont donc pas présentés.

Contrats de location simple – Bailleurs

Les engagements en matière de contrat de location simple – Bailleurs sont peu significatifs et ne sont donc pas présentés.

7. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

7.1 Contrôle

Le Groupe EPC est contrôlé par la société E.J. Barbier. La société tête de Groupe est la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques, EPC, détenue à 67,46 % par E.J. Barbier qui dépose ses états financiers au greffe du Tribunal de Commerce.

7.2 Relation avec les filiales

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

7.3 Rémunération du personnel dirigeant-clé

Le personnel dirigeant-clé du Groupe EPC est composé du mandataire social de la société EPC S.A. au 31 décembre 2016.

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations avantages en nature	607	480
Jetons de présence	50	51
Autres	0	4
Paiement en action		
Total	**657**	**535**

Le détail des rémunérations des dirigeants figure dans le rapport de gestion.

7.4 Transactions avec des parties liées

Le Groupe entretient des relations avec les parties liées suivantes :

- E.J.Barbier, maison mère d'EPC SA
- Adex, et Adex Services filiales détenues majoritairement par E.J.Barbier.

Ces parties liées assurent des prestations de services pour le compte du Groupe pour un montant de 8 455 K€ au cours de l'exercice 2016 contre 7 353 K€ pour l'exercice 2015.

en milliers d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Adex SNC	**7 103**	**6 019**
Prestation d'assistance et de conseil réalisées par ADEX SNC [1]	7 071	5 987
Sous-location de bureau à d'autres filiales EPC	32	32
Adex Services Limited	**965**	**928**
Prestations de management EPC-UK réalisées par Adex Services Ltd [2]	965	928
E.J. Barbier	**387**	**406**
Prestation de services informatiques [3]	363	371
Assurance responsabilité civile des dirigeants [4]	19	18
Location de parking	5	17
Total	**8 455**	**7 353**

(1) La société EPC n'emploie aucun salarié. Elle ne dispose donc pas en propre des moyens nécessaires à la réalisation de ses obligations de société cotée et d'holding animatrice d'un groupe de sociétés. Adex fournit conseil et assistance dans les domaines suivants : administratif et financier (contrôle de gestion, trésorerie, financement, comptabilité, consolidation, communication financière), juridique et fiscal, ressources humaines, assurance, audit interne, stratégie et développement, marketing, logistique achat, sécurité, santé et environnement. L'augmentation des refacturations en 2016 s'explique par les nouveaux services rendus par Adex avec la constitution d'un pôle d'assistance technique et un service de conseil sur les opérations immobilières. La gestion de l'acquisition de Nordex a également généré des prestations complémentaires (frais de déplacement).
En contrepartie de ses services, Adex perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés. Une partie de ces services est rendue au bénéfice des filiales d'EPC SA, qui refacture les filiales concernées.

(2) Adex Services Ltd fournit à EPC-UK (société dont EPC SA détient 92,48 % du capital) conseil et assistance dans les matières suivantes : business développement, communication et marketing, juridique et fiscal, ressources humaines. En contrepartie de ses services, Adex Services Ltd perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés.

(3) Afin d'alléger les investissements d'EPC SA en matière informatique, E.J. Barbier, qui consolide EPC SA et ses filiales dans ses comptes, a acquis certains serveurs et logiciels (salle serveur, système PRA, ERP, SIRH…), qu'elle met à disposition d'EPC SA et ses filiales, et dont elle assure la maintenance applicative, l'assistance technique et les adaptations nécessaires. En contrepartie de ses services, E.J. Barbier perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés.

(4) La police d'assurance responsabilité civile des dirigeants du Groupe E.J. Barbier est souscrite au niveau d'E.J. Barbier, qui refacture à EPC SA la quote-part des primes correspondant à l'assurance de ses dirigeants.

Les sommes dues par le Groupe aux parties liées à fin décembre 2016 s'élèvent à 2 215 K€ contre 2 099 K€ à fin 2015.

Le 29 novembre 2016, la société Candel & Partners a assigné tous les administrateurs de la société E.J. Barbier (dont trois sont communs à EPC), ainsi qu'une co-gérante d'Adex, devant le Tribunal de commerce de Paris en lui demandant de les condamner solidairement à payer à EPC 15,4 millions d'euros de dommages-intérêts à titre de provision, outre « 1,5 M€ au titre du préjudice subi par la société du fait du retard dans l'indemnisation ».

EPC est également partie à la procédure, étant observé que les demandes ne sont pas formées contre elles mais à son profit.

Candel & Partners affirme que les conventions résumées ci-dessus ont eu des conséquences préjudiciables pour la société et a produit à l'appui de son assignation un rapport d'expertise non contradictoire.

Cette procédure a été introduite alors qu'une expertise judiciaire sollicitée par la société Candel & Partners en octobre 2014 sur ce même sujet est toujours en cours.

8. ABANDONS D'ACTIVITÉS

8.1 STIPS TI

Le Groupe a eu à subir en 2008 la faillite d'une de ses filiales la société STIPS TI.

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports financiers, le 26 octobre 2011, EPC SA et sa filiale Démokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective le Groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Démokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Démokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement.

Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du Groupe.

Au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux, un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Démokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles. Cette information suit son cours.

L'ensemble des parties ont demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire résultant de l'ouverture de l'information judiciaire. Le sursis a été reconduit depuis lors à plusieurs reprises, en dernier lieu le 5 septembre 2016 pour une durée d'un an.

L'ouverture de cette information judiciaire et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et Démokrite.

9. ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

Néant.

10. SOCIÉTÉS DU GROUPE

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		Déc. 2016	Déc. 2015
Filiales - Intégration globale			
EPC SA	France	100,00	100,00
EPC FRANCE	France	100,00	100,00
DEMOKRITE SAS	France	100,00	100,00
DEMOSTEN	France	100,00	100,00
A.T.D. SAS	France	100,00	100,00
PRODEMO SAS	France	100,00	100,00
OCCAMAT SAS	France	100,00	100,00
OCCAMIANTE SAS	France	100,00	100,00
2 B RECYCLAGE SAS	France	100,00	100,00
SOCIÉTÉ MINE AFRIQUE	France	100,00	100,00
DIOGEN	France	99,87	99,87
EPC MINETECH	France	100,00	100,00
CORSE EXPANSIFS	France	73,24	73,24
NITRATES ET INNOVATION	France	100,00	100,00
SIGENCI	France	100,00	100,00
SONOUVEX	France	100,00	100,00
AMOVEO [1]	France	100,00	
EPC ITALIA	Italie	100,00	100,00
ESMAC	Italie	100,00	100,00
INTEREM	Italie	100,00	100,00
EPC-UK	Grande-Bretagne	92,48	92,25
EDSL Ltd	Grande-Bretagne	92,48	92,25
BLASTING SERVICES Ltd	Grande-Bretagne	92,48	92,25
EXOR [2]	Grande-Bretagne	92,48	
EPC MAROC	Maroc	99,97	99,97
MARODYN	Maroc	99,95	99,95
EPC BELGIQUE (ex DYNAMICHAINES)	Belgique	100,00	100,00
DGO M3 [3]	Belgique		100,00
EMPRESA DE EXPLOSIVOS INDUSTRIAIS LDA (EEI)	Portugal	100,00	100,00
GALILEO EXPLOSIVOS SA	Espagne	100,00	100,00
SERAFINA ORTEGA E HIJOS SA	Espagne	80,00	80,00
EPC ESPANA	Espagne	100,00	100,00
NITROKEMFOR GUINÉE	Guinée	100,00	100,00
EPC GUINÉE	Guinée	99,99	99,99
EPC SÉNÉGAL	Sénégal	100,00	100,00
EPC SVERIGE	Suède	100,00	100,00
EPC NORGE	Norvège	100,00	100,00
EPCAPRE	Luxembourg	100,00	100,00
EPC CAMEROUN	Cameroun	100,00	100,00
EPC GABON	Gabon	100,00	100,00
EPC CÔTE D'IVOIRE	Côte d'ivoire	75,00	75,00
NORDEX EPLOSIVES Ltd [4]	Canada	100,00	

Entreprises associées – Mises en équivalence			
ARABIAN EXPLOSIVES (PRIVATE Ltd)	Émirats Arabes Unis	40,00	40,00
EPC-B SCRL (5)	Belgique	66,66	
SOCIÉTÉ DE MINAGE EN GUINÉE SAS (SMG)	France	50,00	50,00
EXOR (2)	Grande-Bretagne		46,13
NITROKEMINE	Guinée	50,00	50,00
KEMEK	Irlande	50,00	50,00
KEMEK US Limited	Irlande	50,00	50,00
MCS	Arabie Saoudite	40,00	40,00
Entreprises non consolidées			
SICIEX	France	100,00	100,00
CORSE CONFORTEMENT FORAGE MINAGE	France	13.20	13.20
ADEX	France	5,00	5,00
ADEX TP	France	10,00	10,00
EDILCAVE	Italie	100,00	100,00
EXCHEM EXPLOSIVES Ltd	Grande-Bretagne	92,48	92,25
TOWNEND FARM PARTNERSHIP (6)	Grande-Bretagne		69,19
Exchem Defence Systems Ltd	Grande-Bretagne	92,48	92,25
Exchem Transport Ltd	Grande-Bretagne	92,48	92,25
Compagnie Africaine des Explosifs (7)	Maroc		9,10
SANTOS DE CUNHA 7 (société en cours de liquidation)	Portugal	30,00	30,00
SILEX SECURIDAD	Espagne	99,97	99,97
SOCIÉTÉ CONGOLAISE DES EXPLOSIFS	Congo	100,00	100,00
EPC US Logistics	États-Unis	50,00	50,00
EPC Liberia	Libéria	100,00	100,00
EPC Servicios Pérou	Pérou	50,00	

(1) En 2016 le Groupe a acquis la société AMOVEO.
(2) En 2016, EPC-UK a racheté les 50 % du co-actionnaire d'EXOR. En conséquence la société EXOR est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2016.
(3) La société DGOM³ a fusionné avec EPC BELGIQUE au cours de l'exercice 2016.
(4) En 2016, le Groupe a acquis la société Nordex Explosive Ltd.
(5) La société EPC-B SCRL a été créée conjointement par EPC BELGIQUE SAS et un actionnaire externe au Groupe. Bien que détenue à 66.67 % par le Groupe, l'analyse du contrat nous conduit à considérer la société EPC-B SCRL comme un partenariat au sens de la norme IFRS 11 et à la consolider selon la méthode de la mise en équivalence.
(6) La société Townend Farm Partnership a fusionné avec EPC-UK au cours de l'exercice 2016.
(7) Au cours de l'exercice 2016, EPC SA a cédé sa participation minoritaire dans la Compagnie Africaine des Explosifs.

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	42	17	25	40	16	24
Mise en équivalence	7	1	6	7	1	6
Total des sociétés consolidées	**49**	**18**	**31**	**47**	**17**	**30**

11. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	PWC		ACE	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	2016	2015	2016	2015
AUDIT				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- EPC	106	129	83	79
- Filiales consolidées	326	356	84	88
- Services autres que la certification des comptes				
- EPC				
- Filiales consolidées	42	46		0
Sous-total Audit	**474**	**531**	**167**	**167**
AUTRES PRESTATIONS				
- Juridique, fiscal et social				
- Autres	70			
Sous-total autres prestations	**70**			
TOTAL	**544**	**531**	**167**	**167**

12. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

12.1 Mise en place d'un nouvel accord de financement avec les banques du Groupe

EPC a signé le 29 mars 2017 un accord de financement important avec ses partenaires banquiers BNP Paribas, Société Générale et LCL.

BNP Paribas a été nommé Arrangeur et Société Générale et LCL Co-Arrangeurs. Cet accord prévoit d'une part la mise en place d'un prêt amortissable de 16 M€ d'une maturité de 5 ans. Cette ligne permet de refinancer les dernières échéances du crédit senior de février 2013 ainsi que certaines facilités de paiement octroyées dans le cadre de l'opération de rachat du GIE Nitro-Bickford en 2010.

D'autre part, un Crédit Renouvelable Confirmé a été confirmé sur 5 ans. Le montant de cette ligne de crédit a été dimensionné afin de permettre au Groupe de saisir des opportunités de croissance organique ou de croissance externe.

12.2 Port de Nador

Le Groupe EPC à travers sa filiale Marodyn a signé un contrat d'une valeur estimée à 60 millions de Dirham Marocains avec SGTM et STFA pour la réalisation d'une prestation complète de forage minage sur les carrières ouvertes dans le cadre du projet d'agrandissement du port de Nador au Maroc.

Ce contrat d'une durée de 3 ans fait suite aux contrats remportés le Groupe EPC dans le cadre des agrandissements des ports de Tanger et de Safi. Les explosifs et les accessoires de tir nécessaires à cette exploitation seront fournis par EPC Maroc.

12.3 Somaïr

La mine de la Somaïr, filiale du groupe Areva au Niger, a confié une commande stratégique au Groupe EPC. Cette commande vise à augmenter la part de fabrication sur site réalisée par la mine en substitution des explosifs traditionnels, avec pour objectif une réduction des coûts d'exploitation et une amélioration de la qualité des tirs.

Cette commande comprend une part ponctuelle de fourniture d'équipements technologiques avec la formation et la maintenance associées, et un contrat de trois ans pour la fourniture de la matrice nécessaire à la fabrication sur site.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO Paris Ace
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, Avenue F. Roosevelt
75008 Paris

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61, rue Galilée
75008 Paris

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 1 de l'annexe relative notamment au suivi de l'assignation d'EPC SA et de sa filiale Demokrite par le liquidateur judiciaire de Stips TI ;
- La note 4.1 de l'annexe qui expose l'incidence de la première application de la nouvelle règlementation comptable relative aux malis techniques consécutifs à des confusions de patrimoine dont les actifs sous-jacents sont des titres de participation et qui ont été reclassés d'immobilisations incorporelles en immobilisations financières.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4.12 de l'annexe expose, en particulier, les règles et méthodes comptables suivies par votre société en matière de dépréciation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes. Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, telles que décrites dans l'annexe, pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2017

Les Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry Charron

Exco Paris Ace
François Shoukry

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO Paris Ace
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, Avenue F. Roosevelt
75008 Paris

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61, rue Galilée
75008 Paris

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8.1 aux états financiers consolidés relative au suivi de l'assignation d'EPC SA et de sa filiale Démokrite par le liquidateur judiciaire de STIPS Ti

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.3.2 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.3.2 et 6.1 donnent une information appropriée
- Les notes 3.3.24 et 6.12 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée
- Le Groupe a comptabilisé des provisions couvrant les risques environnementaux selon les modalités décrites dans les notes 3.3.11, 3.3.12 et 6.13 aux états financiers consolidés. Sur la base des informations disponibles, nos travaux ont consisté à analyser les processus mis en place par la Direction pour identifier, classifier et évaluer les risques environnementaux, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2017

Les Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry Charron

Exco Paris Ace
François Shoukry

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO Paris Ace
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, Avenue F. Roosevelt
75008 Paris

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61, rue Galilée
75008 Paris

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. RÉGIMES DE RETRAITE

1.1 Contrat collectif d'assurance à prestations définies (art. 39 CGI)

Dirigeant concerné : M. Olivier OBST, Président-Directeur Général

Nature et objet : contrat collectif d'assurance à prestations définies (art. 39 CGI) en vigueur.

Modalités : aux termes du contrat autorisé en 2006, la prestation additionnelle et conditionnelle viagère susceptible d'être versée au bénéficiaire lors de son départ en retraite, garantissait à ce dernier, après déduction des retraites des régimes obligatoires et des régimes de retraite par capitalisation en vigueur dans l'entreprise, une prestation égale à 75 % de sa rémunération de base, après 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise. La rémunération de base est égale à la moyenne des trois plus importants salaires et rémunérations perçus par l'intéressé au cours des dix dernières années d'activité au sein de l'entreprise.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2015 avait décidé de faire évoluer la prestation afin de limiter et plafonner, avec effet immédiat, la prestation additionnelle et conditionnelle viagère à 1,5 % de la rémunération de base par année d'ancienneté dans la société au-delà des douze premiers mois avec un **plafond fixé à 20 %** de ladite rémunération de base.

Aucun versement n'a été effectué par la société au titre de ce contrat au cours de l'exercice 2016.

1.2 Contrat collectif d'assurance à cotisation définies (art. 83 CGI)

Dirigeant concerné : M. Olivier OBST, Président-Directeur Général.

Nature et objet : contrat collectif d'assurance à cotisations définies (art. 83 CGI) en vigueur.

Modalités : aux termes du contrat autorisé en 2006, la cotisation versée chaque année par EPC SA est égale à 8 % du salaire annuel brut total de l'assuré sans aucun plafond.
Le Conseil d'administration du 16 décembre 2015 avait décidé de plafonner l'assiette de la cotisation à 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale à compter du 1er janvier 2016.

Le montant des cotisations versées par la société en 2016 s'élève à 24 714,25 €.

1.3 Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 82 CGI)

Dirigeant concerné : M. Olivier OBST, Président-Directeur Général.

Nature et objet : contrat de retraite supplémentaire individuel relevant de l'article 82 du code Général des impôts.

Modalités : cotisation annuelle de l'entreprise égale à 10 % de la rémunération brute annuelle, toutes causes confondues, du bénéficiaire à compter du 1er janvier 2016.

Le montant des cotisations versées par la société en 2016 s'élève à 59 954,35 €.

2. PRÊTS À KEMEK US

Trois conventions de prêts autorisées au cours d'exercices antérieurs ont été poursuivies en 2016 :

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Prêt de 728 000 € d'une durée de 5 ans autorisé par le Conseil d'administration du 7 juin 2013
Solde du prêt au 31/12/2016 : 728 000 €
Intérêts dus au titre de l'exercice 2016 (Euribor 3 mois + 2,6pts) : 17 289,42 €.

Prêt de 750 000 € d'une durée de 5 ans autorisé par le Conseil d'administration du 26 mars 2015
Solde du prêt au 31/12/2016 : 750 000 €
Intérêts dus au titre de l'exercice 2016 (Euribor 3 mois + 2,6pts) : 17 812,82 €.

Prêt de 750 000 € d'une durée de 5 ans autorisé par le conseil d'administration du 16 décembre 2015
Solde du prêt au 31/12/2016 : 750 000 €
Intérêts dus pour la période du 2 mai au 31 décembre 2016 (Euribor 3 mois + 2,6pts) : 11 669,53 €.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. CONVENTION DE NON-CONCURRENCE DE M. PAUL DE BRANCION

La convention de non-concurrence de M. Paul de Brancion autorisée et approuvée au cours d'exercices antérieurs, continue d'exister mais n'a donné lieu à aucune exécution en 2016.

2. CONTRAT DE TRAVAIL ET CONVENTION DE NON-CONCURRENCE DE M. OLIVIER OBST, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL D'EPC SA

Les engagements relatifs au contrat de travail suspendu et à la convention de non-concurrence conclue avec EPC SA autorisés et approuvés au cours des exercices antérieurs continuent d'exister mais n'ont donné lieu à aucune exécution en 2016.

Dans sa séance du 26 mars 2015, le Conseil d'administration d'EPC SA avait autorisé :

- La signature d'un avenant au contrat de travail liant M. Olivier OBST à Adex SNC prévoyant qu'en cas de changement de président ou d'actionnaire majoritaire d'EPC SA, il serait mis fin à son contrat de travail, si M. OBST le demandait, dans le cadre d'une rupture conventionnelle conclue conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur et qui serait accompagnée, le cas échéant, par une prestation adéquate d'outplacement pendant la durée de la convention de non-concurrence de M. Olivier OBST mentionnée au point numéro 4 ci-après.
- La suspension de son contrat de travail à compter du 1er février 2015 et pendant toute la durée des fonctions de Président-Directeur général de M. Olivier OBST.

Dans sa séance du 26 mars 2015, le Conseil d'administration d'EPC SA avait également autorisé la signature d'une convention de non-concurrence avec M. Olivier OBST aux conditions suivantes :

- Objet : interdiction d'exercer ou de participer, directement ou indirectement ou par personne interposée, en qualité de mandataire social, salarié ou prestataire de service, à une activité dans le secteur de la production et de la vente d'explosifs à usage industriel civil, le forage minage ou l'activité de la déconstruction de bâtiments
- Territoires concernés : tous pays dans lequel le Groupe EPC exercera une activité dans les secteurs des explosifs industriels civils et du forage minage à la date du départ du Groupe EPC de M. Olivier Obst ; le territoire de la France métropolitaine pour l'activité de la déconstruction de bâtiments tant que le Groupe EPC y exerce cette activité

- Durée : 3 ans à compter de la plus tardive des dates suivantes : (i) date de cessation de ses mandats de Président et de Directeur Général d'EPC SA ; (ii) date de rupture de son contrat de travail

- Compensation pour l'ensemble de la durée de non-concurrence : 24 mois de rémunération brute fixe et variable, calculée sur la base de celle perçue au cours des 12 mois précédant la cessation des mandats susvisés, au titre de l'ensemble de ses mandats sociaux dans le Groupe EPC et payable en trois annuités d'égal montant

- Modification / Renonciation : uniquement avec l'accord des deux parties signataires.

3. ACQUISITION DE LA PARTICIPATION D'E.J. BARBIER DANS ADEX SNC

Le protocole d'accord relatif à l'acquisition sous condition suspensive de la participation de 95 % dans Adex d'E.J. Barbier, dont la signature avait été autorisée par le Conseil d'administration du 16 décembre 2015, est devenu caduc, conformément à ses termes, à défaut d'approbation par l'assemblée générale d'EPC SA d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2017

Les Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry Charron

Exco Paris Ace
François Shoukry

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Exercice clos le 31 décembre 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO Paris Ace
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, Avenue F. Roosevelt
75008 Paris

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61, rue Galilée
75008 Paris

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2017

Les Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry Charron

Exco Paris Ace
François Shoukry

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1101, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la partie intitulée « Note méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- D'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (attestation de présence des informations RSE)
- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés de février 2017 à la date de ce rapport sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la partie intitulée « Note méthodologique » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur
- Vérifier la mise en place d'un processus

de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.
Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion

- Au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus de 20 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance du Groupe.
Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.
Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Paris, le 14 mars 2017

BDO France – Léger & associés
Représenté par Iris DEKKICHE CHABROL
Associé
Commissaire aux comptes

Rapport du Conseil d'administration relatif à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, instituées par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin 2 », les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-Directeur Général, en raison de son mandat, pour l'exercice 2017, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale statuant, sur le présent rapport, aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires. En cas de vote négatif, le Conseil d'administration se réunira dans un délai raisonnable et, dans l'intervalle, les principes mis en œuvre en 2016 continueront à s'appliquer.
Le présent rapport est établi conformément aux articles L.225-37-2 et R. 225-29-1 du Code de commerce. Il est visé par la résolution n°6 de l'Assemblée Générale du 29 juin 2017.

Le Conseil d'administration a arrêté comme suit les principes et critères de détermination de la rémunération du Président Directeur Général pour l'exercice 2017 :
1. Respect de la règlementation en vigueur, des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext et de celles de l'Autorité des Marchés Financiers

2. Conformité à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe EPC

3. Fixation du niveau des rémunérations prenant en compte :
a. le niveau et la difficulté des responsabilités de dirigeant mandataire social, l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans le Groupe,
b. les pratiques relevées dans les Groupes exerçant des activités comparables,
c. la suspension de son contrat de travail pendant l'exercice du mandat social,
d. l'existence d'une retraite additive et d'une indemnité de non concurrence,
e. l'absence de toute indemnité de cessation de fonction.

4. Une structure de rémunération se décomposant comme suit :
a. une rémunération fixe annuelle,
b. des jetons de présence,
c. des avantages en nature limités,
d. une retraite additive.

5. Faculté laissée au Conseil d'administration de décider le versement de rémunération exceptionnelle dans des circonstances effectivement exceptionnelles

6. Faculté laissée au Conseil d'administration d'attribuer à l'intéressé une rémunération variable pluriannuelle sous forme d'attribution gratuite d'actions de performance ou d'instruments équivalents

7. Aucune rémunération variable annuelle

8. Aucune rémunération supplémentaire versée par une filiale d'EPC SA en dehors des jetons de présence.

Rémunération fixe

La rémunération fixe brute (avant impôts et charges sociales) annuelle du Président-Directeur Général s'élèverait pour 2017 à 481 679 €.
Fixée à 454 000 € à effet du 1er février 2015, à la suite de la désignation de M. Olivier OBST en qualité de Président-Directeur Général le 1er juillet 2014, elle a été révisée depuis, au 1er janvier de chaque année, dans les mêmes proportions que la rémunération des cadres dirigeants du Groupe.
La rémunération fixe tient compte du niveau et de la difficulté des responsabilités de dirigeant mandataire social, de son expérience professionnelle et de son ancienneté dans le Groupe, ainsi que des pratiques relevées dans les groupes exerçant des activités comparables.

Jetons de présence

Les jetons de présence versés par EPC SA et ses filiales sont conservés par le Président-Directeur Général.

Avantages en nature

Le Président-Directeur Général dispose d'un véhicule de fonction et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC).

Retraite additive

Le Président-Directeur Général continuerait à bénéficier en 2017 des régimes de retraites complémentaires, dont les conditions ont été autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de commerce (Cf. Chapitre 16 du Rapport Annuel et rapports spéciaux des commissaires aux comptes).

Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration peut décider d'attribuer au Président-Directeur Général une prime exceptionnelle, dont il fixe discrétionnairement le montant, sur proposition du Comité des rémunérations, en considération du caractère exceptionnel des services rendus par l'intéressé.
Aux termes de l'article L.225-100 du Code de commerce, toute rémunération exceptionnelle attribuée au Président-Directeur Général en 2017, conformément à la politique de rémunération décrite dans le présent rapport, ne pourra être effectivement versée à l'intéressé qu'après approbation de son montant par l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Attribution gratuite d'actions ou d'instruments équivalents

Le Conseil d'administration peut décider d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle sous forme d'attribution gratuite d'actions de performance ou d'instruments équivalents, dans les conditions et selon les modalités qu'il fixe, sur proposition du Comité des rémunérations et dans les limites de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

Indemnité de non concurrence

Le Président Directeur Général bénéficie d'une indemnité de non concurrence, dont les conditions ont été autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de commerce (Cf. Chapitre 16 du Rapport Annuel et rapports spéciaux des commissaires aux comptes).

Rapport complémentaire du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 sur l'attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2016 établi conformément a l'article l. 225-197-4 du Code de commerce

Chers Actionnaires,

Le présent rapport spécial a pour objet de décrire à votre assemblée, conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, les opérations d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société, réalisée par le Conseil d'administration, au cours de l'exercice 2016, en vertu de l'autorisation consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2016 aux termes de sa quatorzième résolution.

Nous vous rappelons qu'aux termes de sa quatorzième résolution, l'assemblée générale extraordinaire a :

- Autorisé le Conseil d'administration à procéder, pendant une durée maximum de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société au profit de bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont actuellement liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce
- Délégué au Conseil d'administration le soin de déterminer l'identité des bénéficiaires à l'intérieur des catégories susvisées, le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chacun d'eux, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
- Décidé que le nombre total d'actions existantes de la Société attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra représenter plus de 0,9502 % du capital de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, étant précisé que ce plafond ne tient pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations sur le capital de la Société
- Décidé que :
  (i) l'attribution des actions à leurs bénéficiaires en vertu de la présente résolution sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée, qui ne pourra être inférieure à un an, sera fixée par le Conseil d'administration
  (ii) la durée éventuelle de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires sera, le cas échéant, fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que, conformément à la loi, la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne peut être inférieure à deux ans
  (iii) l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires sera soumise à la condition du maintien d'une relation de travail ou d'un mandat social avec la société EPC SA ou l'une des sociétés liées
  (iv) dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des

catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale avant, le cas échéant, la cessation de son contrat de travail ou de son mandat avec la société EPC SA ou l'une des sociétés liées, les actions seront définitivement acquises et immédiatement cessibles

- Délégué tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation notamment à l'effet de :
(i) fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions
(ii) déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux et les modalités d'attribution desdites actions
(iii) décider de procéder, selon des modalités qu'il déterminera, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et, en particulier, déterminer les conditions dans lesquelles le nombre des actions attribuées sera ajusté, et
(iv) conclure tous accords, établir tous documents, accomplir ou faire accomplir tous les actes, formalités, déclarations auprès de tous organismes et, plus généralement, tout ce qui sera nécessaire.
L'autorisation ci-dessus a été consentie pour une période de 38 mois maximum à compter de la date de l'Assemblée (soit le 9 juin 2016).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons que le Conseil d'administration n'a fait aucun usage de cette autorisation au cours de l'exercice écoulé.

Le Président du Conseil d'administration

Rapport 2016 du Président du Conseil d'administration d'EPC

Mesdames, Messieurs,
Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 3 juillet 2008, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans sa séance du 28 mars 2012, le Conseil d'administration a décidé d'adopter le code de gouvernance MiddleNext et l'applique dans son ensemble tel que modifié en 2016. Le code MiddleNext a été conçu spécialement pour répondre aux préoccupations des entreprises cotées de taille moyenne notamment celles disposant d'un actionnaire de référence. Il est apparu pertinent au Conseil de se référer à ce code qui a été déjà adopté à ce jour par plus de 100 entreprises cotées de taille moyenne.
Dans le cadre d'une amélioration de la gouvernance, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 31 mars 2016 de se doter d'un Comité des rémunérations distinct du comité d'audit et d'adopter un Règlement intérieur (R.I) régissant son fonctionnement et celui de tous ses comités.
Le Règlement intérieur a essentiellement pour objet de préciser :

- Les règles relatives à la composition et au fonctionnement du Conseil d'administration en vue d'améliorer l'efficacité des réunions et des débats, et de favoriser le bon fonctionnement des organes d'administration de la Société.

Ce Règlement Intérieur contient, en outre :

- Une Charte précisant les règles de fonctionnement de chacun des comités (Comité stratégique, Comité d'audit et Comité des rémunérations)
- Une Charte de l'administrateur qui précise les droits et devoirs des administrateurs

En outre la société a adopté un Code de bonne conduite à l'attention des dirigeants mandataires sociaux, aux administrateurs, aux cadres dirigeants de la Société ainsi qu'à toute personne ayant un accès régulier ou occasionnel à des informations privilégiées concernant la Société et du Groupe relative aux opérations sur les titres de la Société.
Chaque administrateur adhère au règlement intérieur et au code de bonne conduite par l'acceptation de son mandat.
Les dispositions essentielles du règlement intérieur et de ses annexes sont résumées ci-après.

1 - CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition, rôle et fonctionnement du Conseil

1.1.1 Composition du Conseil (art. 13 et 14 des statuts)

Les statuts prévoient que le Conseil d'administration est composé de trois à quinze membres, nommés pour une durée maximum de six ans (art. 13 et 14).

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres :

Nom des administrateurs	Date de nomination	Date de fin de mandat
Olivier OBST, Président-Directeur Général	23 juin 2014 (Président depuis le 1er juillet 2014)	AG 2020
Paul de BRANCION	23 juin 2014	AG 2020
Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE	9 juin 2016	AG 2022
Patrick JARRIER	17 mai 2011	AG 2017
Aurélien KREJBICH	7 juin 2012	AG 2018
Elisabeth LABROILLE	7 juin 2012	AG 2018
Laurent LERICHE	9 juin 2016	AG 2022
Patrizia MARRAGHINI	9 juin 2016	AG 2017

Le Conseil d'administration comprend trois femmes, et satisfait aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes, qui fixait une proportion minimale de 20 % d'administrateurs du même sexe jusqu'à l'AG statuant en 2017 sur les comptes 2016.
Les informations relatives au nombre et au cumul des mandats sont présentées au chapitre 15 du Rapport de gestion.

1.1.2 Rôle du Conseil d'administration (art. 1 du R.I)

Le Conseil d'administration représente l'ensemble des actionnaires et les administrateurs répondent collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée générale.
En plus des questions relevant de ses attributions légales ou réglementaires, le Conseil d'administration :

(i) examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et les principales décisions affectant ses activités ; cela concerne particulièrement les projets d'investissements importants de croissance organique, les acquisitions et cessions significatives de participations, les opérations ou engagements susceptibles d'affecter significativement le résultat du groupe ou de modifier de manière importante la structure de son bilan et les accords stratégiques d'alliance et de coopération financière ;

(ii) conformément à la position – recommandation de l'Autorité des marchés financiers 2015-05 du 18 juin 2015, consulte l'assemblée générale des actionnaires dans le cas de la cession, en une ou plusieurs opérations, d'actifs représentant au moins la moitié des actifs totaux de la société en moyenne sur les deux derniers exercices ;

(iii) s'informe régulièrement sur la situation de liquidité de l'entreprise et prend, le cas échéant, les décisions relatives à son financement et à son endettement ;

(iv) arrête et modifie, quand c'est nécessaire, son Règlement Intérieur, la charte de l'administrateur, les règles de fonctionnement interne de ses différents comités, et le code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres applicables aux administrateurs, principaux dirigeants et cadres du groupe.

1.1.3 Pouvoirs du Président-Directeur général (art. 2 du R.I., statuts et décision du Conseil)

Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.
Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.
Toutefois et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, le Président Directeur général ne pourra, sans autorisation préalable du Conseil :

- Procéder à des acquisitions, prises de contrôle, prises de participations, apports, cessions de sociétés, de participations, ou de fonds de commerce ou d'industrie ou de biens immobiliers
- Procéder à des acquisitions et cessions d'immobilisations ne relevant pas de la gestion courante
- Octroyer des cautions, avals ou garanties au nom de la société
- Déléguer tout ou partie de ses pouvoirs dans la limite de ses attributions, sauf en ce qui concerne les droits de vote attachés aux actions détenues directement ou indirectement par la société pour lesquels le Président-Directeur Général a le pouvoir de déléguer sans autorisation préalable du Conseil.

1.1.4 Qualité d'actionnaire des administrateurs (art. 15 des statuts et 3 du R.I)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 20 actions de la Société, et lesdites actions doivent être inscrites au nominatif.
Toute action détenue au-delà du seuil de 20 actions peut être inscrite au nominatif ou au porteur auprès d'un intermédiaire habilité, conformément à l'article L. 225-109 du Code de commerce.
Tout administrateur qui ne détient pas au moins ce nombre d'actions lors de sa nomination doit utiliser ses jetons de présence pour acquérir lesdites actions.

1.1.5 Indépendance des administrateurs (art. 4 du R.I)

Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient avec la société, son Groupe ou sa direction aucune relation en dehors de son mandat de quelque nature que ce soit qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.
Le Conseil d'administration examine au cas par cas la situation de ses membres au regard des critères de qualification de l'administrateur « indépendant » énoncés par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middlenext, et veille à ce que le nombre des administrateurs répondant à cette qualification soit toujours au moins égal à deux ou à un si le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'administration devenait inférieur ou égal à cinq ; il pourvoit, le cas échéant, à leur remplacement dans les plus brefs délais.
Toutefois le Conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant ces critères, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif.
Inversement, le Conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas ces critères est cependant indépendant.
Les administrateurs suivants sont qualifiés d'indépendant au regard de ces critères :
Patrick JARRIER
Laurent LERICHE
Patrizia MARRAGHINI

1.1.6 Rémunération des administrateurs (art. 7 du R.I)

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence dont le montant total par exercice social est fixé par l'assemblée générale.
Ce montant est divisé en une partie fixe de 40 % et une partie variable de 60 %.
La partie fixe est répartie par parts égales entre tous les administrateurs.
La partie variable est répartie entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités dont ils sont membres, ainsi que des responsabilités encourues par chacun d'eux et du temps qu'ils consacrent à l'exercice de leurs missions.
Les informations relatives à la rémunération du Président-Directeur Général sont présentées dans les tableaux 1 et 2 du chapitre [•] du Rapport de gestion, celles relatives à la rémunération des administrateurs sont présentées dans le tableau 3 du même chapitre du Rapport de gestion.

1.2 Fréquence des réunions (art. 17 des statuts et 9 du R.I)

L'article 17 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.
Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni 9 fois :

- 31 mars 2016
- 2 mai 2016
- 19 mai 2016
- 3 juin 2016
- 9 juin 2016
- 9 août 2016
- 29 septembre 2016
- 21 novembre 2016
- 15 décembre 2016

1.3 Convocations des administrateurs (art. 17 des statuts)

Les administrateurs ont été convoqués conformément à l'article 17 des statuts.
Un calendrier des principaux Conseils périodiques est adopté en fin d'année pour l'année suivante. Les délais de convocation sont en moyenne supérieurs à 8 jours.
Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

1.4 Information des administrateurs (art. 12 du R.I)

Le Président du Conseil communique aux administrateurs toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

1.5 Présidence des séances du Conseil (art. 17 des statuts)

Au cours de l'exercice 2016, les Conseils ont été présidés par M. Olivier OBST Président-Directeur général
Les réunions du Conseil d'administration se sont déroulées au siège social.

1.6 Sujets traités

En 2016, les principaux travaux du Conseil d'administration ont porté sur les sujets suivants :

- Examen de la politique Sécurité du Groupe
- Examen des opportunités d'acquisition et poursuite des développements du Groupe en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique
- Définition des orientations stratégiques concernant la poursuite des projets de diversification
- Poursuite de l'analyse des activités du Groupe
- Réflexion sur l'amélioration de la gouvernance

- Examen des questions posées par les actionnaires
- Examen des conséquences de l'affaire STIPS TI et du litige DGC
- Discussions sur l'opportunité de la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions
- Discussions sur l'opportunité et les conditions de l'acquisition de la société Nordex au Canada
- Discussion sur les principes et critères de rémunération du Président-Directeur général attribution d'une prime exceptionnelle.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs.

1.8 Comités spécialisés du Conseil d'administration

Conformément aux stipulations de l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration d'EPC dans sa séance du 22 décembre 2008 a décidé d'instituer un comité d'audit et des rémunérations, et un comité stratégique.
Dans un objectif d'amélioration de sa gouvernance, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 31 mars 2016, décidé de créer un Comité des rémunérations distinct du Comité d'audit et de formaliser le fonctionnement des trois comités spécialisés par la création de chartes propres, annexées au Règlement Intérieur.
Le comité a pour mission de formuler des avis ou recommandations au Conseil d'administration en matière de rémunération des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués de la Société.
Il propose au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence de ses membres qui doit être proposé à l'Assemblée Générale de la société et lui donne un avis sur la répartition des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale entre les administrateurs et les membres de ses comités, conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration. Le cas échéant, il formule des propositions concernant les rémunérations exceptionnelles allouées par le conseil d'administration à ses membres pour des missions ou mandats spécifiques qui leur seraient confiés.
Le Comité des rémunérations est composé d'au moins deux membres choisis parmi les membres du Conseil d'Administration. Le Président et la moitié au moins des membres du Comité sont choisis parmi les administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil. Il ne comprendra aucun dirigeant mandataire social.
Les paragraphes ci-dessous présentent les trois comités spécialisés existants au cours de l'exercice 2016 ainsi que leurs travaux réalisés lors de cet exercice.

1.8.1 Comité d'audit

Ce comité était composé en 2016 des trois membres suivants, choisis pour leurs compétences particulières en matière financière ou comptable et leur indépendance :
- M. Patrick JARRIER
- M. Laurent LERICHE
- Mme Patrizia MARRAGHINI (depuis juin 2016)

Il est présidé par M. Patrick JARRIER.

Il a notamment pour mission :
- D'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés soumis au Conseil d'administration
- De vérifier que les procédures internes de collecte et contrôle des informations garantissent la pertinence et l'exactitude de celles-ci
- D'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration
- De contrôler la procédure de sélection des commissaires aux comptes ou leur renouvellement et de statuer sur les missions qu'ils peuvent effectuer en dehors de leur mandat de contrôle des comptes

Le comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2016 :
- 6 janvier 2016 (en format comité d'audit et des rémunérations)
- 16 mars 2016 (en format comité d'audit et des rémunérations)
- 29 mars 2016 Comité des comptes 2015
  29 mars 2016 Comité hors management
- 26 septembre 2016 Comité comptes semestriels S1 2016
- 26 septembre 2016 Comité hors management

Les sujets suivants ont été traités :
- Examen du règlement du comité
- Examen des comptes 2015 et évaluation des conditions de l'arrêté des comptes
- Examen des comptes du premier semestre 2016 et évaluation des conditions de l'arrêté des comptes
- Examen du fonctionnement de l'Audit Interne

1.8.2 Comité des rémunérations

Il est composé des administrateurs suivants :
- M. Patrick JARRIER
- Mme Patrizia MARRAGHINI (nomination le 15 décembre 2016 en remplacement de Mme Jacqueline de LA ROCHÈRE, démissionnaire à effet du 15 décembre 2016)
- M. Aurélien KREJBICH (nomination le 15 décembre 2016)

Il est présidé par M. Patrick JARRIER.

Le comité des rémunérations s'est réuni trois fois en 2016 :
- 22 juin 2016
- 5 juillet 2016
- 22 septembre 2016

Les sujets suivants ont été traités:
- Examen du règlement du comité
- Études et propositions au Conseil d'administration concernant les principes et critères de rémunération du Président-Directeur général ; recommandation au Conseil d'administration concernant l'attribution d'une rémunération exceptionnelle à la suite de l'acquisition de Nordex
- Étude des propositions au Conseil d'administration en matière d'attribution gratuite d'actions.

1.8.3 Comité stratégique

Ce comité est composé de trois membres :
- M. Paul de BRANCION
- M. Patrick JARRIER
- M. Aurélien KREJBICH

Il est présidé par M. Paul de BRANCION.
Il a pour mission de formuler des avis ou recommandations sur la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du Groupe, de proposer des axes de croissance, de sélectionner des opportunités d'investissement et de veiller à la performance du Groupe. Il examine notamment les opérations de restructuration interne et les projets d'investissements importants, en vue d'opérations de croissance externe ou organique, l'endettement de la Société et de ses filiales, ainsi que tout projet de cession d'actifs significatifs, d'accords d'alliance stratégique ou de coopération industrielle et financière.

Il s'est réuni trois fois en 2016 :
- le 31 mars 2016
- le 2 mai 2016
- le 29 septembre 2016

sur convocation de son Président pour étudier diverses questions conformes à son objet, en particulier l'approfondissement de la politique de réorganisation du Groupe.
Le comité a aussi étudié le niveau d'importance stratégique des différentes zones à l'intérieur du Groupe compte tenu des évolutions des marchés et de nos implantations ainsi que l'étude de la stratégie de développement du Groupe sur les marchés émergents.
Il a activement participé à l'analyse de l'opportunité et des conditions de l'acquisition de la société NordeX au Canada.

1.9 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie, et revue régulièrement, par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, conformément à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du groupe EPC. Elle est établie conformément à la règlementation en vigueur et aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext et à celles de l'Autorité des Marchés Financiers.
Les principes et critères de détermination de la rémunération du Président-Directeur Général, actuellement en vigueur, ont été fixés après la désignation de M. Olivier OBST en cette qualité le 1er juillet 2014 et à effet de la suspension de son contrat de travail le 1er février 2015.
Le Président-Directeur Général ne perçoit qu'une rémunération fixe, dont le montant initial a été fixé en tenant compte de l'expérience professionnelle et des responsabilités exercées par l'intéressé, ainsi que des pratiques de marché.
Elle est payée mensuellement, sur une base de douze (12) mois.
Elle est révisée annuellement dans les mêmes proportions que la rémunération des cadres dirigeants du Groupe.
Le Conseil d'administration examine lors de chaque éventuel renouvellement du mandat et au moins tous les trois ans, s'il y a lieu de réviser autrement son montant.
Le Conseil d'administration peut décider d'attribuer au Président Directeur-Général une prime exceptionnelle, dont il fixe discrétionnairement le montant, sur proposition du Comité des rémunérations, en considération du caractère exceptionnel des services rendus par l'intéressé.
En outre, le Conseil d'administration peut décider d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle sous forme d'attribution gratuite d'actions de performance ou d'instruments équivalents, dans les conditions et selon les modalités qu'il fixe, sur proposition du Comité des rémunérations et dans les limites de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires.
Il est rappelé que le Président-Directeur Général bénéficie de régimes de retraites complémentaires et qu'il est signataire d'une convention de non concurrence rémunérée, dont les conditions ont été autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de commerce (Cf. Chapitre [X] du Rapport Annuel et rapport spéciaux des commissaires aux comptes). Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, institué par la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi Sapin II, la politique de rémunération décrite ci-dessus est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. En cas de vote négatif, le Conseil d'administration se réunira dans un délai raisonnable, et dans l'intervalle, les principes mis en œuvre en 2016 continueront à s'appliquer.

2 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1 Objectifs de la Société assignés au contrôle interne

Le Groupe EPC définit le contrôle interne comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Conseil d'administration, les directions de la société mère et des filiales et l'ensemble du personnel du Groupe, permettant de contrôler et d'accroître l'efficacité des opérations du Groupe et de protéger son patrimoine.

Ces moyens visent en particulier :
- La protection des actifs du Groupe
- L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale du Groupe
- Le respect des lois et règlements en vigueur dans chaque pays, et notamment les règlementations pyrotechniques
- La fiabilité des informations financières
- La prévention contre les erreurs et les fraudes

Comme tout système de contrôle, le système en place aujourd'hui au sein du Groupe ne peut garantir de façon absolue que les risques résultant des activités du Groupe ou les risques d'erreur et de fraude sont entièrement éliminés. Les principaux risques auxquels le Groupe est confronté sont décrits dans la section Facteurs de risques et incertitudes du Rapport de gestion.

2.2 Organisation du contrôle interne – Les acteurs

Les Directions Générales, les Responsables de Zone, Directions Financières et Directions du Développement sont les principaux acteurs du système de contrôle interne que ce soit au niveau du Groupe ou de ses filiales.

Responsables de Zone
Les Responsables de Zone rendent compte de la gestion des risques dans les filiales dépendant de leur zone respective devant le Président-Directeur Général du Groupe.
Ils organisent au sein de leur zone les moyens de contrôle appropriés à la gestion de ces risques.

Directions Générales
Les Directions Générales rendent compte de leur gestion des risques devant les Conseils d'administration, les Présidents de SAS ou les Gérants des sociétés du Groupe.
En conformité avec les statuts des sociétés, des délégations de pouvoirs sont définies pour la gestion des dépenses et engagements financiers.

Directions Administratives et Financières
En matière d'information financière, la Direction Administrative et Financière du Groupe :

- Est en charge de la collecte et de l'analyse des données en provenance de l'ensemble du Groupe
- Centralise au niveau du Groupe le suivi des budgets et des investissements
- Établit une situation financière Groupe de l'ensemble des filiales regroupé par zone géographique.

Pour ce faire, elle est en relation étroite avec les responsables administratifs et financiers des filiales. Les échanges développés entre les différents acteurs permettent de renforcer les processus de gestion de l'information financière Groupe. Des réunions de travail sont organisées régulièrement pour présenter et expliquer :

- Les nouvelles procédures
- Les décisions en matière de principes de gestion financière, d'organisation de la trésorerie et du financement
- Les évolutions en matière de programme d'assurance, de contrôle interne
- Les dernières décisions en termes de plan de reprise d'activité informatique

La loi Breton du 26 juillet 2005 et le nouveau projet de réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers entré en vigueur en janvier 2007, ont tracé les grandes lignes de la traduction au niveau national de la Directive Transparence du Parlement européen du 15 décembre 2004.
Face à ce nouvel environnement, la Direction Administrative et Financière s'appuie sur les compétences suivantes :

- Consolidation et Reporting
- Contrôle Financier
- Trésorerie et Financement
- Comptabilité et Fiscalité
- Systèmes d'Information
- Juridique, Assurances et Ressources Humaines

Audit Interne
La fonction Audit Interne rattachée à la Direction Générale du Groupe, assiste celle-ci dans l'évaluation de la performance des contrôles en place.

En 2016, les principales missions de l'Audit Interne ont concerné les entités suivantes :

- EPC France
- KEMEK US
- AREX (Émirats Arabes Unis)
- MCS (Arabie Saoudite)
- EPC Guinée
- EPC NORDEX (Canada)
- EPCap Ré (Luxembourg)
- EPC Cameroun

2.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Compte tenu de la taille limitée de la plupart de ses entités, ainsi que d'un mode de gestion visant à responsabiliser les personnes qui y travaillent, le Groupe n'a pas choisi de se doter d'un Manuel de Procédures commun couvrant tous les principaux processus de l'entreprise.
Mais, devant les nouvelles exigences notamment en matière d'informations réglementées, le Groupe a mis en place un cadre de fonctionnement, repris dans les procédures couvrant :

- Les opérations de pré-clôture
- Le dossier permanent
- Le guide de clôture
- L'établissement des comptes consolidés (mise à jour chaque année)
- L'établissement des budgets (mise à jour chaque année)
- La situation mensuelle Groupe
- La gestion de la trésorerie et les règles de signatures
- La reconnaissance du revenu
- Les contrats à long terme
- Le suivi des investissements
- Le suivi des offres commerciales remises par les filiales
- Le suivi des rémunérations au niveau du groupe et des filiales
- La gestion des conflits d'intérêts
- La gestion des contrôles fiscaux

La procédure investissement a été mise à jour en 2016 afin de mieux prendre en compte les biens en location longue durée. Le manuel de réconciliation des opérations inter-compagnies a également été revu.

Une attention particulière sera mise sur la formation d'EPC Nordex aux procédures Groupe en 2017.
Il est à noter que la plupart de ces procédures sont partie intégrante de systèmes de gestion de la qualité certifiés ISO 9001-2000.
Mise en place d'ERP Groupe (logiciel de Planification des Ressources d'Entreprise)
Le Logiciel SAGE X3 a été déployé en Belgique avec une mise en production avec succès au 1er janvier 2016. Le déploiement est en cours en Arabie Saoudite et en Suède.

2.4 Autres procédures et systèmes permettant de réduire les risques opérationnels

Mise en place d'un système de traçabilité des produits explosifs en Europe

Le décret n°2012-1238 du 7 novembre 2012 relatif à l'identification et à la traçabilité des explosifs à usage civil modifie le code de la défense afin de transposer en droit interne la directive 2012/4/UE de la Commission du 22 février 2012 modifiant la directive 2008/43/CE du 4 avril 2008 portant mise en œuvre, en application de la directive 93/15/CEE du Conseil, d'un système d'identification et de traçabilité des explosifs à usage civil.
Afin de répondre à cette nouvelle règlementation applicable dans toute l'Europe à compter d'avril 2015, le Groupe a procédé au déploiement du système développé avec la société ZETES.
Le logiciel est actuellement déployé et opérationnel dans l'ensemble des filiales européennes du Groupe EPC à l'exception de la Grande-Bretagne qui rejoindra le programme groupe en 2017.

Mise en place d'une démarche PCA (Plan de Continuité d'Activité)

Le Groupe a initié depuis juillet 2015 une démarche PCA visant à mieux maîtriser les événements pouvant avoir un impact sur le Groupe (Accidents, Risque naturels, Risque informatique, Changement réglementaire...)
Cette démarche s'appuie :
- Sur la politique de gestion crise existant déjà dans le Groupe depuis plusieurs années
- Sur une analyse fine des risques encourues par le Groupe et de leur impact en termes d'activité
- Sur la définition de scénarii permettant de reprendre le plus rapidement une activité normale.

Elle intègre de nombreux intervenants au sein du Groupe et s'est prolongée tout au long de l'année 2016 avec pour objectif l'obtention d'une certification ISO 22301 en 2017.

Fait à Paris, le 30 mars 2017

Monsieur Olivier OBST
Président-Directeur Général

Projet de résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2017

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, ainsi que des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes sociaux tels qu'ils ont été établis et lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans les comptes sociaux et/ou mentionnées dans les rapports.

En conséquence, elle donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que la Société n'a supporté aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, ainsi que des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été établis et lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans les comptes consolidés et/ou mentionnées dans les rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que, compte tenu du bénéfice net de 6 685 584,93€ et du report à nouveau bénéficiaire de 6 643 384,98€, le bénéfice distribuable de l'exercice 2016 s'élève à 13 328 969,91 €, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit le bénéfice distribuable :

- Distribution à titre de dividende de :
  → 10,50 € par action y ouvrant droit, soit une somme globale de 1 768 200,00 €
  → 20,00 € par part de fondateur, soit une somme globale de 589 400 €
- Affectation du solde, soit 10 971 369,91 €, au compte report à nouveau

Le dividende sera détaché de l'action et des parts de fondateurs sur le marché Euronext

Paris le 10 juillet 2017 et payable en numéraire le 12 juillet 2017 sur les positions arrêtées le 11 juillet 2017 au soir.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Dans l'hypothèse où, à la date de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant du dividende qui n'aurait pas été versé au titre de ces actions serait affectée au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices s'élevaient à :

	2015	2014	2013
Pour l'action	7,00 €	4,50 €	2,50 €
Pour la part de fondateur	13,33 €	8,58 €	4,76 €

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, prend acte qu'aucune convention n'a été autorisée au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, fixe à 100 000 € le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration relatif à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général en raison de son mandat, pour l'exercice 2017.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Patrizia MARRAGHINI administrateur sortant et rééligible, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick JARRIER administrateur sortant et rééligible, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

NEUVIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide de nommer Mme Samia CHARADI GILLES née le 24 décembre 1963, domiciliée 110 boulevard Malesherbes 75017 Paris, en qualité d'administrateur pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'administration à faire acheter ses propres actions par la Société en vue d'animer le marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement, dans le respect du Règlement 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil européen du 16 avril 2014 sur les abus de marché et dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

2. Décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être réalisé à tout moment (sauf en période d'offre publique même intégralement réglée en numéraire visant les titres de la Société) et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré sans pouvoir excéder le prix de marché, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), offres publiques, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers et dans le respect de la réglementation en vigueur.

3. Fixe, conformément à l'article R.225-151 du Code de commerce, à :

a. 0,50 % du capital la part maximale du capital susceptible d'être acquise en vertu de la présente autorisation, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

b. 900 euros le prix maximum d'achat par action (hors frais) sur la base d'une valeur nominale de l'action de 31 euros et

c. 757 800 euros le montant maximal global (hors frais) affecté au présent programme de rachat d'actions, correspondant à un nombre maximal de 842 actions sur la base du prix unitaire ci-dessus autorisé

4. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, le pouvoir d'ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs,

d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

5. Prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date

6. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes démarches, déclarations et formalités auprès de l'AMF et de tous autres organismes, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation

7. Fixe la durée de validité de la présente autorisation à 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée Générale des opérations réalisées, conformément à la réglementation applicable.

RÉSOLUTION A

Après avoir entendu l'exposé des motifs, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du refus opposé par les membres de la famille fondatrice, administrateurs d'EPC et par ailleurs contrôlant E.J. Barbier et la Sté ADEX Services UK Limited, de se soumettre aux décisions de justice exécutoires et de fournir les documents requis.

En conséquence, l'Assemblée Générale demande à la Société d'appuyer l'action intentée par Candel & Partners, tendant à fournir aux actionnaires la transparence requise aux fins d'établir la vérité et la juste évaluation du préjudice éventuellement subi par la Société.

RÉSOLUTION B

Après avoir entendu l'exposé des motifs, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte de l'action ut singuli initiée par Candel & Partners, détenant plus de 10 % du capital de la Société et ayant mis en évidence des fautes de gestion et abus par les entités familiales contrôlant la Société.

L'Assemblée Générale prend acte notamment de la baisse du loyer, partiellement rétroactive, qui justifie en soi le bien fondé des actions en cours aux fins d'indemnisation des préjudices subis par la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale demande à la Société d'appuyer l'action ut singuli intentée par Candel & Partners, tendant à l'indemnisation des préjudices subi par la Société.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

EPC
GROUPE

Graphisme et mise en page

STACCATO

www.staccato.fr

Impression

www.simongraphic.com

IMPRIM'VERT®

EPC
GROUPE

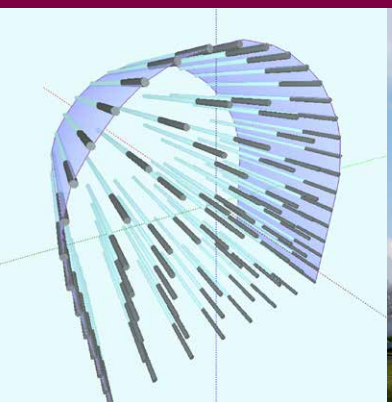

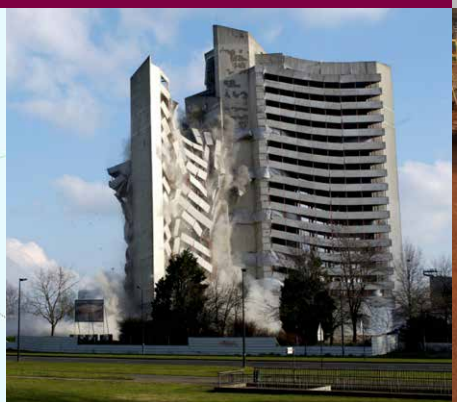

SOCIÉTÉ ANONYME
D'EXPLOSIFS & PRODUITS CHIMIQUES

61, rue Galilée - 75008 Paris
Tél. : 01 40 69 80 00
Fax : 01 40 69 80 50
www.epc-groupe.com